Jean-Marc GASTELLU,
*Avec la collaboration technique de* Mamadou DIOUF.

# L'Organisation du travail agricole en milieu Serer OL

« Les niais s'imaginent que les grosses dimensions des phénomènes sociaux sont une excellente occasion de pénétrer plus avant dans l'âme humaine ; ils devraient comprendre au contraire que c'est en descendant en profondeur dans une individualité qu'ils auraient chance de comprendre ces phénomènes. »
(M. PROUST : « *Le côté de Guermantes* »,T. II, p. 35.)

## Introduction

Cette étude a été menée parallèlement à celles de Ph. COUTY, J. COPANS et J. ROCH en milieu Wolof mouride, au cours de la saison agricole allant de juin 1967 à mai 1968, sur le thème :

« Facteurs socio-culturels et comportements économiques dans le bassin arachidier sénégalais »,

et auxquelles ont fait suite celles de G. ROCHETEAU dans les Terres-Neuves en 1969-1970.

Nous étions chargés, B. DELPECH et moi-même, d'entreprendre l'étude du village de Ngohé-Mbayar, situé en pays Sérer Ol. Les caractéristiques majeures de ce village étaient, d'une part, d'être de composition pluri-religieuse, puisqu'on y notait la présence d'animistes, de catholiques, et de musulmans de diverses confréries, et, d'autre part, de relever de la même unité écologique et historique que les villages Wolof mourides étudiés par ailleurs : le Baol oriental. Aussi, Ngohé-Mbayar devait servir de référence pour les études menées en pays Wolof, et qui étaient axées principalement sur le mouridisme.

Parmi les diverses enquêtes mises en œuvre dans cet ensemble de villages, une attention particulière a été portée aux « temps de travaux », puisqu'il s'agissait de mesurer la relation exacte qui existait entre le paysan mouride et son marabout. Mais pour l'économiste chargé de cette tâche en milieu Sérer, il y eut évolution personnelle : au fur et à mesure que l'enquête avançait, et grâce aux échanges constants avec les autres membres de l'équipe, la spécificité du milieu Sérer apparaissait de plus en plus marquée ; dès lors, la comparaison de temps de travaux entre eux perdait de son intérêt : la comparaison devait s'établir entre deux systèmes de production, ce qui permet-

trait d'expliquer les différences profondes entre les deux milieux étudiés. Notre travail débouchait ainsi sur « l'organisation du travail agricole en milieu Sérer Ol ».

L'analyse des relevés de temps de travail peut être menée de deux manières différentes, soit que l'étude ait une orientation davantage agronomique, auquel cas il faut affecter les heures de travail par parcelle, soit que l'étude ait une orientation davantage sociologique, auquel cas il faut affecter les heures de travail par personne. L'analyse combinée de ces deux méthodes est difficile à mener sans d'importants moyens mécanographiques (1). Aussi, avons-nous préféré retenir le temps de travail comme manifestation d'une *relation* entre deux personnes à l'occasion de la production agricole. Nous sommes conscient d'avoir ainsi laissé délibérément de côté tout un aspect de l'organisation du travail agricole qui avait son importance. Il s'agit donc de justifier ici l'intérêt de la recherche entreprise, de voir quelles questions ont été soumises à l'épreuve des faits et quelle a été la méthode adoptée.

L'intérêt de l'étude du système de production agricole réside dans le fait qu'il est l'élément fondamental du système économique villageois. En effet, dans la zone de Ngohé-Mbayar, les activités de chasse et de cueillette sont très faibles ; la pêche y est inexistante. De plus, les activités artisanales sont réservées aux gens de caste, en sus de leur travail agricole. Finalement, on peut avancer que le travail agricole est la *condition commune* de tous les habitants du village (2). D'ailleurs, le travail agricole est perçu par les habitants du village comme la seule activité « noble », la seule « productive », par rapport à d'autres qui ne sont que de distribution ou de transformation (commerce, artisanat...) (3).

A cet intérêt premier, est venu s'en ajouter un autre : celui d'une enquête de terrain faite par un chercheur de formation économique. En effet, la science économique n'est pas une discipline de terrain et n'a été élaborée, de surcroît, qu'à partir de l'expérience limitée des sociétés occidentales. Il est donc nécessaire d'effectuer un travail de mise en question de la théorie économique, et cela grâce à la diversité des expériences offertes par une multitude de « sociétés en transition » qui ont, chacune de son côté, cherché à résoudre le problème général de l'adaptation des ressources aux besoins. Mais, le propre de ces sociétés est de ne pas établir de partition entre un « domaine économique » et d'autres domaines de la vie sociale : aussi, leur étude nécessite de ne plus expliquer des mécanismes économiques par des facteurs économiques, mais plutôt le fonctionnement d'un système économique en interrelation constante avec d'autres facteurs : religion, politique ou parenté. Les « facteurs socio-culturels » ne doivent plus, dès lors, être considérés comme une « donnée » extérieure, non prise en compte dans l'analyse économique, et qui sert seulement à justifier les échecs des actions entreprises. A cette nécessité, a correspondu une évolution personnelle du chercheur : l'économiste de terrain s'est vu peu à peu devenir anthropologue, et en a conclu qu'il faudrait éviter que les économistes soient les seuls à ne pas participer à toute la réflexion actuelle sur la *finalité* et la *réalité* de leur science !

Pour satisfaire ce double intérêt, un certain nombre de questions ont été soumises aux faits observés :

---

(1) Discussion avec J.-P. DUBOIS (O.R.S.T.O.M.), Mlle E. HOPKINS (University of Sussex), P. KLEENE (C.N.R.A.), P. MILLEVILLE (O.R.S.T.O.M.).

(2) M. le Professeur PÉLISSIER a opposé la société Sérer comme « société paysanne » à la société Wolof comme « société organisatrice » au cours d'une conférence au Congrès de la WASA (Abidjan, avril 1968).

(3) Il est curieux de constater que, pour les Sérer, SERER désigne avant tout le « paysan » : il y aurait donc assimilation de l'appartenance ethnique et du type de travail pratiqué ; de même, SINIG, l' « homme libre », est celui qui travaille la terre, par rapport aux NÉNO, les « gens de caste », consacrés aux travaux artisanaux. Parmi ces derniers, le griot (GAWUL) ne travaillait pas la terre, autrefois, et n'avait, par conséquent, pas le droit d'être « enterré » : sa sépulture était le creux d'un baobab, au lieu-dit BAK GAWUL, à NGOHE : le « baobab aux griots ».

(1) Quelles sont les unités pertinentes au sein desquelles est organisé le travail agricole ?

(2) Quel est le type de relations qui existent entre les personnes participant au travail agricole ?

(3) Quel est le fondement de ce type de relations : l'option religieuse, la dépendance politique ou le système de parenté ?

(4) Comment peut être qualifiée l'évolution passée du système de production agricole, et quel est son avenir ?

La réponse à ces quatre questions a nécessité la mise en œuvre d'une méthode particulière, combinaison de la méthode économique et de la méthode ethnographique. En simplifiant extrêmement, on peut avancer que la méthode économique est caractérisée par les trois traits suivants : existence d'un corps théorique « préalable », qui permet une sélection « a priori » des faits à observer ; traitement quantitatif des données recueillies, faisant appel à des techniques statistiques ; en définitive, démarche allant du complexe au simple. Inversement, la méthode ethnographique se caractériserait, à notre avis, par les traits suivants : volonté de se situer, au départ, au niveau du terrain, et non de la théorie, et donc d'observer et de décrire le plus minutieusement possible ; observation d'ordre plutôt qualitatif, en retenant, par exemple, les différentes manifestations possibles d'un même phénomène ; en définitive, démarche allant du simple au complexe.

La méthode adoptée a emprunté des éléments à chacune de ces deux démarches : d'une part, volonté d'observer et de décrire minutieusement, et, d'autre part, besoin de mesurer ; mais, cette observation quantitative a été faite non pas selon la méthode de l'échantillonnage statistique, puisqu'il y avait méconnaissance du milieu étudié et ignorance des variables pertinentes, mais, bien plutôt, selon la méthode de l'*étude cas par cas*, où il s'agit de retenir les différentes manifestations d'un même phénomène, et d'expliquer les situations les plus complexes d'après les enseignements tirés des situations les plus simples. Le but de cette méthode était, tout d'abord, de « coller » le plus possible à la réalité des faits observés, à leur étonnante richesse, et, ensuite, de faire en sorte que l'analyse des temps de travaux ne soit qu'un moyen, celui d'expliquer le fonctionnement d'un système de production, et non une fin en soi : la présentation de tableaux-comptables. La ligne de conduite retenue entraînait trois corollaires. Tout d'abord, et chaque fois que cela était possible, il a été fait appel à la distinction entre « norme », révélée par des entretiens avec des informateurs, et « réalité », révélée par les observations quantifiées. Cette distinction a mis en évidence des contradictions au sein du système de production agricole, contradictions qui ont permis de comprendre le fonctionnement du système.

De plus, nous ne nous en sommes pas tenu aux règles concernant la seule production agricole, dégagées grâce à l'observation quantitative : chaque fois, nous avons complété ces règles par les règles d'affectation du produit (observation qualitative). L'analyse des seules règles de production ne permet pas de comprendre la finalité du travail agricole : il faut la compléter par l'analyse des règles d'affectation du produit pour savoir quels seront les réels bénéficiaires de cette organisation, ce qui, en retour, éclairera les règles de production.

Enfin, notre instrument d'analyse a été la notion d' « équilibre ». Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de prétendre que la société Sérer est une « société en équilibre » ou « en harmonie », mais, bien plutôt, de partir de la notion d'équilibre pour analyser les échanges de travail : c'est-à-dire, chercher si ces échanges se font avec ou sans contre partie, ou si cette contrepartie relève du seul domaine du travail agricole. Il s'agit donc d'utiliser une notion très courante dans l'analyse économique, et qui s'est révélée particulièrement opératoire pour l'étude de la société Sérer.

Deux difficultés importantes ont grevé ce travail : la première a été résolue, non la seconde. La première difficulté était de connaître la validité de ce qui a été observé à Ngohé-Mbayar, et de savoir si les conclusions qui en avaient été tirées étaient généralisables, et à quel niveau : celui de la seule chefferie du Mbayar, celui du sous-groupe des Sérer du Baol, ou bien celui de l'ensemble de l'ethnie Sérer ? Une enquête, en cours de dépouillement, sur l' « organisation du travail agricole » dans différents sous-groupes de l'ethnie permettra de mesurer la portée exacte des observations faites à Ngohé-Mbayar. Peut-être, par ce biais, pourra-t-on échapper au reproche majeur fait à la « monographie », et essayer de dépasser le traditionnel « no bridge » entre analyse micro-économique et analyse macro-économique ?

La seconde difficulté est que Ngohé-Mbayar est actuellement une « société en transition » au sein de laquelle coexistent différents modes d'organisation à différents stades de leur évolution ; il est donc très difficile de démêler, dans les entretiens avec des informateurs, ce qui relève d'un mode d'organisation passé et ce qui peut être considéré comme un acquis récent : la distinction entre « norme » (souvent confondue avec une organisation passée « idéale ») et « réalité » (faits constatés actuellement) nous a souvent aidé, mais, nous ne prétendons pas, et de loin, avoir toujours réussi à démêler le jeu d'influences multiples. Nous avons donc simplifié en ne retenant que deux « images » du système de production : avant et après la pénétration de la culture arachidière, retenue comme indice de monétarisation de l'économie villageoise. Même cette simplicité entraînait nombre de difficultés, puisque la reconstitution du système passé l'était de manière quelque peu « normative » : nous avons essayé de tourner cette difficulté en enquêtant sur des situations concrètes, réellement vécues par l'informateur. Nous aurions pu, aussi, faire appel à un autre stade d'évolution, antérieur aux deux autres, et qui aurait constitué en quelque sorte l' « âge d'or » de Ngohé-Mbayar : c'est l'époque, heureuse et lointaine, où il y avait « peu de monde dans le village » et où « tout le monde se connaissait », c'est-à-dire que chaque habitant du village était repéré par ses appartenances lignagères. Il devait en résulter une organisation économique villageoise fondée sur ces appartenances ; mais, il s'agit d'un stade par trop hypothétique pour que nous en tenions compte dans nos explications. En définitive, nous avons retenu deux stades d'évolution, avant et après la pénétration de l'arachide, et, pour chacun de ces stades, un type d'organisation en quelque sorte « idéal-typique » : il va de soi que la réalité est beaucoup plus complexe.

L'étude de l'organisation du travail agricole à Ngohé-Mbayar se fera à deux niveaux : celui de l'exploitation et celui de la communauté villageoise. Mais, il faudra, au préalable, se pencher sur les facteurs limitatifs de l'organisation du travail agricole.

*P. S.* : Ce travail n'est pas le fruit d'une réflexion solitaire, mais plutôt la convergence de multiples apports. Le texte définitif est dû à une critique très serrée des chercheurs de la section des Sciences Humaines de l'ORSTOM à Dakar (4). De même, Mlle M. DUPIRE s'est livrée à une lecture très attentive d'un premier texte et m'a fait nombre de précieuses remarques. Le R.P. GRAVRAND et son « cercle d'études Sérer » de Mbour me furent d'un grand enrichissement, de même que les « journées Sérer » de Mbour et de Bel-Air. Des discussions amicales avec Ch. COULON (C.E.A.N., Bordeaux), P. KLEENE (C.N.R.A., Bambey), et P. MILLEVILLE (ORSTOM) m'ont permis d'insérer ma vision monographique dans un ensemble national. Tous les entretiens que j'ai eus avec J. COPANS furent autant d'étapes marquantes dans une évolution personnelle. M. J.-F. MOREL, Conservateur des Archives Nationales du Sénégal, fut toujours d'un précieux conseil. Enfin, la vigilance de M. DIOUF, enquêteur de l'ORSTOM, a permis de ne pas trop s'éloigner d'une certaine réalité Sérer. Que tous soient ici remerciés.

---

(4) Ce « groupe de critique » comprenait : J. MAYMARD, Ph. COUTY, B. DELPECH, J.-P. DUBOIS, A. LERICOLLAIS, J. ROCH et G. ROCHETEAU. (Décembre 1969).

## LES FACTEURS LIMITATIFS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE

Il importe de situer le village de Ngohé-Mbayar, cadre de notre étude, d'un point de vue géographique, administratif et ethnique, afin de bien cerner les déterminismes du milieu auxquels il pourra être soumis.

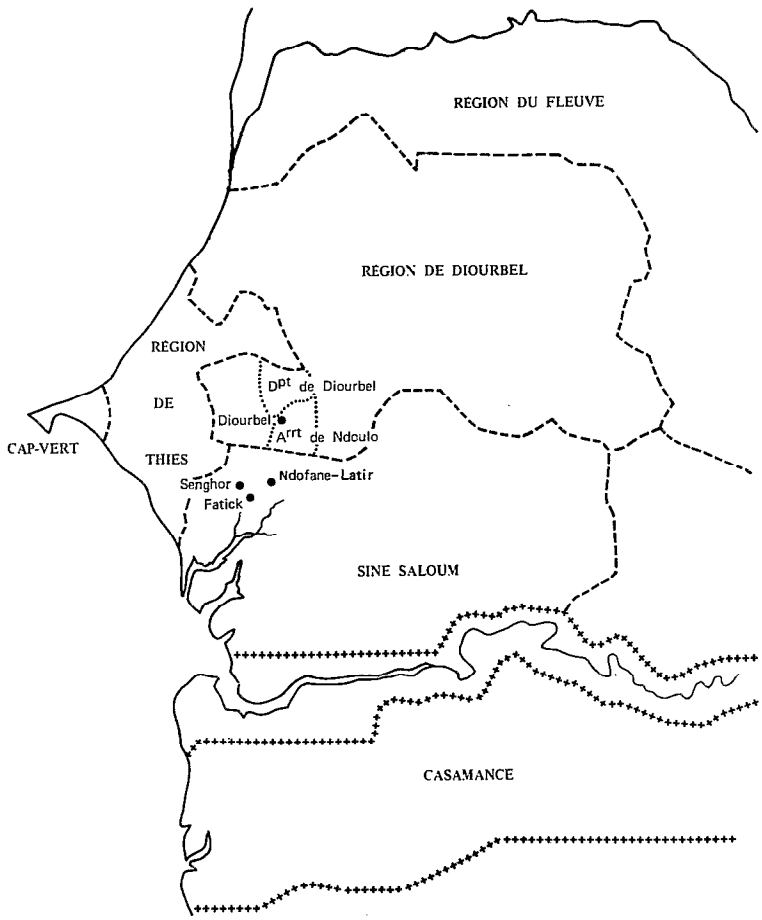


FIG. 1. — Carte de situation A

### LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Ngohé-Mbayar se situe à 6 km, à vol d'oiseau, au sud-ouest de la ville de Diourbel, et donc à environ 150 km en plein est de Dakar (5). Selon la « carte de végétation de l'A.O.F., feuille de Thiès » (6), l'altitude du terroir de Ngohé-Mbayar serait entre 10 et 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, et la couche géologique affleurant dans ce terroir serait du « lutétien inférieur », composé de marnes et de calcaires.

Le village se présente sous la forme d'une vaste nébuleuse « distendue », elle-même composée d'une dizaine de « villages primaires ». Selon le recensement des vulgarisateurs de la S.A.T.E.C., la population totale de Ngohé-Mbayar était de 3 524 habitants en 1967, dont 1 046 hommes et 1 217 femmes. Si l'on applique à ce recensement le taux de correction de 10 % en sus que nous avons obtenu à partir du comptage de trois villages de la nébuleuse, on peut avancer que la population de Ngohé-Mbayar devait s'élever à près de 3 900 personnes en juin-juillet 1967 (7). Cette population avait à sa disposition

(5) Cf les deux cartes de situation jointes au texte : carte A et carte B.
(6) G. ROBERTY, H. GAUSSSEN, J. TROCHAIN 1950.
(7) J.-M. GASTELLU (1967), pp. 7-13.

un terroir cultivable disposé en triangle rectangle, dont le centre est le village lui-même, et dont l'un des côtés serait orienté selon la direction est-ouest, et l'autre côté selon la direction nord-sud ; la base de ce triangle serait déterminée par différents « pint-a-kop », ou villages d'émigration, constitués à partir de Ngohé-Mbayar, et qui marquent les limites du terroir du village d'origine. Ce terroir est donc très étendu, puisque certains champs peuvent se trouver à plus de huit kilomètres du centre.

On peut en calculer une surface approchée, à partir de la carte de situation B : on obtient une superficie de 49 km², à la disposition des 3 900 habitants de Ngohé-Mbayar, ce qui nous donne une densité de 79,6 habitants au kilomètre carré ; ce chiffre nous paraît fort plausible, puisque les enquêtes du docteur CANTRELLE sur l'arrondissement voisin de Niakhar nous indiquent une densité moyenne de 85 habitants au kilomètre carré (8). Ngohé-Mbayar trouve donc sa place dans les terroirs Sérer fortement peuplés : il est d'ailleurs connu pour être un foyer traditionnel d'émigration, notamment en direction des Terres-Neuves.

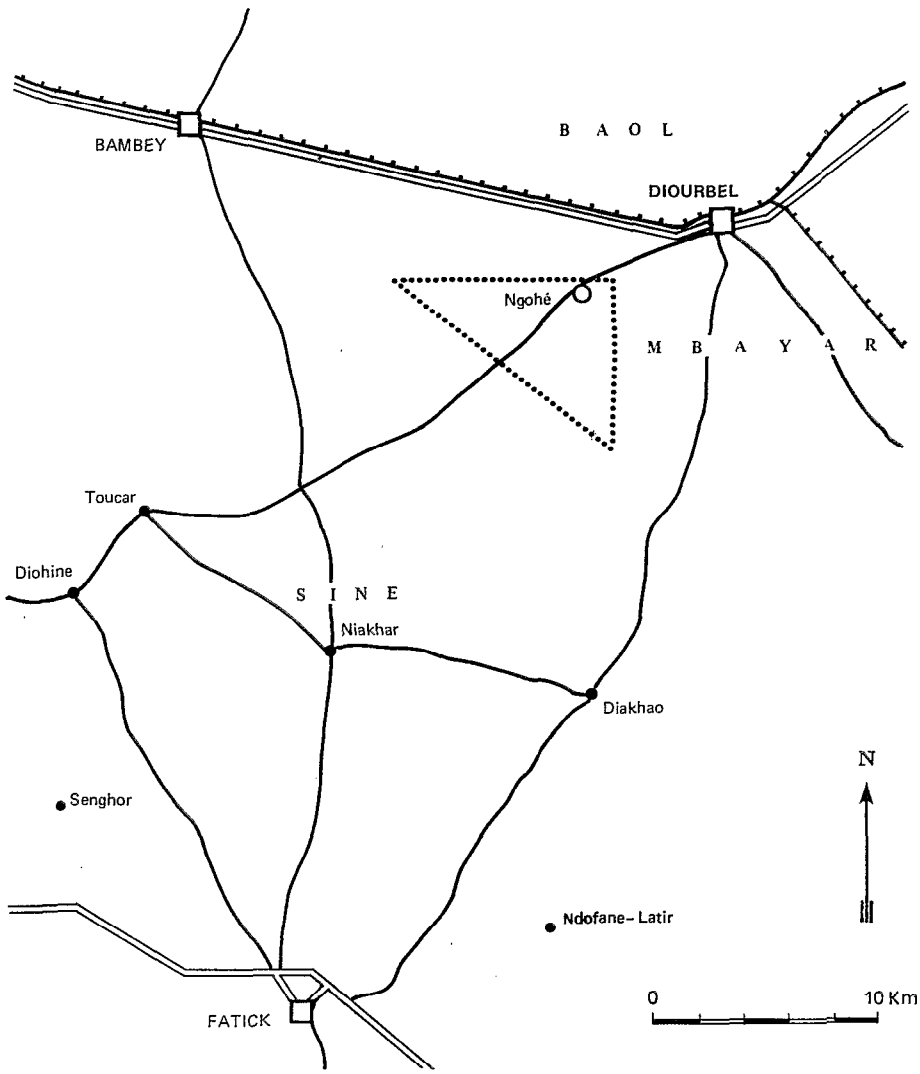


FIG. 2. — Carte de situation B

(8) P. CANTRELLE 1966, p. 19.

## La situation administrative

Au sujet de la situation administrative de Ngohé-Mbayar à l'époque pré-coloniale, il faut distinguer deux périodes : celle du régime lamanal (9) et celle du régime monarchique. Sans émettre aucune hypothèse quant à la nature du régime politico-administratif antérieur à l'arrivée des Sérer dans cette région, il semblerait que Ngohé ait d'abord appartenu à une unité politique autonome, le Mbayar, où la seule autorité reconnue aurait été celle des « chefs de terre » (« lamanes ») ; puis, cette entité politique Sérer aurait été rattachée au royaume du Baol, dont les dynasties furent successivement Socé, puis Wolof.

Sur la « carte des Etats Sérères » dressée en 1865 sous la direction de Pinet-Laprade, l'ensemble de points représentant l'actuel Ngohé est désigné sous le seul terme de « Bayar » : cet ensemble est repérable par la représentation de villages voisins (« Ndomb », « Dankh »), ou même par celle de certains villages actuels de Ngohé : « Ndofène », « Nkhoille » (pour : Ngodilème).

Avec la colonisation et le démantèlement du royaume de Baol, le Mbayar a, d'abord, été rattaché au «cercle de Thiès », créé par arrêté du 24 mai 1862 ; puis, étant donné les dimensions de ce cercle et l'impossibilité de contrôler une effervescence due à la naissance de la confrérie musulmane des mourides, il a fallu partager le cercle de Thiès : c'est ainsi qu'a été créé le « cercle du Baol » par arrêté du 17 mars 1908. Le Mbayar se trouvait ainsi inclus dans la partie orientale et sud de ce cercle. Il était érigé en « canton de Mbayar », division interne des « cercles coloniaux » ; Diourbel était désignée comme capitale du nouveau cercle. Un recensement administratif effectué en juin 1968 donne 20 259 habitants au canton du Mbayar, sur un total de 166 195 personnes pour l'ensemble du cercle du Baol.

Depuis l'indépendance, Ngohé-Mbayar relève de l'arrondissement de Ndoulo, lui-même englobé dans le département de Diourbel, faisant partie de la « Région de Diourbel ».

## La situation ethno-historique

Le terroir de Ngohé n'a pas toujours été occupé par des Sérer : certains chants d'initiation, incompréhensibles actuellement, et certaines légendes recueillis dans les villages d'alentour, qui présentent les « anciens habitants » de Ngohé sous un aspect terrifiant, nous font pressentir une population primitive différente. Peut-être s'agissait-il de cette population Sos ou Socé (10), venue du Sud, et qui occupait vraisemblablement l'ensemble de la zone arachidière actuelle, comme en témoignent les « tumuli » que nous avons repérés au nord de Lambaye et ceux que signale le R.P. Gravrand au nord de Diakhao ?

A ce fond premier, seraient venues s'ajouter deux couches de population successives constituant ainsi l'actuelle ethnie Sérer :

« En réalité, l'erreur est de prétendre à une origine unique de l'ethnie. Il y a eu un double peuplement, du Nord et du Sud, par deux ethnies qui ont fusionné et créé un seul peuple » (10).

La première vague de peuplement serait venue du Fouta Toro, chassée, semblerait-il, par l'islamisation du royaume du Tekrour vers les XII^e^ et XIII^e^ siècles, et la seconde vague serait venue du Sud, du pays mandingue : il s'agirait de l'aristocratie Gelwar qui aurait pacifiquement pris le pouvoir en pays Sérer (10).

Comme ces divers peuplements ont été plus ou moins denses selon les régions, il en résulte un morcellement du pays Sérer en sous-groupes ethniques, morcellement

(9) Expression empruntée à : Pathé Diagne (1967).
(10) R.-P. Gravrand, 1961.

accentué encore par la diversité des régimes politiques. Au moment de la pénétration coloniale à l'intérieur du pays, ces sous-groupes étaient les suivants :

| Régimes politiques | Sous-groupes ethniques |
|---|---|
| *Royaume du SINE* (monarchie SERER) | SIN-GANDUM<br>ÑAUL<br>DIAFADJ<br>HIRENA |
| *Royaume du SALOUM* (monarchie SERER) | FEFFEY |
| *Royaume du BAOL* (monarchie WOLOF) | OL |
| Territoires indépendants | NIOMINKA<br>DIEGHEM<br>NONES<br>NDOUT<br>SAFEN<br>SEX |

Ngohé relève de la principauté du Mbayar, elle-même rattachée au royaume du Baol : il s'agit donc du sous-groupe des Sérer Ol, rattachés politiquement à une monarchie Wolof. D'après les témoignages historiques recueillis, il semblerait que le contrôle des Teignes du Baol sur la principauté du Mbayar ait été assez lâche : les Sérer Ol jouissaient donc d'une assez grande autonomie politique. Quant à l'origine même du village, elle serait due à la rencontre de plusieurs matriclans, de provenances géographiques diverses, sur son terroir.

Ayant ainsi situé Ngohé-Mbayar d'un triple point de vue géographique, administratif et historique, nous sommes à même d'analyser les facteurs qui conditionnent l'organisation du travail agricole ; ils sont de deux ordres : le régime climatique semble exercer une action déterminante, tandis que le cadre de l'exploitation agricole soumet le travail à certaines contraintes.

## L'action déterminante du régime climatique

L'organisation du travail agricole peut être interprétée comme une réponse aux contraintes du milieu et une adaptation à ces contraintes : en effet, dans les sociétés de subsistance, le « détour productif » entre l'homme et le milieu est excessivement réduit, si ce n'est parfois inexistant (exemple de la cueillette) ; donc, l'activité productive de l'homme subit directement les rythmes imposés par la nature. Dans le cas de Ngohé-Mbayar, le régime climatique nous paraît être l'un des facteurs dominants de l'organisation du travail agricole : il nous faut donc décrire ce régime climatique, avant d'en étudier l'influence.

### LES COMPOSANTES DU RÉGIME CLIMATIQUE :

Ngohé étant situé à 6 km à vol d'oiseau au sud-ouest de Diourbel, nous considérerons que la description du régime climatique de la zone de Diourbel englobe le village étudié.

Diourbel est classé dans la « zone subhumide » d'un « climat nord-soudanien », défini de la manière suivante (11) :

(11) J.-G. ADAMS, F. BRIGAUD, Cl. CHARREAU, R. FAUCK : « Etudes sénégalaises, n° 9 : Connaissance du Sénégal : Climat - Sols - Végétation ».

« L'harmattan souffle pendant six mois tandis que l'hivernage, plus marqué par des grains orageux que par des pluies de mousson, devient plus court, avec des précipitations irrégulières variant d'une année sur l'autre, dans la proportion de un à trois. »

Un tel climat est donc caractérisé et par le régime des températures et par celui des pluies :

*Les températures* (12).

Diourbel est placé entre les isothermes 27° et 28°. Le minimum de température se situe au mois de janvier (22°,2) et les maxima aux mois de mai-juin (29°,4 et 29°9) et d'octobre-novembre (28°7) ; ces deux maxima correspondent à l'annonce et à la fin de la saison des pluies. Les écarts minima de température sont au mois d'août, c'est-à-dire lors du maximum de chutes de pluies.

*La pluviométrie* (12).

Diourbel est situé sur l'isohyète 700 mm ; on constate une très nette coupure entre une « saison des pluies » de cinq mois (juin, juillet, août, septembre, octobre) et une « saison sèche », formée par le restant de l'année.

Régime des températures et régime des pluies déterminent le régime des cultures : en effet, l'ensemble des plantes cultivées dans cette zone sont soumises à un *cycle annuel*, et non pluri-annuel ; seul le manioc fait exception à cette règle. De plus, pédologiquement, Ngohé fait partie des « sols beiges » du Sine (13) ; les produits cultivables sur un tel type de sol sont en nombre limité :

| Dénomination européenne | Dénomination vernaculaire |
|---|---|
| Arachides | AREN |
| Mil hâtif | POD |
| Mil tardif | MATYE |
| Sorgho | BASSI |
| Haricots | ÑAW |
| Manioc | PULOR |

Un complément est fourni par les produits de la cueillette : feuilles de baobab, fleurs d'oseille de Guinée...

Le régime climatique a une action déterminante non seulement par les limitations qu'il apporte aux possibilités de culture, mais encore par l'effet qu'il exerce sur l'organisation du travail agricole elle-même.

L'INFLUENCE DU RÉGIME CLIMATIQUE.

Le régime climatique agit de deux manières sur l'organisation du travail agricole : il détermine d'une part le calendrier des travaux agricoles, et, d'autre part, le niveau de la production agricole.

(12) Cf. Tableaux 1 et 2 en Annexes.
(13) R. MAIGNIEN : « Carte pédologique du Sénégal au 1/1.000.000e », O.R.S.T.O.M., Dakar, 1965.

INFLUENCE SUR LE CALENDRIER DES TRAVAUX AGRICOLES.

Les Sérer de Ngohé-Mbayar distinguent quatre saisons : deux saisons « longues » de quatre mois chacune, et deux saisons « courtes » de deux mois (14). Cette répartition en quatre saisons est fondée sur une observation très stricte des variations climatiques. La première saison longue (*dyid*) est la véritable « saison sèche », qui comprend les mois de janvier, février, mars et avril ; c'est la période de glanage et de vente de l'arachide, période la plus creuse du point de vue de l'activité purement agricole.

A cette longue saison sèche, succède une saison de deux mois (*a saradam*), pendant laquelle l'indice hygrométrique et la température montent progressivement (mois de mai et de juin) ; c'est la période de préparation des champs (débroussaillement) et du semis des mils.

Puis, vient la « saison des pluies » (*ndig*), qui dure quatre mois (juillet, août, septembre, octobre) ; c'est la période la plus intense du point de vue de l'activité agricole, car le sol est amolli par les pluies, ce qui permet d'effectuer un certain nombre de travaux : semis de l'arachide, sarclages des mils et de l'arachide, récolte du mil *pod*.

Pour clore l'année, arrive *segodep*, saison de deux mois (novembre et décembre), au cours de laquelle l'humidité et la température baissent progressivement ; c'est la saison de la récolte de l'arachide, avec tous les travaux que cette opération entraîne (entassage, battage, vanage), ainsi que celle du sorgho et du mil *matye*.

Donc, la période de travail agricole est limitée dans le temps, puisque liée à la chute des pluies qui amollissent le sol et rendent les différents travaux praticables ; dans ces conditions, il semblerait que l'organisation sociale du travail agricole mobilise au mieux les énergies de chacun, selon des règles pré-établies, afin de ne laisser se produire aucun gaspillage de forces de travail.

Mais, le régime climatique détermine non seulement le calendrier des travaux agricoles, mais aussi le niveau de la production agricole.

INFLUENCE SUR LE NIVEAU DE LA PRODUCTION.

Il ne semble pas y avoir de relation étroite entre le total des précipitations annuelles et un indice de production agricole, tel que le tonnage de production d'arachides, pour l'ensemble de l'arrondissement de Ndoulo (15) :

| Années | Total des précipitations annuelles en (mm) | Production d'arachides en tonnes |
|---|---|---|
| Moyenne 1962-63-64 .. | 496,7 (Diourbel) | 21 115 T |
| 1965 ..... | 605,2 » | 24 057 T |
| 1966 ..... | 664,3 » | 7 013 T |
| 1967 ..... | 808,8 (Ngohé) | 17 500 T |

Ainsi, l'année 1966 accuse une très forte baisse de production, alors que le total des précipitations annuelles est supérieur à celui de l'année 1965 et à celui de la moyenne des années 1962-63-64.

(14) J.-M. GASTELLU (août 1968), p. 7.

(15) Tableau extrait d'un rapport de M. de la METTRIE, Assistant Technique de la S.A.T.E.C., que nous tenons à remercier ici de ses précieux conseils.

Il semblerait que, beaucoup plus que le total des précipitations annuelles, ce soit la répartition de ces précipitations au cours d'une même saison des pluies qui importe, comme nous l'indique le tableau suivant, qui explique la chute de la production arachidière en 1966 par le déficit en pluies accusé en cette période cruciale pour l'activité agricole que constituent les mois de juillet et d'août (semis de l'arachide ; sarclages divers) (16).

| Années | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1962-63-64 . | 42,5 | 117,0 | 228,0 | 109,2 | — | 496,7 |
| 1965 . . . . | 40,6 | 118,2 | 222,5 | 190,9 | 33,0 | 605,2 |
| 1966 . . . | 44,4 | 31,0 | 131,0 | 333,0 | 124,6 | 664,3 |
| 1967 . . . | 32,5 | 117,8 | 284,2 | 333,2 | 77,1 | 808,8 |

A partir de l'étude de ces variations climatiques, il nous est permis de reconstituer une histoire économique de Ngohé-Mbayar, en très courte période, de 1964 à 1968, afin de mieux situer notre année d'observation (juin 1967-août 1968) (17).

En 1964, les activités agricoles paraissent s'être déroulées normalement. Par contre, en 1965, il y a eu un déficit en pluies pour les villages voisins de Ngohé et de Somb ; il en résultait une perte de 30 % à 40 % de la production arachidière de ces deux villages, et le fait que les mils étaient resemés deux et même trois fois. Les apports en main-d'œuvre extérieure étaient en régression pour les travaux agricoles, du fait de la généralisation du déterrage mécanique et de l'importance des aides collectives. D'ores et déjà, les responsables du programme d'accroissement de la production arachidière prévoyaient :

« Du fait de la prépondérance Sérère, le mil tiendra tête à l'arachide. Une augmentation de la surface arachidière ne paraît pas possible sur Ndoulo. »

L'année 1966 fut caractérisée par la mauvaise répartition générale des pluies pour l'ensemble de l'arrondissement de Ndoulo, et, notamment, par un déficit en pluies pour les mois de juillet et d'août. Ce déséquilibre dans la répartition des pluies a entraîné une très forte diminution des surfaces cultivées en arachide pour l'ensemble de l'arrondissement, et, inversement, une hausse spectaculaire des superficies cultivées en sorgho, semé aux environs du 15 août comme culture de substitution à l'arachide.

En 1967, le régime pluviométrique fut « normal », et, par conséquent, les récoltes bonnes. Cependant, la conséquence des mauvaises récoltes précédentes se fit sentir tout au long de la saison des pluies 1967 par la hausse du prix des denrées de première nécessité (riz, mil, pommes de terre), et par l'accroissement du nombre de mises en gage.

— Malheureusement, il y eut encore une mauvaise répartition des pluies en 1968, avec, notamment, une très forte sécheresse au mois d'août ; à Ngohé-Mbayar, il n'est tombé que 255,4 mm de précipitations annuelles, répartis de la manière suivante:

| Années | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Moyenne 1962-63-64 (Diourbel) .. | 42,5 | 117,0 | 228,0 | 109,2 | — | 496,7 |
| 1968 (Ngohé) .... | 14,7 | 83,8 | 33,2 | 103,8 | 19,9 | 255,4 |

(16) Statistiques pluviométriques aimablement communiquées par l'agence régionale de la S.A.T.E.C., à Diourbel.

(17) Rapports annuels des Assistants Techniques de la S.A.T.E.C. pour l'arrondissement de Ndoulo : 1964, 1965, 1966, 1967, 1968.

Là encore, le déficit en pluies des mois de juin, juillet, août, époque cruciale pour l'ensemble des travaux agricoles, est très marqué ; et, pourtant, la moyenne de référence choisie (1962-63-64) pour Diourbel est nettement insuffisante, quant au total des précipitations annuelles, par rapport à la moyenne observée, pour la même zone, entre 1918 et 1965 (629,4 mm). Les conséquences d'une telle sécheresse furent un déterrage prématuré des arachides et l'insignifiance de la récolte de mil *matye* (18).

Ainsi, l'année d'observation (juin 1967-août 1968) se place-t-elle dans un contexte général de régression de la production arachidière du fait de l'incertitude du régime climatique : signe d'une tendance à long terme des Sérer à retourner vers les cultures de subsistance ou adaptation momentanée aux aléas de la conjoncture ? Une réponse ne peut être fournie par le seul économiste : une étude de l'évolution du régime climatique à long terme indiquera quelles seront les contraintes auxquelles s'adapteront les comportements des hommes.

Finalement, on peut conclure à une liaison intime entre le climat, les sols et l'état de la végétation pour définir le déterminisme qui s'exerce de la part du milieu naturel sur l'organisation du travail agricole. Mais, à côté de ce déterminisme du milieu naturel, il existe certaines contraintes du seul fait de l'existence des hommes.

## Le cadre contraignant de l'exploitation agricole

Si la culture commerciale de l'arachide est d'introduction récente à Ngohé-Mbayar (entre 1910 et 1914, vraisemblablement), l'ancienneté de la culture des mils est attestée par l'une des légendes de fondation du village, telle qu'elle a été recueillie auprès d'un « ancien » par l'un de nos enquêteurs (19) :

« On dit qu'il y a très longtemps de jeunes bergers, qui migraient avec leurs vaches, quittèrent Ngohé-Ndofongor (20), l'ancien pays Sérer, pays natal, et vinrent s'installer pour la première fois à Djiga (21) ; en ce temps-là, tous les environs étaient boisés d'arbres de genres très variés. Comme ces hommes sans femmes étaient restés là pendant quelques mois sans revenir à Ngohé-Ndofongor, leurs parents et amis vinrent leur rendre visite ; en arrivant, ils découvrirent que les bergers avaient fait un « *mbar* » (case) avec des tiges de mil ; aussi, les visiteurs dirent : c'est ce que nous appellerons : "Ngohé-Mbar" ou "Ngohé-Mbayar". »

La culture des mils serait donc vraisemblablement antérieure à l'occupation du terroir par les Sérer. Cultures de mil et cultures d'arachide nous permettront de définir la structure de l'exploitation agricole.

Du point de vue de l'organisation du travail agricole, nous retiendrons la « cuisine » (*ngak*), découpage interne de l' « habitation » (*mbind*), comme unité pertinente. Toutefois, l' « unité d'habitation » (*mbind*) demeure l'organisation sociale de base en milieu Sérer ; de ce point de vue, le rôle du « chef de l'unité d'habitation » (*yal mbind*) reste fondamental : c'est lui qui représente tous les membres de l'unité d'habitation vis-à-vis de l'extérieur.

En dehors des déterminismes exercés par le milieu naturel, l'organisation du travail agricole au sein de la cuisine est soumise à des contraintes dues à la densité et à l'ancienneté du peuplement humain : les parcelles cultivables sont exiguës et sont dispersées.

### L'exiguité des parcelles.

Le parcellement excessif du terroir exerce une contrainte sur l'organisation du travail agricole et est un obstacle à la mise en valeur. Avant de mesurer la dimension moyenne de la parcelle cultivée, il faut nous entendre sur le terme même de « parcelle ».

(18) *Matye :* petit mil tardif.
(19) Journal d'enquête de Michel Diob, 18 août 1967.
(20) Village du Sine.
(21) L'un des villages de Ngohé-Mbayar, actuellement.

*La définition de la parcelle.*

Les cultivateurs de Ngohé-Mbayar distinguent eux-mêmes le « champ » (*o kol*) de la « parcelle » (*dadaa't*). Le « champ » semble être l'unité de base du système foncier, celle qui est acquise par voie d'héritage, par location, par emprunt, ou par échange ; la « parcelle » sera donc une fraction de cette unité de base du système foncier, grâce à un partage provisoire, effectué pour la durée d'une saison agricole : tandis que la division en « champs » est maintenue, la division en parcelles change à chaque saison agricole. D'une manière générale, nous parlerons de « champ » pour les superficies cultivées en mil et de « parcelles » pour celles cultivées en arachides, car, d'après nos propres enquêtes, il semblerait que l'unité foncière soit beaucoup plus respectée pour les mils que pour les arachides, sans que cette règle revête un caractère absolu.

Il faut distinguer trois « rôles » concourant à la mise en exploitation d'un champ ou d'une parcelle : le « maître du champ », le « responsable du champ » et « celui qui travaille sur ce champ ». Le « maître du champ » (*o yal o kol*) est celui qui a acquis le champ soit par voie d'héritage, soit par emprunt, soit par location, soit par don ; ce « maître du champ » exerce un « droit de culture », sans avoir pour autant la propriété éminente du sol, qui relève des seuls « lamanes » (22) ; il distribue les champs qu'il a ainsi acquis à ses proches parents et épouses.

Le « responsable d'un champ » est la personne à qui le « maître d'un champ » a affecté soit un champ (mil), soit une parcelle (arachides), pour la durée d'une saison agricole ; le produit du champ ainsi affecté va à celui qui en est nominalement le « responsable », et non au « maître du champ ».

Quant au travail à effectuer sur un champ ou sur une parcelle, il n'est pas obligatoirement fourni par le seul responsable de ce champ ou de cette parcelle : celui qui travaille sur une parcelle peut être autre que le « responsable » de cette parcelle, soit du seul fait de la division sexuelle des tâches, soit parce qu'il est dans une situation de dépendance vis-à-vis du responsable de la parcelle.

*La dimension de la parcelle.*

Ayant défini ce que nous entendions par « champ » et « parcelle », nous pouvons procéder à leur mesure.

Le procédé adopté a été le levé direct de soixante-dix champs de mil et de soixante parcelles d'arachides, répartis entre dix-neuf « cuisines » (*ngak*) des villages de Ngodilème et de Kalom, grâce à une boussole à alidade et un cordeau de seize mètres de long ; il s'agissait d'un levé par contour des limites du champ plutôt que par triangulation, nettement moins précis sur des superficies aussi réduites. Seule, la superficie cultivée d'un champ ou d'une parcelle a été levée.

Ce procédé a permis de mesurer la dimension moyenne du champ de petit mil hâtif (*pod*), de petit mil tardif (*matye*) et de sorgho (*bassi*) :

*Pod :* 0,51 ha.

*Matye :* 0,79 ha.

*Bassi :* 0,08 ha.

On peut en conclure à l'exiguïté de ces champs face aux impératifs de l'auto-consommation, si l'on tient compte des rendements à l'hectare par homme dégagés dans le village voisin de Sob par A. LERICOLLAIS (23) :

1965 : 309 kg/ha.

1966 : 208 kg/ha.

1967 : 540 kg/ha.

(22) Une étude interdisciplinaire sur le système foncier Sérer est en cours, avec la participation de M^lle^ M. DUPIRE, A. LERICOLLAIS, B. DELPECH et nous-même.

(23) A. LERICOLLAIS (janvier 1969), p. 82.

De même, la parcelle d'arachides cultivée à Ngohé-Mbayar en 1967 est très réduite, comme nous l'indiquent les chiffres suivants de superficie moyenne :

superficie moyenne d'une parcelle cultivée par un homme : 0,44 ha.
superficie moyenne d'une parcelle cultivée par une femme : 0,33 ha.
superficie moyenne d'une parcelle : 0,39 ha. (24)

Etant donné l'ancienneté du peuplement et la densité de la population, les superficies disponibles sont exiguës : c'est vraisemblablement là que réside l'explication de la forte émigration des habitants de Ngohé vers les Terres-Neuves. L'exiguïté des champs de mil et des parcelles d'arachides aplanit toutes les différences et empêche l'émergence de toute « individualité économique » : en ce sens, elle est un frein au dynamisme économique et une contrainte exercée sur le travail agricole, au même titre que la dispersion des parcelles.

LA DISPERSION DES PARCELLES.

Le mode d'acquisition premier des champs est l'héritage ; mais, le nombre de champs acquis par héritage est réduit, du fait du fractionnement des héritages à la suite du fractionnement des lignages. De plus, les champs reçus en héritage ont une destination culturale précise selon leur type de sol ; aussi, chaque année, en fonction des rotations pratiquées, faudra-t-il recourir à la location, à l'emprunt, au don ou à l'échange de champs, de façon à avoir une superficie minimale dans chacun des produits cultivés. Comme le terroir est vaste (près de 49 km2) et étendu (de 8 à 10 km de long), toutes ces opérations conduisent à une dispersion extrême des parcelles et des champs relevant d'une même unité d'exploitation ; il en résulte, par conséquent, un morcellement et une dispersion de l'effort agricole.

En définitive, la mesure des champs et parcelles de dix-neuf exploitations agricoles nous permet de présenter la « structure moyenne » d'une exploitation agricole : la superficie moyenne cultivée en 1967 dans chaque exploitation était de 3,33 hectares pour l'ensemble des cultures de mil et d'arachides. Ces 3,33 hectares se répartissaient de la manière suivante entre les différentes cultures :

| | |
|---|---|
| Mils : 63,6 % . . . . | dont : POD : 18,4 %<br>MATYE : 43,9 %<br>BASSI : 1,3 % |
| Arachides : 36,3 % | — |

On peut donc avancer que la répartition des superficies cultivées au sein d'une exploitation agricole se fait dans la proportion d'un tiers en faveur de l'arachide pour deux tiers en faveur du mil ; les proportions sont juste l'inverse de ce qui a été observé en pays Wolof (25).

⁂

Action déterminante du régime climatique et cadre contraignant de l'exploitation inscrivent le travail agricole dans des limites étroites qu'il est impossible de transgresser : il en résulte un « effort global annuel », qui a été mesuré. Cet effort global annuel a été fourni dans deux directions : tout d'abord, et principalement, sur les champs des exploitations agricoles, et, ensuite, au bénéfice de la communauté villageoise. C'est l'étude suc-

(24) Tableaux 3, 4 et 5 des Annexes.
(25) J. ROCH (décembre 1968).

cessive du travail fourni à ces deux niveaux qui nous permettra de dégager les caractères principaux de l'organisation du travail agricole en milieu Sérer Ol.

## L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE AU SEIN DE L'EXPLOITATION

« *Ngak* » peut littéralement se traduire par « cuisine » : en effet, ce terme désigne la communauté des personnes qui « mangent ensemble », c'est-à-dire pour la nourriture desquelles le mil a été puisé dans un même grenier. La « cuisine » apparaît à l'économiste comme le niveau le plus pertinent d'organisation économique, dont l'analyse en profondeur permettra, du même coup, de saisir le fonctionnement de l'ensemble du système économique.

Mais, la « cuisine » doit être distinguée d'autres niveaux d'organisation très proches, quoique différents. C'est ainsi que, tout d'abord, il ne faut pas confondre la « cuisine » avec le « ménage », si par ménage on entend une « famille élémentaire » composée du père, de la mère, et des enfants. En effet, pourront faire partie d'une même « cuisine » d'autres personnes ayant des relations de parenté avec les personnes ci-dessus, sans toutefois entrer dans la catégorie étroite du « ménage ». La cuisine sera donc une catégorie plus extensive que le « ménage ».

Inversement, la cuisine sera une catégorie beaucoup moins extensive que le *mbind*, ou « unité d'habitation ». En effet, le *mbind*, unité géographique de repérage des personnes et des biens, peut regrouper des parents en ligne paternelle ou en ligne maternelle, ou les deux à la fois, ainsi que leurs alliés (26). Dans la vie sociale du village, le *mbind* constitue l'unité par rapport à laquelle sera situé chaque habitant du village, sous la dépendance d'un *yal mbind* (ou « chef d'habitation »). Bien souvent, il y aura identité complète entre la « cuisine » et l' « habitation » ; mais, il arrivera non moins fréquemment qu'une même habitation puisse être scindée en plusieurs cuisines, chacune de ces cuisines se comportant comme une cellule autonome de production et de consommation. C'est pourquoi, d'un point de vue économique, le niveau d'organisation que constitue la « cuisine » nous a paru plus pertinent que celui que constitue l'« habitation », et même dans le cas d'identité totale entre la cuisine et l'habitation, c'est la catégorie « cuisine » qui nous retiendra.

Plus difficile à préciser pourra apparaître la différence qui existe entre la cuisine (ou *ngak*) et l'*akao* (27). En effet, l'*akao* ne constitue par un nouveau niveau d'organisation économique ; il traduit simplement un phénomène de scission qui se produit à l'intérieur d'une unité d'habitation, et qui se perçoit grâce à des indices dénotant une volonté certaine de repli : cases tournées les unes vers les autres au lieu d'être ordonnées tout autour du centre du *mbind*, palissades intérieures marquant une nette individualisation des différents « *akao* »... Généralement, la scission en « *akao* » se superpose à la division en « cuisines » : chaque cuisine a voulu faire montre d'autonomie vis-à-vis du reste de l'habitation par rapport aux habitants du village ; mais, nous avons pu observer aussi des cas où un *akao* pouvait être divisé en plusieurs cuisines.

Ainsi distinguée du « ménage », de l' « habitation » ou de l' « *akao* », la cuisine reste pour nous l'unité fondamentale de la vie économique à Ngohé-Mbayar : c'est grâce à l'étude du fonctionnement de cette cellule de base que nous pourrons dégager la notion d' « économie de groupe » qui nous paraît être la caractéristique de ce système économique.

Pour arriver à cette conclusion, il nous faudra d'abord voir quelle est la signification économique et sociale de cette unité qu'est le *ngak*, puis chercher à qualifier l'organisation du travail agricole en ce qui concerne les mils, l'arachide et les cultures d'appoint.

---

(26) R.-P. GRAVRAND, 1966, p. 107.

(27) Nous n'avons pas trouvé d'équivalent français à ce terme Sérer.

## La signification économique et sociale du NGAK

La signification économique et sociale du *ngak* ne pourra être perçue que par référence au système de parenté des Sérer de Ngohé-Mbayar (28). Ce système de parenté des Sérer Ol, nous avons convenu, en accord avec B. DELPECH, de le qualifier de « système à double descendance, à prédominance matrilinéaire » (29). Il est caractérisé par une distorsion entre un mode de résidence virilocal et un mode de transmission des biens principalement en ligne utérine.

MODE DE RÉSIDENCE VIRILOCAL.

L'épouse doit aller habiter chez son mari. Par contre, le mari voit plusieurs possibilités s'offrir à lui : il peut loger dans l'habitation de son père (ou plus généralement de tout parent en ligne agnatique), soit dans celle de son oncle maternel (ou plus généralement de tout parent en ligne utérine), soit dans une habitation qu'il aura fondée lui-même. A son égard, il n'y a donc pas d'obligations, mais tout un éventail de possibilités qui lui permettent d'exercer son choix au mieux de ses intérêts : ici, terres à cultiver en nombre suffisant, là, futur héritage à contrôler de près...

Inversement, l'obligation d'aller habiter chez son mari est impérieuse pour l'épouse, et entraîne comme conséquence immédiate, pour ce dernier, l'obligation en retour de pourvoir à la subsistance de sa ou de ses épouses, de ses enfants, bref de tous ceux qui résident avec lui. Mais il y aura distorsion dans la mesure où, pour l'époux, le groupe dont il assume la subsistance n'est pas le même que celui en faveur duquel il accumulera des biens.

MODE DE TRANSMISSION DES BIENS PRINCIPALEMENT EN LIGNE UTÉRINE.

Un adage Sérer résume de manière frappante les règles d'héritage à Ngohé :

« *Tout ce qui coûte cher va aux neveux utérins, le reste va aux fils.* »

C'est ainsi, par exemple, que les instruments de production « lourds » tels que semoirs, houes, charrettes sont transmis en ligne utérine, tandis que les instruments de production « légers » (iler, coutelas, hache, faucille) sont transmis en ligne agnatique. Il y a donc une distinction très nette entre deux catégories de « biens » : les « biens onéreux » et les « biens courants ». Dans la première catégorie, étaient classés autrefois le cheptel (bovins, équins, caprins, ovins, ânes) et les bijoux (perles, bracelets d'argent...). Avec l'apparition de biens modernes, sont venus s'y ajouter les instruments de production « lourds » et les cases en dur. La seconde catégorie de biens comprend les instruments de production « légers », les cases en paille, les greniers entamés...

Mais, il est important de noter que le mode d'appropriation est différent pour chacune de ces catégories de biens. Les biens onéreux, transmis en ligne utérine, sont hérités successivement par chacun des frères d'une même génération, selon l'âge, avant de passer à la génération suivante, c'est-à-dire à l'aîné des neveux utérins, puis à ses frères cadets ; *mais il n'y a jamais d'appropriation privée :* l'ensemble des biens onéreux ainsi transmis est la propriété du groupe des utérins, et l'héritier n'est que le représentant de ce groupe et le gérant de l'ensemble de ces biens. Inversement, les « biens courants » sont transmis en ligne agnatique, du père au fils, ou du frère aîné au frère cadet, avec appropriation ; de toutes façons, les biens ainsi transmis ne représentent qu'une faible valeur de l'ensemble de l'héritage.

(28) Cette référence au fonctionnement du système de parenté nécessite une précision : il ne s'agit pas de présenter le système de parenté comme seule explication du fonctionnement du système économique ; mais, ce système constitue une « donnée » plus facilement maîtrisable par le chercheur en sciences humaines que d'autres données relevant d'autres disciplines (ex. : agronomie, écologie...). De plus, la connaissance personnelle du milieu étudié par le chercheur a pu seule convaincre de l'importance de cette « donnée », sans pour autant vouloir aboutir à une causalité à sens unique.

(29) Le rapport CINAM de 1960 qualifiait en ces termes l'ensemble du système Sérer : « ... *d'après le mode d'héritage, la société sérère apparaît comme du type à double descendance, mais à prédominance matrilinéaire* ».

La véritable « communauté d'intérêts » à laquelle participe tout Sérer est donc celle qui existe entre lui et les membres de son lignage maternel ; dans ces conditions, *le but de l'activité économique de chaque membre du lignage sera d'apporter sa contribution à l'accroissement de l'ensemble des biens utérins,* dont le plus prestigieux est, traditionnellement, le cheptel bovin. Ce fonds des biens du matrilignage, sous la gérance de l'aîné masculin vivant des utérins, constitue une véritable « épargne collective », qui pouvait permettre de faire face à tous les risques dans une économie d'auto-subsistance, grâce au troc des têtes de bétail contre des greniers de mil, par exemple ; actuellement, cette réserve de biens sert principalement au versement des compensations matrimoniales lors du mariage de l'un des membres du matrilignage, à couvrir les risques d'une mauvaise récolte, et à honorer les repas de certaines cérémonies en l'honneur de l'un des membres du matrilignage : circoncision, mariage, deuil.

Chaque adulte masculin se trouve donc en face de deux obligations : celle de pourvoir à la subsistance des personnes qui vivent autour de lui, et celle de pourvoir à l'accroissement des biens utérins. Il en résulte une contradiction, mise en évidence par un administrateur français du Baol dès 1907 :

« Les droits du chef de famille ne paraissent pas très étendus ; le père reçoit bien la plus grande partie de la dot donnée à ses filles, les descendants en ligne directe sont bien obligés de travailler pour leur père, s'ils habitent dans le même carré ; mais, ces derniers sont libres d'agir, de même que ses épouses. Par contre, ses droits en ce qui concerne les biens sont plus étendus sur le neveu qui recevra l'héritage : à ce neveu, il pourra prendre un cheval, une vache, un grenier de mil, tandis que s'il a emprunté ce cheval ou ce grenier à son fils, il sera obligé de le restituer ou de le payer. » (30).

C'est en partant de cette contradiction que l'on comprendra la pleine signification de ce niveau d'organisation privilégié que constitue le *ngak,* que l'on s'attache au problème de la division d'une habitation en différents *ngak,* à celui de la composition d'un *ngak* ou encore à celui de sa fonction.

LA DIVISION EN NGAK (31).

Contrairement à ce qui a été observé chez les Sérer du Sine, la division en « cuisines » est pérenne à Ngohé-Mbayar : il n'y a pas d'exemple de cuisines d'une même unité d'habitation qui se rassemblent au cours de la saison des pluies.

Sur un ensemble de 174 habitations étudiées à Ngohé, on peut distinguer deux catégories : d'une part, un groupe de 78 habitations pour lesquelles il y a coïncidence entre la cuisine et l'unité d'habitation, et donc pour qui le problème de la « division en cuisines » ne se pose pas, et, d'autre part, un groupe de 96 unités d'habitation qui nous serviront à définir les critères de séparation des cuisines.

Ces 96 habitations se répartissent de la manière suivante :

| Habitations avec deux cuisines | Habitations avec trois cuisines | Habitations avec quatre cuisines | Habitations avec cinq cuisines | Habitations avec six cuisines |
|---|---|---|---|---|
| 55 | 23 | 13 | 3 | 2 |

Pour définir les critères de la division d'une habitation en cuisines, nous avons recherché quelles étaient les relations de parenté entre chef d'habitation et chefs de cuisine.

*Les relations de parenté entre chef d'habitation et chefs de cuisine :*

L'étude des relations de parenté de 100 chefs de cuisine avec leur chef d'habitation nous a conduit aux observations suivantes :

(30) TEISSIER (1907).
(31) En accord avec M[lle] M. DUPIRE, nous avons retenu les termes d'« habitation » et de « cuisine », qui sont les seuls appropriés aux réalités étudiées.

*Même lignage paternel et même lignage maternel :*

Dans 24 cas, chef d'habitation et chef de cuisine sont de même lignage paternel et de même lignage maternel. Dans tous ces cas, il s'agit de frères germains, ou de frères et sœurs germains.

*Même lignage paternel et lignage maternel différent :*

Dans 45 cas, chef d'habitation et chef de cuisine sont d'un même lignage paternel. Leurs relations de parenté revêtent les formes suivantes :

Frères, ou frère et sœur, agnatiques : 21 cas.

Fils du chef d'habitation : 12 cas.

Parents agnatiques aux 4e et 5e degrés : 10 cas.

Fils ou fille d'un frère agnatique du chef d'habitation : 2 cas.

*Même lignage maternel et lignage paternel différent :*

Dans 10 cas, chef d'habitation et chef de cuisine sont d'un même lignage maternel. Leurs relations de parenté revêtent les formes suivantes :

Neveu ou nièce utérins du chef d'habitation : 4 cas.

Frères, ou frère et sœur, utérins : 3 cas.

Parents utérins au 6e degré : 2 cas.

Sœur utérine de la mère du chef d'habitation : 1 cas.

*Ni du même lignage paternel, ni du même lignage maternel :*

Dans 21 cas, chef d'habitation et chef de cuisine ne sont ni du même lignage paternel, ni du même lignage maternel. Leurs relations de parenté ou d'alliance revêtent les formes suivantes :

Autre épouse du père du chef d'habitation : 4 cas.

Fils de la sœur agnatique du père du chef d'habitation : 3 cas.

Epouse d'un frère agnatique du chef d'habitation : 2 cas.

Petit-neveu utérin du père du chef d'habitation : 2 cas.

Petit-fils de la sœur agnatique du père du chef d'habitation : 2 cas.

Parents croisés au 4e degré : 2 cas.

Parents croisés au 6e degré : 2 cas.

Fils de l'oncle utérin de la mère du chef d'habitation : 1 cas.

Epouse du chef d'habitation : 1 cas.

Epouse de l'oncle utérin du chef d'habitation : 1 cas.

Fils du neveu utérin du père du chef d'habitation : 1 cas.

L'étude détaillée de ces cas d'espèce va nous conduire à dégager les règles de la division d'une habitation en cuisines, en remarquant, notamment, que la catégorie la moins nombreuse est celle où chef d'habitation et chef de cuisine sont d'un même lignage maternel.

*Les règles de division des cuisines.*

En recoupant l'étude de ces cas d'espèce avec les éléments recueillis au cours d'entretiens approfondis avec différents informateurs, on peut dégager deux règles de division d'une même habitation en plusieurs cuisines : une règle de séparation et une règle de scission.

*La règle de séparation.*

Etant donné l'importance du lignage maternel dans la vie économique Sérer, la règle fondamentale de séparation des cuisines au sein d'une même unité d'habitation veut que chaque cuisine regroupe les frères issus d'une même mère, ainsi que leurs épouses et leurs enfants, et parfois, leurs neveux utérins. Les relations de parenté entre les chefs de cuisine et le chef de l'habitation revêtent toutes les autres formes possibles.

Cependant, cette règle fondamentale de séparation des cuisines peut ne pas être toujours respectée : on observe, alors, une règle de scission des cuisines.

*La règle de scission.*

Bien souvent, la division des cuisines peut être due à un désaccord, même entre membres d'un même lignage maternel. Dans ce cas-là, il y a scission en cuisines au sein d'une même unité d'habitation.

Les causes de désaccord sont nombreuses, de motifs variés ; elles sont beaucoup plus soupçonnées que dévoilées, car nos informateurs répugnent visiblement à livrer le contenu de leurs conflits familiaux. Il est des cas, cependant, qui ne trompent pas, car n'obéissant pas à la règle fondamentale de séparation des cuisines, ils sont dus de toute évidence à une mésentente : c'est le cas d'un père et d'un fils, tous deux chefs de cuisine, car, normalement, le fils doit appartenir à la cuisine de son père pour l'aider au travail des champs ; c'est, aussi, le cas de deux frères issus d'une même mère, et qui sont tous deux chefs de cuisine, ou encore d'un oncle et de son neveu utérin, car dans ces deux derniers cas, il y a appartenance au même matrilignage.

Ce désaccord, marqué par une scission en cuisines, peut être accentué davantage lorsque la cuisine marque sa volonté d'indépendance en s'enveloppant elle-même dans ce qui est la marque extérieure de l'unité d'habitation : la palissade en tiges de paille de mil. On a, dans ce cas-là, un *akao*, qui met en évidence, aux yeux du village, les querelles intestines. Peut-être que cette scission en cuisines, puis *akao*, n'est que le premier stade d'un processus dont l'aboutissement serait la migration (32).

Si l'on veut résumer les cas de composition interne des unités d'habitation, trois situations sont possibles :

— ou bien, il n'y a qu'une seule cuisine dans une unité d'habitation ; dans ce cas, il y a identité entre la cuisine et l'unité d'habitation ;

— ou bien, l'unité d'habitation est divisée en plusieurs cuisines ;

— ou bien, l'unité d'habitation est divisée en plusieurs *akao* ; pour chacun de ces *akao*, il peut y avoir soit identité entre la cuisine et l'*akao*, soit une subdivision de l'*akao* en plusieurs cuisines.

Dans toutes ces situations, la cuisine reste l'unité fondamentale du système économique, et les règles de division en cuisines ou en *akao* sont au nombre de deux : soit une règle de scission entre chefs de cuisine ou chefs d'*akao* en raison de désaccords, soit une règle de séparation des chefs de cuisine ou d'*akao*, en fonction de l'appartenance à des lignages maternels différents. C'est d'ailleurs cette appartenance à des lignages maternels différents qui dictera la composition interne des cuisines.

LA COMPOSITION DES NGAK.

La composition interne d'une cuisine sera essentiellement marquée par la présence des différents lignages maternels qui y délimiteront des « sous-lignages » : ces sous-lignages détermineront la physionomie de la cuisine.

*La notion de sous-lignage.*

Chaque cuisine se trouve à son tour divisée en un nombre d'unités plus restreintes, que l'on peut qualifier de « sous-lignages », car chacune de ces unités regroupe, au sein d'une même cuisine, des membres d'un même segment de lignage maternel.

Pour désigner cette unité, les Sérer de Ngohé-Mbayar utilisent le terme : « *a ndok* », qui peut se traduire littéralement par « la case ». En effet, *a ndok ya* désigne « la case de la mère », mais aussi, par extension, tous ceux qui sont issus de cette case, et donc de la même mère, puisque chaque épouse d'un chef de cuisine a sa propre case où elle loge avec ses enfants, du moins tant que ceux-ci n'ont pas atteint l'âge de cultiver les champs (33). Ce terme Sérer désigne le lien de parenté le plus étroit que l'on puisse avoir au sein du même matrilignage (ou : *den yay*). Il représente donc le prolongement d'un matrilignage au sein d'une cuisine, ce qui est mis en évidence par le schéma.

(32) B. DELPECH, 1968.

(33) Il est à remarquer que *NDOKOR* (terme qui désigne le neveu utérin) et *TOKOR* (terme qui désigne l'oncle utérin) proviendraient tous deux de « *NDOK-NGOR* » qu'on peut traduire littéralement par « l'homme de la case (de la mère) ».

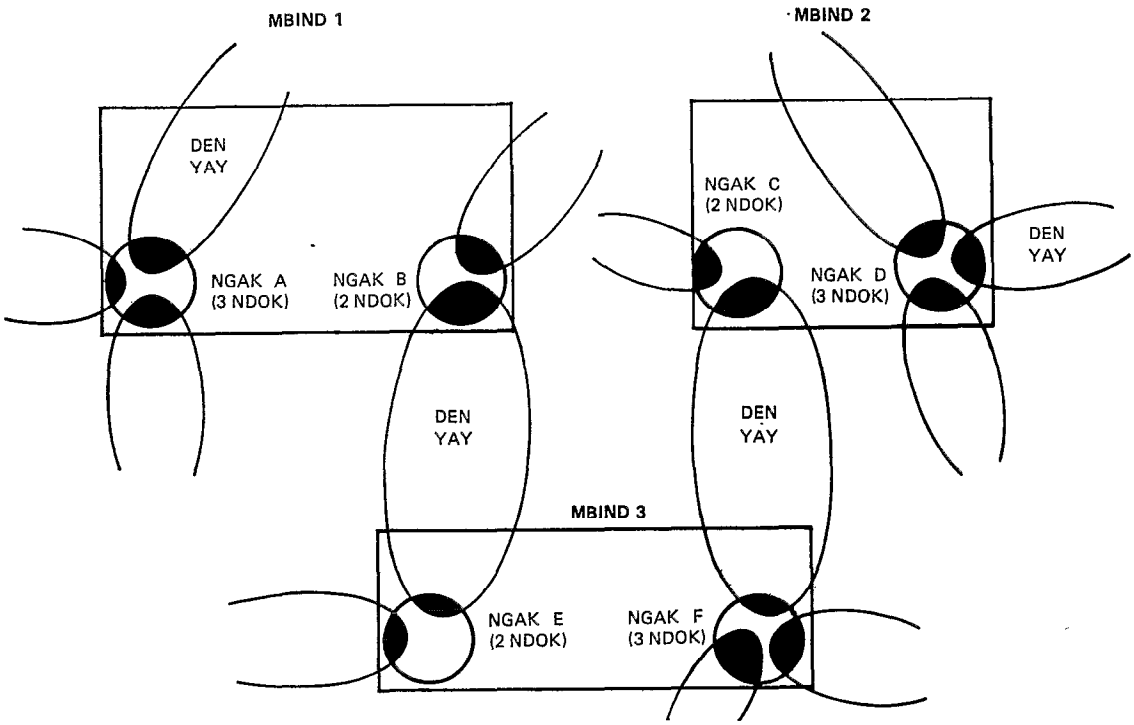


FIG. 3. — Inclusion des lignages dans les cuisines

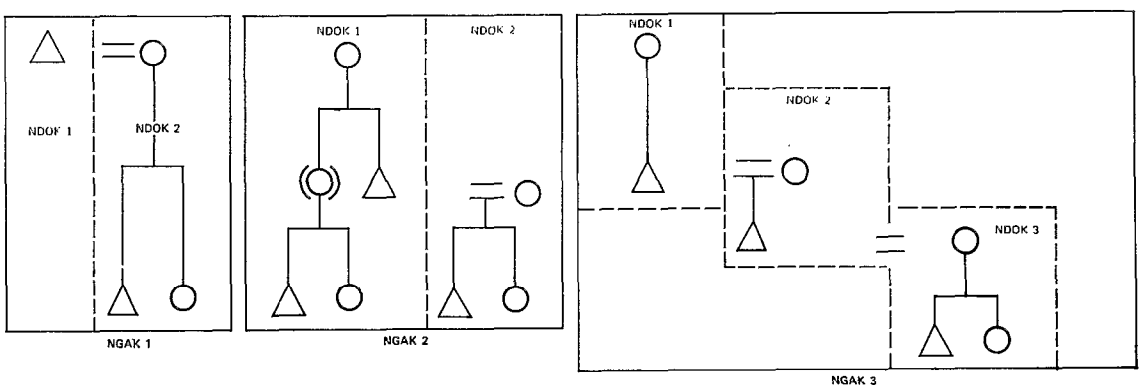


FIG. 4. — Composition des Ngak en Ndok

Tout se passe comme si, finalement, le lignage maternel se comporte comme une unité fictive, sans repères géographiques précis, et dont les différents membres sont répartis dans des cuisines différentes, dans des unités d'habitation différentes, dans des villages différents ; il y a donc autant de « sous-lignages » dans une cuisine qu'il y a de représentants de divers lignages, et c'est la combinaison de ces sous-lignages qui donnera à la cuisine sa structure d'ensemble.

*La combinaison des sous-lignages.*

Si l'on excepte le cas du chef de cuisine seul (ou avec ses enfants, quand il s'agit d'un chef de cuisine féminin), le modèle le plus simple de combinaison de sous-lignages au sein d'une même cuisine est le suivant:

— chef de cuisine : un sous-lignage ;

— son épouse et ses enfants : un sous-lignage ;

ce qui se traduit par le schéma de parenté ci-contre (*ngak* 1). Dans ce cas-là, le *ngak* recouvre exactement la famille élémentaire.

A partir de ce modèle de base, les enrichissements et combinaisons peuvent être prévus de deux manières : soit en enrichissant le sous-lignage du chef de cuisine, soit en combinant de nouveaux sous-lignages au précédent.

C'est ainsi que dans le sous-lignage du chef de cuisine, on trouve très fréquemment la propre mère de celui-ci ; on peut aussi y trouver des frères cadets (et des sœurs) issus de la même mère, ainsi que certains de ses neveux utérins ; on peut donc modifier le schéma en intégrant ces différents éléments dans le sous-lignage même du chef de cuisine. (*ngak* 2).

Par ailleurs, le modèle de base (*ngak* 1) peut être enrichi par adjonction de nouveaux sous-lignages ; c'est ainsi que l'on peut avoir trois sous-lignages dans une même cuisine, selon les situations suivantes :

— Chef de cuisine et sa mère (sous-lignage 1).

— Première épouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 2).

— Deuxième épouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 3).

Ou encore :

— Chef de cuisine et son frère cadet (sous-lignage 1).

— Epouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 2).

— Epouse du frère cadet du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 3).

Ou encore :

— Chef de cuisine et sa mère (sous-lignage 1).

— Epouse du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 2).

— Epouse du fils aîné du chef de cuisine et ses enfants (sous-lignage 3) (*ngak* 3).

Autour de ces modèles généraux, on trouve parfois quelques exceptions : soit la présence d'un fils dont la mère a divorcé et est partie chez l'un de ses utérins, soit la présence du fils de l'aîné du patrilignage, décédé. Dans l'ensemble, sur les trente-sept cuisines pour lesquelles cette étude a été effectuée :

— 65,0 % des cuisines comprennent de deux à trois sous-lignages.

— 21,5 % des cuisines comprennent de quatre à cinq sous-lignages.

— 13,5 % des cuisines ne comprennent qu'un seul sous-lignage.

Cette combinaison des sous-lignages fait ressortir le problème de leur rôle au sein des cuisines.

*Le rôle du sous-lignage.*

Le « sous-lignage » repose sur deux unités économiques distinctes : la cuisine et le segment de lignage maternel.

Le sous-lignage est, tout d'abord, englobé dans la « cuisine » en ce qui concerne l'organisation du travail et la consommation. Mais, il ne prend tout son sens que lorsqu'on le situe par rapport à l'ensemble d'un matrilignage.

Un matrilignage (*den yay*) peut être divisé en plusieurs segments de lignage (*a ndok ya*) : le matrilignage des *koyère* est divisé en quatre segments de lignage pour tout *Ngohé*, chacun de ces segments ayant à sa tête un chef, dont le plus âgé est le « chef du matrilignage » (*mak den*). Les membres d'un segment de lignage regroupés dans une même cuisine formeront un « sous-lignage » (34).

Chaque segment de lignage constitue, en principe, l'unité d'accumulation et de transmission des biens en ligne utérine. Cependant, l'observation de terrain relève de nombreux cas d'accumulation des biens entre membres d'un même « sous-lignage » au sein d'une cuisine. On peut y voir l'indice d'un éclatement des matrilignages, d'abord, en « segments de lignage », puis en « sous-lignages ». Mais, à défaut d'une enquête précise sur l'organisation économique et sociale des Sérer avant la pénétration de l'économie moderne, il faut rappeler que « matrilignage », « segment » et « sous-lignage » dont des réalités essentiellement *dynamiques*, et que n'importe quel sous-lignage, du fait de l'accroissement de ceux qui en sont issus, peut devenir, plus tard, segment, puis, matrilignage. Il pourrait être hasardeux de tirer parti de la dynamique des matrilignages, observés à différents stades de leur évolution, pour en conclure à une évolution de l'ensemble du système, et, notamment, à un phénomène d'éclatement (35) : il est possible, mais non certain, qu'il y ait rétrécissement de l'unité d'accumulation des biens, mais on ne peut encore parler d' « individualisme économique », comme nous le prouveront les modalités d'accumulation de ces biens et leur utilisation.

La finalité de l'activité économique en milieu Sérer est de constituer la « richesse de la case de la mère » (36), masse de biens formée des apports de tous les membres du segment de lignage, et mise à leur disposition. Cette masse de biens est constituée en deux temps. Tout d'abord, lorsque les « besoins individuels » de chacun des membres du sous-lignage d'une même cuisine ont été satisfaits grâce au revenu monétaire tiré du produit des récoltes commercialisées, le surplus de ce revenu est affecté à l'acquisition de biens. Ces biens relèvent de trois catégories : cheptel (bovins, chevaux, ânes, chèvres, moutons), bijoux (perles, bracelets d'argent, colliers d'ambre...) et instruments de production modernes (semoirs, houes, charrettes). L'acquisition de ces biens peut être soit individuelle, soit collective : les modes d'acquisition collectifs ont été observés pour le cheptel, alors que le matériel de production moderne est acquis de manière individuelle. L'acquisition collective des bêtes se fait grâce à la participation commune des membres d'un même sous-lignage (mère et fils, ou frères utérins). Parfois, il y a acquisition collective entre personnes de même segment de lignage, mais résidant dans des cuisines différentes : c'est le cas d'un frère et d'une sœur utérins, qui peuvent acheter ensemble une bête, quoique la sœur, mariée, ne réside pas chez son frère (règle de virilocalité). De même, deux frères utérins résidant dans la même habitation, mais dans deux cuisines différentes (règle de scission), possèderont un seul et même troupeau. Dans tous les cas, le frère cadet, la sœur ou la mère remettront leur participation à l'homme le plus âgé soit du sous-lignage de leur lieu de résidence (deux frères appartenant à une même cuisine), soit de leur sous-lignage d'origine (frère et sœur appartenant à deux cuisines différentes).

Dans cette étape de constitution d'une « richesse » (*halal*), chacun des participants à l'accroissement de la richesse conserve un « droit de regard » sur l'utilisation de ses apports ; bien plus, un père peut « conseiller » son fils sur les apports qu'il a à faire, et sur le moment opportun pour y pourvoir.

---

(34) Cette notion de « sous-lignage » nous est propre, et a été formulée pour les nécessités de l'analyse. Dans la langue Serer, le même terme sert à désigner les membres d'un segment de lignage vivant dans une même cuisine et l'ensemble des membres du segment de lignage.

(35) Plutôt qu'« éclatement », nous préférerions « multiplication ».

(36) Traduction littérale de *HALAL A NDOK YA*.

Mais, ce n'est que lorsque cette masse de biens a été transmise par héritage qu'elle devient « richesse de la case de la mère » (*halal a ndok ya*). Dans ce second temps, la gestion de ces biens appartient au seul héritier, ce qui n'empêche pas des « frères cadets » classificatoires, trop éloignés pour espérer jamais hériter la gestion de ces biens, de constituer entre eux une nouvelle « richesse », sur laquelle leur contrôle sera plus étroit.

Cette richesse est utilisée comme capital productif, comme encaisse de précaution et comme épargne collective.

La richesse du sous-lignage peut d'abord être utilisée comme « capital productif », exception faite, toutefois, des bijoux. C'est ainsi que le cheptel est avant tout perçu comme un capital « reproductible » : il s'agit d'un placement avantageux, puisqu'il se reproduit de lui-même, et le seul mode de capitalisation qui permette un accroissement de la mise initiale dans un tel type de société. Ce cheptel est limité à cinq catégories : bovins, chevaux, ânes, moutons et chèvres ; les femelles sont l'élément central du troupeau, puisque seule est retenue la filiation par les femelles, chaque femelle pouvant être couverte par n'importe quel mâle de n'importe quel troupeau (37), sans aucune contrepartie à devoir de la part du gérant du troupeau. Inversement, les mâles sont considérés comme « improductifs », puisque n'étant pas essentiels à la reproduction au sein même du troupeau, et sont sacrifiés, de préférence aux femelles, pour les repas de cérémonie. En réalité, le cheptel du sous-lignage est dispersé en plusieurs endroits : à *Ngohé* même, dans le Djoloff, ou dans les anciennes « terres de colonisation » (arrondissement de Gossas). Cette dispersion offre plusieurs avantages : tout d'abord, répartition des risques, notamment en cas de rapine de guerre, autrefois, ou d'épidémies, actuellement (peste bovine, botulisme, etc...) ; ensuite, cette dispersion empêche le contrôle de la communauté villageoise sur un bien considéré comme propre au seul sous-lignage ; enfin, on peut y voir une manière d'alléger l'impôt de capitation en le répartissant sur plusieurs responsables de troupeaux, au lieu de le concentrer sur le seul gérant des biens du sous-lignage. Malheureusement, cette dispersion rend douteuse toute tentative de recensement du cheptel (38).

Mais, cette dispersion n'a pas pour seuls buts de limiter les risques d'épidémie, ou de décourager le contrôle villageois ou fiscal : capital reproductible, le cheptel est aussi un instrument de production, notamment en ce qui concerne les ânes et les chevaux, utilisés comme moyens de traction pour les houes ou les semoirs. Le cheptel du sous-lignage ou du segment de lignage est prêté par le gérant de ces biens aux différents membres du sous-lignage d'origine, ou du segment, répartis dans différentes cuisines, pour être utilisé dans les travaux agricoles. Ce prêt se fait sans aucune contrepartie, puisque le travail de ces bêtes contribuera à l'enrichissement de la « case de la mère ».

Enfin, il a été démontré que la fumure des bovins sur les champs maintenait la fertilité des sols, et était l'un des éléments majeurs des techniques culturales intensives pratiquées en milieu Sérer (39). Il faut aussi noter l'apport de lait caillé fourni par les vaches, très apprécié localement.

De même, les instruments de production modernes (semoirs, houes, souleveuses) sont « capital productif » parce que servant avant tout au travail agricole. Ce matériel est acquis au sein de chaque cuisine, et est utilisé principalement sur les champs de la cuisine où il a été acquis. Notamment, il ressort d'une enquête que nous avons faite sur les trois

---

(37) Il est curieux de constater qu'au sein d'un même troupeau les bêtes sont repérées par leur mère et leur « grand-mère », et que l'on connaît ainsi la généalogie des bêtes au même titre que la généalogie des personnes : parallélisme étroit des deux systèmes de parenté, la liste des chefs du lignage maternel permettant, d'ailleurs, de suivre la circulation et l'ascendance des bêtes du matrilignage. Faut-il y voir la simple projection du système de parenté Sérer sur le troupeau, ou, plutôt, une étroite imbrication entre société humaine et société animale, les marques de la filiation étant, pour toutes deux, repérables avant tout du côté du sexe féminin ?

(38) Les recensements de bovins les plus proches de la réalité sont certainement ceux effectués par le Service Vétérinaire au cours des séances de vaccination, puisque les Sérer ont compris tout l'intérêt de cette action préventive. Mais, il faut bien prendre garde de ne pas prendre ces listes comme base d'étude des troupeaux, puisque les bovins sont menés à la vaccination par un « chef de troupeau » (*O YAL O SIR*) ou ses bergers, alors que ce chef de troupeau n'est nullement le propriétaire des bêtes (*O YAL NAAK*) : il en a seulement la garde. Il s'agit généralement d'un voisin qui rassemble plusieurs troupeaux de plusieurs sous-lignages avec ses propres bêtes. En ce qui concerne les migrations d'animaux, l'ensemble des chefs de troupeaux est sous la direction d'un *DYARGA*.

(39) Cf. P. PÉLISSIER (1966) et A. LERICOLLAIS (1969).

villages de Ngodilème, Kalom, et Ddiobène-Mbafaye, qu'il n'y a aucun exemple de prêt de matériel agricole entre chefs de cuisine d'une même unité d'habitation lorsque ceux-ci n'appartiennent ni au même matrilignage, ni au même patrilignage, comme c'est le cas pour une habitation transmise en ligne utérine et où se sont maintenus des parents en ligne agnatique de l'ancien chef d'habitation.

Capital productif, la « richesse de la case de la mère » est aussi « encaisse de précaution ». Ainsi, dans une période de soudure difficile, la vente de têtes de bétail procure un gain monétaire, qui permet l'achat de mil. Autrefois, on procédait directement au troc de têtes de bétail contre des greniers de mil. Le mil acquis est alors consommé au sein du *ngak* regroupant les frères utérins qui ont participé à la constitution du troupeau ; cependant, des dons de mil peuvent être faits à des parents utérins résidant en dehors de ce *ngak*, notamment aux sœurs mariées.

Les bijoux et les instruments de production moderne ont le même rôle d'encaisse de précaution dans des périodes difficiles, mais plutôt par la mise en gage que par la vente proprement dite. Le parallélisme entre cheptel et instruments de production modernes est donc poussé très loin en milieu Sérer quant à leur utilisation en tant qu' « encaisse de précaution », et ce parallélisme contribue, notamment, à désorienter tous les plans d'équipement agricole établis par des sociétés spécialisées.

Mais, cette « richesse de la case de la mère » est aussi une « épargne collective », et c'est vraisemblablement là la raison d'être la plus profonde. En effet, elle sert à pallier aux obligations cérémonielles auxquelles ont à faire face les membres d'un même sous-lignage ou d'un même segment de lignage. Tout d'abord, on prélève sur le troupeau collectif la ou les bêtes qui serviront à agrémenter les repas, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de l'un des membres du sous-lignage : circoncision, mariage, deuil. Dans ces circonstances, on sacrifie de préférence un mâle, considéré comme improductif. Mais, aussi, c'est de ce troupeau que proviendra la vache que le segment de lignage maternel du jeune marié offre au segment de lignage maternel du père de la jeune épouse, au cours de l'une des multiples visites (*a tyuker*) composant l'ensemble du rite de mariage. Il y a donc compensation dans les échanges matrimoniaux entre deux lignages maternels, l'un cédant une jeune femme, et l'autre cédant une vache, en contrepartie. Cette notion de compensation est tellement forte que le jeune époux peut fort bien ne pas remettre de vache à son futur beau-père ou à tout membre du matrilignage de celui-ci, si ce dernier n'en a pas remis une à son propre beau-père, du temps de son propre mariage. Ou alors, le jeune époux peut se substituer à son beau-père, en remettant la vache non pas à celui-ci, mais au beau-père de celui-ci, c'est-à-dire au grand-père maternel de sa femme : ainsi le déséquilibre créé en défaveur du matrilignage du grand-père est compensé, même tardivement. Pour bien marquer qu'il s'agit d'échanges de matrilignage à matrilignage, et non pas d'individu à individu, les rôles respectifs de « beau-père » ou de « gendre » sont tenus par leur successeur immédiat dans le lignage en cas de décès de l'un ou de l'autre. Mais, alors, le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle maternel peut être interprété comme la volonté de préserver l'intégrité de la « richesse de la case de la mère » : la remise d'une vache par le gendre au beau- père est purement symbolique, puisque cette bête est prélevée sur un troupeau qui est commun au beau-père et au gendre, par ailleurs oncle maternel et neveu utérin. L'existence de cette « épargne de groupe » nous paraît l'un des traits marquants de la société Sérer actuelle, et permet d'avancer qu'au niveau de l'accumulation, il n'y a pas encore d'individualisme économique.

En conclusion, il est nécessaire de souligner qu'une valeur très forte est attachée au troupeau de bovins en milieu Sérer : on en prendra pour exemple l'histoire du Bour Sine N'Diouma DIENG, qui préféra abandonner le trône pour se consacrer à la garde de son troupeau, et donna naissance à la lignée noble des Law. Ces Law, qui résident à Sas Ddiafadj, dans le quartier Diédieng (40), pouvaient se permettre les plus grandes excentricités à la Cour de Diakhao, aussi bien devant le Bour Sine que devant les princes

(40) Littéralement : le quartier des Dieng.

Gelwar, comme si la « folie » de leur ancêtre, devenue la leur, n'était pas plus grande sagesse que tous les honneurs maintenus autour des dignitaires. L'exemple *a contrario* nous est fourni par un habitant de Ngodilème. Cet homme avait hérité son habitation et les terres qu'il cultivait de l'oncle utérin de sa mère, le fils de ce dernier étant resté dans l'habitation de son père et étant chef d'une cuisine différente. Le nouveau chef d'habitation, pieux mouride, vendit le troupeau de bovins reçu en héritage pour aller à la Mecque et devenir « *El-Hadji* » (41). A son retour, une hostilité très violente lui fut manifestée par la communauté villageoise, et, notamment, par le fils du grand-oncle maternel, fortement frappé de voir dilapider le capital amassé par son propre père, pour des motifs jugés « futiles ». Le conflit fut tellement violent que, récemment, le chef d'habitation dut déménager et retourner dans son village d'origine.

Le matériel de production moderne, d'introduction récente (42), a été intégré à la « richesse de la case de la mère ». Or, ce matériel est acquis individuellement à la Coopérative, rarement au comptant, et le plus souvent par endettement pour trois ou cinq ans ; les annuités de remboursement sont prélevées sur le produit des récoltes d'arachides, sur la fraction de revenu consacrée aux « besoins immédiats » et non sur le « surplus ». De plus, les instruments de production traditionnels (iler, hache), sont transmis de père à fils. Donc, tout devrait concourir à ce que le matériel de production « moderne » soit transmis en ligne agnatique ; il n'en est rien car ce matériel est perçu comme ayant les mêmes utilisations que le troupeau de bovins, c'est-à-dire capital productif, encaisse de précaution et épargne collective.

Etant donné l'importance du rôle du sous-lignage du point de vue de l'accumulation des biens, il est nécessaire de se demander quelle unité retenir comme « exploitation agricole » : le sous-lignage ou le *ngak* ?

### La fonction du ngak.

Il nous semble, au terme de cette recherche sur les critères de séparation et de composition interne, que la « cuisine » peut être considérée comme l'unité *d'exploitation agricole,* en milieu Sérer Ol. En effet, la « cuisine » est l'unité de décision économique, l'unité d'affectation du produit agricole, et l'unité d'organisation de la production agricole.

#### *Unité de décision.*

Toutes les décisions concernant la vie économique de la cuisine sont prises par le « chef de cuisine » (*yal ngak*). En ce qui concerne l'organisation des travaux agricoles, le chef de cuisine décide de l'affectation des parcelles, de la succession des différentes opérations culturales, ou de l'envoi d'un membre de la cuisine aux travaux d'une autre cuisine.

En ce qui concerne la répartition du produit agricole, la décision du chef de cuisine est déterminante : il peut, par exemple, donner un avis d'un certain poids sur l'utilisation de la « richesse de la case de la mère », même quand il s'agit d'un sous-lignage de sa cuisine qui n'est pas le sien ; c'est ainsi qu'un père peut décider de l'utilisation éventuelle de la récolte de mil de son fils, quand cette récolte arrive en excédent de ce qui était prévu pour l'auto-consommation annuelle de la cuisine.

#### *Unité d'affectation.*

Le caractère d'unité d'exploitation donné à la cuisine est encore accentué par l'auto-consommation des membres de la cuisine. En effet, il y a une solidarité étroite des membres d'une cuisine, qui puisent à un même grenier ; si les récoltes de mils en vue de l'auto-consommation ont été insuffisantes, chaque sous-lignage de la cuisine devra contribuer à

(41) Coût de voyage par avion en 1966 : 178.325 F CFA.
(42) A partir de 1950.

participer à l'alimentation de l'ensemble. On doit souligner à ce sujet que l'évaluation d'une récolte annuelle de mils est faite à la manière dont sont remplis les greniers : connaissant le rythme d'écoulement des greniers en fonction de la constitution de la cuisine, il est possible, dès la récolte, de savoir si cette récolte sera suffisante ou non pour les besoins en auto-consommation de la cuisine pendant un an.

Devant cette solidarité de la cuisine en ce qui concerne l'auto-consommation, il ne serait pas du tout pertinent de prendre le sous-lignage comme unité d'exploitation, car il est impossible d'affecter une fraction de l'auto-consommation à un sous-lignage, si ce n'est de manière tout à fait arbitraire. L'analyse économique doit se plier avant tout aux unités *réelles*.

*Unité d'organisation.*

La constitution des équipes de travail agricole est effectuée, elle aussi, au niveau de la cuisine, et non du sous-lignage ; c'est, notamment, le cas en ce qui concerne la répartiton sexuelle des tâches pour les travaux agricoles.

Donc, il nous semble justifié pour ces trois raisons, de qualifier la cuisine d' « exploitation agricole ». Cependant, le sous-lignage constituera une division interne à la cuisine, qui prendra toute son importance au moment de l'affectation du produit des cultures commercialisables. C'est cette dualité de niveau au sein même de l'exploitation agricole qui nous sera révélée par l'étude successive de l'organisation du travail des mils, de l'organisation du travail de l'arachide et celle des cultures d'appoint.

## L'organisation coopérative du travail des mils

Les différentes cultures de mils (43) sont principalement réservées à l'auto-consommation de tous les membres d'un *ngak*. De là, l'intérêt que revêt l'étude de l'organisation du travail agricole des mils, qui nous révélera quels sont les attitudes et les moyens mis en œuvre par les Sérer de Ngohé-Mbayar pour parer au problème de la subsistance.

La méthode utilisée pour étudier l'organisation du travail des mils a été double : d'une part, des entretiens dirigés avec des cultivateurs sur le thème de l' « organisation du travail agricole », d'autre part, une observation continue de l' « emploi du temps » des cultivateurs menée grâce à la collaboration active de quatre enquêteurs (44). Cette méthode double a pu permettre de mesurer l'écart qui existe entre le système d'organisation du travail tel qu'il est perçu par ceux qui y participent (ce que nous avons appelé la « norme » du système) et un certain nombre de faits, mesurés en heures de travail.

Les observations de nos enquêteurs ont porté sur un groupe de sept cuisines, pour lesquelles les travaux agricoles ont été affectés par personne et par champ, ce qui a conduit à l'étude des échanges de travail au sein d'une même cuisine. Les observations ont débuté le 8 août 1967, et ont dû être menées jusqu'au 20 août 1968 : en effet, la sécheresse de 1968 a provoqué un décalage des opérations culturales, et nous avons préféré que l'observation se poursuive jusqu'à la fin de tous les premiers sarclages (premier sarclage de mil *pod*, premier sarclage de mil *matye*, premier sarclage de l'arachide), afin d'obtenir les relevés d'une année agricole complète.

---

(43) *POD :* petit mil hâtif (ou Souna).
*MATYE :* petit mil tardif (ou Sanio).
*BASSI :* sorgho ou gros mil.

(44) Nous tenons à remercier ici Michel DIOB, Gérard DIOB, Blaise DIONE et Gilles DIONE, tous quatre enquêteurs à Ngohé-Mbayar, et qui ont assumé pendant quatorze mois la tâche quotidienne et fastidieuse d'observation des emplois du temps, et des entrées et sorties monétaires. En ce qui concerne le choix des techniques d'enquête, des unités de référence, etc..., nous renvoyons à notre premier travail : J. M. GASTELLU (1967).

Les sept cuisines de ce groupe d'observation peuvent être regroupées en quatre « situations » présentant l'intérêt d'une comparaison. Le tableau suivant nous indique quelles sont ces quatre situations :

| Situations | Classement des cuisines | Composition de la cuisine | Nombre de sous-lignages |
|---|---|---|---|
| *Situation I* | *Cuisine A* | Chef de cuisine<br>1re épouse et enfants<br>2e épouse et enfants<br>3e épouse et enfants | 1<br>2<br>3<br>4 |
| *Situation II* | *Cuisine B* | Chef de cuisine et sa mère (sans parcelle)<br>Epouse et enfants | 1<br>2 |
| | *Cuisine C* | Chef de cuisine et sa mère (avec parcelle)<br>Epouse et enfants | 1<br>2 |
| *Situation III* | *Cuisine D* | Chef de cuisine, sa mère et un frère célibataire<br>Epouse et enfants | 1<br>2 |
| | *Cuisine E* | Chef de cuisine et frère marié<br>Epouse et enfants | 1<br>2 |
| *Situation IV* | *Cuisine F* | Chef de cuisine<br>Epouse du chef de cuisine et fils célibataire<br>Epouse d'un autre fils et ses enfants | 1<br>2<br>3 |
| | *Cuisine G* | Chef de cuisine, sa nièce utérine et le fils de la nièce<br>Epouse du fils de la nièce et enfants | 1<br>2 |

La distinction entre ces diverses situations doit nous permettre de dégager les règles de l'organisation du travail agricole, grâce à l'étude de la répartition des tâches et de l'affectation du produit : en effet, ces quatre situations sont révélatrices des différentes combinaisons possibles dans la composition interne des cuisines ; par conséquent, l'étude comparative de ces différentes situations mettra à jour les phénomènes de coopération ou de subordination qui peuvent être révélés par l'organisation du travail agricole, en partant de la situation la plus simple pour aboutir à des situations complexes.

C'est ainsi que, dans la situation I, la division par sexe des membres adultes de la cuisine recouvre la division en sous-lignages : dans ce cas-là, il est vraisemblable que l'affectation du produit agricole se fera selon les règles même de l'organisation du travail agricole.

Puis, dans la situation II, le sous-lignage du chef de cuisine est enrichi de la présence de la mère du chef de cuisine : il sera intéressant de savoir au bénéfice de qui sera fourni cet effort supplémentaire, d'autant plus que, dans un cas, la mère du chef de cuisine a la responsabilité de la culture d'une parcelle d'arachides, alors que, dans l'autre, elle ne l'a pas.

Dans la situation III, le sous-lignage du chef de cuisine est accrû de la présence d'un frère cadet, célibataire dans un cas, marié dans l'autre. Là encore, l'analyse portera sur la manière dont sera réparti cet effort supplémentaire, par rapport au modèle de départ (situation I). Ainsi, pourrons-nous faire peut-être ressortir les relations de travail existant entre frères d'un même sous-lignage, et les implications du mariage du frère cadet sur ces relations.

Enfin, la situation IV combine les situations les plus complexes : tantôt, nous avons un chef de cuisine aidé d'un fils célibataire (sous-lignage différent), tantôt nous avons un

chef de cuisine aidé par sa nièce utérine et le fils de celle-ci ; dans chacun de ces cas, il sera intéressant de savoir à qui est destiné l'effort du plus jeune : fils célibataire ou petit-neveu marié.

L'analyse de l'organisation du travail des mils à partir de ces quatre situations, corroborée par différents entretiens, nous démontre l'existence d'une coopération entre les adultes masculins d'une même cuisine ; cette coopération sera mise en évidence aussi bien par l'étude de la répartition des tâches que par celle de l'affectation du produit.

### La répartition des taches.

Pour étudier la répartition des tâches dans l'organisation du travail des mils, il faut très nettement établir la différence entre la « norme » du système et les faits mesurés, qui nous sont livrés grâce à une observation annuelle continue.

#### *La norme.*

Par « norme », nous entendons la « vision qu'ont les protagonistes du fonctionnement d'un système quand ils sont interrogés d'une manière absolument générale sur ce système ». Pour aboutir à dégager cette vision, les entretiens menés avec les cultivateurs doivent être conduits de façon non directive, sans référence aux situations concrètes dans lesquelles est ancré l'interrogé : situation familiale, champ cultivé, opération culturale envisagée, responsabilité du champ, personnes au travail sur ce champ... Loin d'être inutiles, de tels entretiens fournissent un « modèle idéal » qui pourrait être réalisé si, par ailleurs, toutes les contingences quotidiennes étaient abolies (désaccords, diversité des situations familiales, etc.).

La vision normative que l'on a du travail des mils à Ngohé-Mbayar est qu'il est le résultat d'un *travail coopératif des hommes d'une même cuisine.* C'est ainsi que les adultes masculins, y compris le chef de cuisine, travailleraient en commun, pour une opération culturale donnée, d'abord sur les champs dont le chef de cuisine a la responsabilité ; puis, les travaux à effectuer sur ces champs étant terminés, la même équipe effectuerait la même opération culturale sur les champs dont les autres adultes masculins de la cuisine ont la responsabilité.

Il y aurait donc ainsi une véritable coopération agricole entre les différents adultes masculins de la cuisine pour pourvoir à l'auto-consommation de l'ensemble des membres du *ngak,* quelles que soient leurs relations de parenté : frères de même mère, père et fils, oncle et neveu utérin... Peut-être même serait-ce là l'origine de cet égalitarisme qui transparaît dans les institutions politiques villageoises ? Reste à savoir si les faits observés répondent à cette vision normative.

#### *La réalité.*

L'analyse des faits observés montre que la réalité est beaucoup plus complexe que la vision normative qu'en ont les participants.

Ainsi, la thèse d'une coopération agricole des adultes de la cuisine pour le travail des mils est infirmée par plusieurs faits. Tout d'abord, l'étude de la répartition sexuelle des tâches nous montre que les hommes n'ont pas le seul monopole de la culture des mils (45). C'est ainsi que l'ensemble des adultes de la cuisine, c'est-à-dire hommes et femmes, procède aux semis des mils ; de plus, une femme peut, pour diverses raisons, avoir la responsabilité d'un champ de mil au cours d'une année agricole : dans ce cas, elle pratiquera elle-même les différentes opérations culturales nécessaires au mil, sauf la récolte.

La coopération agricole au sein d'une même cuisine peut être bouleversée par les différences d'appartenance religieuse : c'est ainsi qu'un chef de cuisine de religion Sérer travaillera le dimanche et se reposera le lundi, tandis que son fils, catholique, fera l'inverse.

---

(45) Cf. Tableau ci-contre.

Mais l'observation des faits nous révélera que les horaires de travail de l'un et de l'autre sont identiques, et que ce travail s'effectuera sur la même parcelle, pour une opération culturale donnée.

Finalement, c'est la thèse d'une coopération agricole pour le travail des mils qui se trouve corroborée, en y apportant toutefois les précisions nécessaires.

Tout d'abord, il faut remarquer que pour l'année d'observation (1967-68) et pour les sept cuisines étudiées, il n'y a ni surgas étrangers, ni firdous, ni navêtanes (46).

D'après les renseignements que nous possédons, il semblerait que cette situation soit générale pour l'ensemble de Ngohé-Mbayar, ce qui est très normalement expliqué par la « rareté de la terre » dans l'ensemble de la nébuleuse. La coopération agricole au sein d'une même cuisine ne s'exerce donc uniquement qu'entre membres liés entre eux par la parenté.

De plus, cette coopération agricole dans le travail des mils est encore confirmée par les sept études de cas auxquelles nous nous sommes attachés : elle apparaît aussi bien dans l'étude du déroulement des opérations culturales que dans celle de la répartition de l'effort des membres de la cuisine entre les différentes cultures de mil :

| Opérations culturales | Dates | Termes Vernaculaires | POD | BASSI | MATYE | ARACHIDES (Aren) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Débroussaillement . | Mai-Juin | FIGU | H | H | H | H |
| Décorticage de l'arachide . . . . . | 1re quinz. Juin | XOBID AREN | — | — | — | F |
| Semis des mils . . . | 2e quinz. Juin | A TUP (...) | H + F | H + F | H + F | — |
| Semis et 1er sarclage de l'arachide | 1re quinz. Juil. | NAS AREN | — | — | — | H + F |
| 1er sarclage des mils . . . . . | Juillet - 15 Août | BAXAW (...) | H ou F | H ou F | H ou F | — |
| 2e sarclage ..... | 15 Août-Fin Septembre | XODYID ... | H ou F | H ou F | H ou F | F |
| Récolte des mils . | Fin Septembre 15 Janvier | A SAHAD (...) | H | H | H | — |
| Déterrage de l'arachide . . . . . | Oct. - 15 novem. | A KAK AREN | — | — | — | H |
| Entassage de l'arachide . . . . . | Nov.-Décembre | A POKAT AREN | — | — | — | F |
| Battage de l'arachide | Nov.-Décembre | A PATYE AREN | — | — | — | H |
| Vannage de l'arachide . . . . . | Janvier | A PES AREN | — | — | — | F |
| Glanage de l'arachide . . . . . | Février-Mars | A TAN AREN | — | — | — | F |

*Le déroulement des opérations culturales.*

Le dépouillement des emplois du temps quotidiens selon un calendrier agricole, jour par jour, et mois par mois, nous révèle l'étroite coopération qui existe entre le chef de cuisine et l'autre adulte masculin, dans les cuisines D, F et G, que cet autre adulte soit le frère, le fils ou le petit-neveu utérin du chef de cuisine. En effet, ce dépouillement au

(46) Pour la définition de ces termes, se rapporter à : J. ROCH : (1968). Il s'agit de travailleurs résidant dans l'unité d'habitation, mais n'ayant aucun lien de parenté avec les membres de cette unité d'habitation.

jour le jour nous révèle la présence simultanée des deux adultes masculins de la cuisine, sur le même champ, pour la même opération culturale.

Une seule exception, cependant : le cas d'un chef de cuisine et de son frère marié (cuisine E) ; il n'y a pas de coopération dans le travail des mils parce qu'un grave désaccord existe entre les deux frères ; il n'y a pas, non plus, scission en deux cuisines, parce que le chef de cuisine, célibataire, ne peut pas rester seul. Cette situation ambiguë aura des conséquences directes sur l'affectation du produit.

*La répartition de l'effort.*

Dans le cas des situations I et II, où le chef de cuisine n'est pas aidé par un autre adulte masculin, l'effort qu'il consent aux différentes variétés de mils est proportionnel à la surface attribuée à chacune de ces variétés, comme nous le montre le tableau suivant :

| | | Rapport en % des heures de travail | Rapport en % des surfaces cultivées |
|---|---|---|---|
| *Cuisine A* | Pod ..... | 27,7 % | 23,3 % |
| | Matye .... | 68,8 % | 72,6 % |
| | Bassi ..... | 3,5 % | 4,1 % |
| | TOTAL .... | 100 % | 100 % |
| *Cuisine C* | Pod ..... | 34,4 % | 28,3 % |
| | Matye .... | 54,4 % | 65,0 % |
| | Bassi ..... | 11,2 % | 6,7 % |
| | TOTAL ... | 100 % | 100 % |

Mais, les conclusions les plus intéressantes proviennent des situations où le chef de cuisine est aidé par un autre adulte masculin (situations III et IV). Hormis le cas, déjà signalé, du frère cadet marié en désaccord avec son chef de cuisine, il y a véritablement coopération entre le chef de cuisine et l'autre adulte masculin de la cuisine en ce qui concerne les cultures de petit mil hâtif (*pod*), comme nous le révèle le tableau suivant :

| | |
|---|---|
| Cuisine D | Chef de cuisine : 243 heures<br>Frère célibataire : 243 heures |
| Cuisine F | Chef de cuisine : 305 heures<br>Fils célibataire : 295 heures |
| Cuisine G | Chef de cuisine : 153 heures<br>Petit-neveu utérin 161 heures |

En effet, les légères différences d'horaire constatées peuvent être tenues comme négligeables sur une période d'observation annuelle.

Par contre, l'effort consenti par le chef de cuisine aux cultures de petit mil tardif (*matye*) est inférieur à celui consenti par l'autre adulte masculin de la cuisine dans les situations IV, et, notamment, dans le cas où nous sommes en présence d'un chef de cuisine et de son fils.

L'explication en est très simple : l'adulte masculin autre que le chef de cuisine pourra, dans certaines conditions à préciser, disposer du produit de la récolte du champ de *matye* dont il a la responsabilité. On peut déduire de ce que nous avons déjà dit du déroulement des opérations culturales et de la répartition de l'effort la conclusion suivante :

*Le chef de cuisine et l'autre adulte masculin de la cuisine (frère, fils ou petit-neveu utérin) cultivent en coopération l'ensemble des champs de mil* (pod, matye *et* bassi) *dont*

*le produit servira à l'auto-consommation du* ngak ; *par contre, les champs de mil dont le produit pourra éventuellement être approprié par l'autre adulte masculin de la cuisine seront cultivés par celui-là seulement, en surplus du travail fourni précédemment (cuisines F et G).*

La preuve inverse nous est, d'ailleurs, apportée par l'exemple du chef de cuisine aidé par un frère célibataire, sans responsabilité de champ de mil (cuisine D). L'établissement d'un calendrier des travaux agricoles de cette cuisine démontre une coopération évidente entre le chef de cuisine et son frère cadet, puisqu'ils travaillent tous deux ensemble sur les mêmes champs ; la seule différence dans les totaux finaux des heures consenties au mil *matye* est due au fait que le frère cadet a eu la garde des troupeaux et des champs, pendant que le frère aîné terminait les récoltes de mil *matye :* cette seule répartition des tâches a pu briser momentanément la coopération agricole étroite de ces deux frères.

L'étude globale des échanges d'heures de travail pour le mil ne fait que nous confirmer dans les conclusions précédentes (47). Ou bien le chef de cuisine est le seul adulte masculin de la cuisine : dans ce cas, il fournit, à lui seul, près de 87 % des heures de travail nécessitées par les travaux des champs de mil ; le restant est fourni, d'une part, par les « travaux agricoles collectifs », et, d'autre part, mais pour une faible proportion (les semis), par le travail de ses épouses (cuisines A, B et C).

Ou bien, il y a d'autres adultes masculins dans la cuisine ; dans ce cas, outre les heures de travail dues soit aux travaux agricoles collectifs, soit aux épouses du chef de cuisine, on peut avoir deux modalités dans la répartition des tâches :

— ou bien, une mésentente règne entre les adultes masculins de la cuisine ; dans ce cas, l'analyse du calendrier des travaux agricoles révèle qu'il n'y a pas de coopération dans le travail des mils (cuisine E) ;

— ou bien, les adultes masculins de la cuisine s'entendent bien : *il y a donc coopération pour le travail des champs de mil dont le produit sera affecté à l'auto-consommation de la cuisine.*

Si le « cadet » du chef de cuisine n'a pas la responsabilité d'un champ de mil, il y a équivalence dans l'ensemble des heures de travail fournies aux champs de mil et par le chef de cuisine et par le « cadet » ; par contre, si le « cadet » a la responsabilité d'un ou plusieurs champs de mil, il fournira un excédent de travail pour ces champs dont le produit pourra ne pas être affecté à l'auto-consommation de la cuisine, en surplus des heures de travail qu'il a fournies en travaillant en coopération avec le chef de cuisine. L'étude de la répartition des tâches fait donc se poser inéluctablement la question de l'affectation du produit.

### L'AFFECTATION DU PRODUIT.

La règle fondamentale de l'affectation du produit des champs de mil est l'obligation faite au sous-lignage du chef de cuisine de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres de la cuisine pour l'année à venir. L'affectation de la récolte de mil sera donc menée avec des modalités très différentes selon que la récolte proviendra d'un champ dont la responsabilité incombe à un membre du sous-lignage du chef de cuisine, ou du champ relevant d'un membre d'un autre sous-lignage : il y aura, pour les uns, obligation de pourvoir à l'auto-consommation, et, pour les autres, possibilité de recourir à la vente.

#### *L'obligation de pourvoir à l'auto-consommation.*

Les champs dont le chef de cuisine a la responsabilité nominale sont ceux dont le produit servira à l'auto-consommation des membres de la cuisine ; ce sont aussi ces champs qui ont fait l'objet d'un travail coopératif de la part des adultes masculins de la cuisine ; généralement, le produit de ces champs est déposé dans un même grenier.

---

(47) Cf. les 7 tableaux de l'annexe 6.

Quand le chef de cuisine est une femme, celle-ci effectuera elle-même les différents travaux préparatoires à la récolte de mil, et fournira le mil pour l'auto-consommation de la cuisine. Si le chef de cuisine est dans l'impossibilité de cultiver le mil soit à cause d'une activité absorbante (tissage ou commerce), soit à cause d'infirmités physiques, sa mère ou son frère (de même sous-lignage que lui), le relaieront et pourvoiront à l'auto-consommation des membres de la cuisine, par leur travail. Enfin, quand un désaccord existe entre deux adultes masculins d'une même cuisine et qu'il n'y a pas de travail coopératif sur les champs de mil, on a recours à certaines solutions qui mettent en évidence la solidarité des membres de la cuisine pour sa survie : dans le cas étudié (cuisine E), pour lequel règne une mésentente entre le chef de cuisine et son frère cadet marié, les récoltes des champs de mil des deux frères sont mises dans deux greniers séparés ; pendant un mois, on consomme le mil du grenier du chef de cuisine, et, le mois suivant, on consomme celui du grenier du frère cadet, et ainsi de suite tout au long de l'année...

Finalement, si l'obligation de pourvoir à l'auto-consommation des membres de la cuisine incombe au chef de cuisine ou aux différentes personnes de son sous-lignage, elle fait néanmoins appel à la coopération, dans le travail, de tous les adultes masculins de la cuisine, qu'ils soient du sous-lignage du chef de cuisine ou non.

Ces derniers peuvent éventuellement recourir à la vente du produit de leur travail.

*La possibilité de recourir à la vente.*

La libre disposition de sa récolte de mil par l'autre adulte masculin de la cuisine (frère, fils ou neveu utérin) dépend des résultats de l'ensemble de la récolte. En effet, une évaluation au « jugé » des greniers permet de savoir de manière approximative si l'ensemble des récoltes de mils provenant des champs dont le chef de cuisine a la responsabilité sera suffisant pour alimenter la cuisine pour toute l'année à venir, connaissant, par ailleurs, la vitesse d'écoulement des greniers en fonction de la composition de la cuisine en « adultes » et en « enfants ». Cette méthode d'évaluation au jugé permet de savoir si la récolte pourra satisfaire les « besoins » (*soxla*) de la cuisine.

Si la récolte est jugée insuffisante, on consommera d'abord tout le mil accumulé dans le grenier du chef de cuisine, et dont la production a fait l'objet d'un effort commun de la part des adultes masculins du *ngak* ; puis, ce grenier épuisé, on consommera le mil accumulé dans le grenier d'un membre d'un autre sous-lignage de la cuisine, généralement le fils.

Par contre, si la récolte est jugée suffisante pour satisfaire à l'alimentation de tous les membres de la cuisine pendant une année, les autres adultes qui ont accumulé une récolte de mil dans leur propre grenier, pourront disposer du produit de cette récolte : ils le vendront pour accroître la « richesse de la case de la mère » de leur propre sous-lignage ; cependant, c'est le chef de cuisine lui-même qui conseille l'affectation du produit de la vente à un achat jugé le plus satisfaisant possible pour l'accroissement de la « richesse de la case de la mère » de son propre fils (généralement : achat de têtes de bétail), bien qu'il s'agisse d'un sous-lignage différent.

Il n'y aurait donc pas antagonisme, mais bien plutôt solidarité entre les différents sous-lignages d'une même cuisine, qui trouvent tous leur unité dans la personne du *yal-ngak*, puisque chaque membre de chaque sous-lignage lui est attaché soit par des liens de parenté, soit par des liens d'alliance ; en dernier ressort, cette solidarité est éminemment marquée par le « droit de regard » qu'exerce le chef de cuisine sur l'affectation de la production de mil de la cuisine, ce qui s'explique par la place essentielle que tient le mil, produit de subsistance, dans les préoccupations des Sérer.

En définitive, on peut avancer qu'il y a distorsion entre la norme et la réalité de l'organisation du travail des mils ; si la norme proclame la coopération de tous les adultes masculins d'une même cuisine, les faits observés apportent des corrections importantes : tout d'abord, le travail des mils n'est pas réservé qu'aux hommes, puisque les femmes participent aux semis, ou qu'elles peuvent avoir la responsabilité d'un champ de mil, soit en tant que chef de cuisine, soit en remplacement d'un champ d'arachides, soit, enfin,

parce que leur fils, chef de cuisine, est lui-même dans l'impossibilité de se livrer à cette culture. Ensuite, il n'y a de coopération que pour les champs de mil dont le produit servira à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak ;* les champs dont le produit pourra être éventuellement approprié au profit d'un sous-lignage de la cuisine ne sont pas cultivés en coopération.

Or, d'après les indices historiques que nous possédons, il semblerait que les mils aient été depuis fort longtemps la production majeure du terroir de Ngohé-Mbayar ; par contre, l'arachide ne serait que d'introduction très récente, entre 1910 et 1914 environ. Il est donc fort possible que la distorsion qui existe entre la norme et la réalité de l'organisation du travail des mils ait été une porte ouverte à la possibilité de l'intégration de l'arachide dans le système cultural des Sérer du Mbayar : en effet, cette possibilité d'intégration était offerte par le cas des champs de mil dont le produit n'était pas réservé à la seule auto-consommation et dont l'entretien ne faisait pas l'objet d'un effort commun des adultes masculins de la cuisine.

Il nous faut donc voir quels sont les éléments de l'organisation du travail de l'arachide qui nous permettraient d'étayer cette hypothèse.

## L'organisation inégalitaire du travail de l'arachide

En tant que culture industrielle d'introduction récente, l'arachide a été, semble-t-il, le véhicule de pénétration de l'économie monétaire dans cette « société de transition » que constitue Ngohé-Mbayar. Le comportement des Sérer face à la pénétration de l'économie arachidière a été diversement interprété : pour les uns, il y aurait un comportement de « résistance » (48) ; pour d'autres, il y aurait apparition d'une « individualisation des revenus » (49). Or, les études de M. le Professeur PÉLISSIER ont bien montré comment, loin de résister à l'économie arachidière, les Sérer ont judicieusement *intégré* l'arachide dans leur système cultural traditionnel, fort élaboré par ailleurs. Notre hypothèse serait donc la suivante : en ce qui concerne Ngohé-Mbayar, si cette intégration de l'arachide dans le domaine cultural a été réussie, c'est parce que l'arachide n'a été adoptée que pour être mise au service de ce qui paraît être le but ultime de l'activité économique des Sérer : la « richesse de la case de la mère » ; l'intégration au système cultural aurait été aussi une intégration au système culturel.

Il n'y aurait donc ni comportement de résistance, ni apparition d'un individualisme économique, car, après cinquante ans de culture arachidière, la « case de la mère » nous apparaît comme un phénomène d'économie de groupe dont l'existence demeure primordiale. Ainsi, le système de parenté propre aux Sérer du Mbayar aurait capté et mis à son service cette « innovation » que représentait l'arachide. Quant à l'influence de l'économie arachidière sur les différents domaines de la vie Sérer, A. LERICOLLAIS fait cette remarque :

« Il est frappant de ne retrouver que peu de traces de ces cinquante ans d'économie de traite quand on dresse l'inventaire des biens d'une maison sérère, hormis quelques bassines et marmites, quelques robes dans des malles, parfois quelques tôles sur le toit. » (50).

C'est donc en ayant à l'esprit la spécificité de cette « économie de groupe » caractéristique des Sérer du Mbayar que l'on étudiera les déséquilibres qui peuvent se manifester dans les échanges de travail pour l'arachide : ces déséquilibres seront révélateurs de la manière dont cette économie de groupe fonctionne, des tensions qui s'y créent, et de la direction dans laquelle elles s'exercent. Pour y parvenir, nous analyserons successivement la répartition des tâches, puis l'affectation du produit de l'arachide, à partir de l'étude des sept cuisines qui ont déjà retenu notre attention.

---

(48) Ph. COUTY (1969), p. 10 (résistance *relative* par rapport à celle des Wolofs).
(49) A. LERICOLLAIS (1969), p. 11.
(50) A. LERICOLLAIS (1969), p. 8.

LA RÉPARTITION DES TACHES.

La distinction entre « la norme » et la réalité, telle qu'elle nous est révélée par l'observation des faits, nous permettra de mieux appréhender les déséquilibres qui se manifestent à l'occasion des échanges de travail pour l'arachide, culture produite aux seules fins de la commercialisation.

*La norme.*

En retenant la même définition que précédemment de « la norme », il semblerait que les Sérer de Ngohé-Mbayar perçoivent globalement les travaux d'arachides comme des travaux réservés aux femmes, tandis que les hommes se livreraient aux cultures de mil. Le schéma idéal de répartition des tâches serait le suivant : au sein d'une cuisine donnée, tandis que les hommes se livrent, en coopération, aux différentes opérations culturales nécessaires sur les champs de mil, les femmes, de leur côté, devraient se livrer, toujours en coopération, aux différentes tâches exigées par les différentes parcelles d'arachide attribuées aux membres de la cuisine, hommes ou femmes ; elles devraient, d'ailleurs, accorder leurs soins d'abord à la parcelle d'arachides du chef de cuisine, puis à leurs propres parcelles, en commençant d'abord par celle de la première épouse, et ceci pour chaque opération culturale.

Les études de cas menées à Ngohé-Mbayar semblent nous indiquer que ce schéma idéal est fort peu respecté, et qu'il se crée des déséquilibres à l'occasion des échanges de travaux agricoles pour l'arachide au sein d'une même cuisine.

*La réalité.*

L'observation nous révèle les faits suivants : tout d'abord, les travaux agricoles concernant l'arachide ne sont pas uniquement réservés aux femmes ; ensuite, il n'y a que très rarement coopération des femmes d'une même cuisine pour ces travaux ; par contre, se créent des déséquilibres, dans les échanges de travail agricole.

*La répartition sexuelle des tâches* (51).

Les seuls travaux réellement réservés aux femmes en ce qui concerne l'arachide sont le décorticage, le deuxième sarclage, l'entassage, le vannage et le glanage, en raison d'une division sexuelle des tâches fondée sur la pénibilité des travaux à accomplir.

Les travaux communs aux hommes et aux femmes seraient les semis d'arachides, suivis immédiatement du premier sarclage. Cependant, avec la pénétration d'instruments de production tels que semoirs et houes, cette opération culturale est de plus en plus menée par les hommes seuls. Dans les sept cuisines, il semblerait pourtant qu'aucun instrument de production moderne n'ait été employé pour les semis et le premier sarclage de l'arachide, contrairement aux consignes de vulgarisation de la SATEC. Par contre, ces consignes semblent avoir été beaucoup mieux respectées en ce qui concerne les cultures de mil (emploi de rayonneurs et de houes ; utilisation de l'engrais). Donc, du moins dans ces sept cuisines, les semis et le premier sarclage de l'arachide restent encore une opération commune aux hommes et aux femmes.

Mais, il y a aussi certaines opérations culturales concernant l'arachide qui, en raison de leur pénibilité, semblent réservées aux hommes : il s'agit du débroussaillement, du déterrage et du battage.

Les travaux concernant l'arachide ne sont donc que très partiellement effectués par les femmes.

*La répartition de l'effort* (52).

Les tableaux de l'annexe nous fournissent les échanges d'heures de travail entre les différents membres des cuisines étudiées. Si, à l'intérieur d'une même cuisine, nous calcu-

(51) Tableau de la page 41.
(52) Tableaux de l'annexe 7.

lons les pourcentages des heures fournies et des heures reçues par chacun des membres d'une cuisine par rapport au total des heures fournies (ou reçues) par l'ensemble des membres de la cuisine, nous pourrons calculer, pour chacun d'entre eux, un solde, positif ou négatif ; c'est de la comparaison de ces soldes que nous avons tiré le tableau suivant qui nous permettra de comprendre dans quel sens s'effectuent les échanges de travail en ce qui concerne les cultures d'arachides :

| | *Soldes des échanges d'heures de travail, réduits en pourcentages de l'ensemble des heures fournies par les membres d'une cuisine.* | | |
|---|---|---|---|
| *Situation I* | *Cuisine A* | Chef de cuisine . . . . . + 32,0 % | NDOK 1 |
| | | 1re Epouse . . . . . — 8,9 % | NDOK 2 |
| | | 2 Epouse et 3e Epouse . . . . . — 23,1 % | NDOK (3 + 4) |
| *Situation II* | *Cuisine B* | Chef de cuisine . . . . . — 5,7 % | NDOK 1 |
| | | Mère du chef de cuisine (sans champ) . . . . . — 27,1 % | NDOK 1 |
| | | Epouse du chef de cuisine . . . . . + 32,8 % | NDOK 2 |
| | *Cuisine C* | Chef de cuisine . . . . . — 11,0 % | NDOK 1 |
| | | Mère du chef de cuisine (avec champ) . . . . . + 3,5 % | NDOK 1 |
| | | Epouse du chef de cuisine . . . . . + 7,5 % | NDOK 2 |
| *Situation III* | *Cuisine D* | Chef de cuisine . . . . . + 14,9 % | NDOK 1 |
| | | Mère du chef de cuisine (sans champ) . . . . . — 28,5 % | NDOK 1 |
| | | Frère célibataire . . . . . — 8,7 % | NDOK 1 |
| | | Epouse du chef de cuisine . . . . + 22,4 % | NDOK 2 |
| | *Cuisine E* | Chef de cuisine . . . . . + 1,6 % | NDOK 1 |
| | | Frère marié . . . . . — 26,1 % | NDOK 1 |
| | | Epouse du frère . . . . . + 24,5 % | NDOK 2 |
| *Situation IV* | *Cuisine F* | Chef de cuisine . . . . . + 17,6 % | NDOK 1 |
| | | Epouse du chef de cuisine . . . . — 5,2 % | NDOK 2 |
| | | Fils célibataire . . . . . — 15,3 % | NDOK 2 |
| | | Epouse d'un autre fils . . . . . + 2,7 % | NDOK 3 |
| | *Cuisine G* | Chef de cuisine . . . . . + 15,0 % | NDOK 1 |
| | | Nièce utérine et petit-neveu utérin — 59,2 % | NDOK 1 |
| | | Epouse du petit neveu . . . . . +44,2 % | NDOK 2 |

De la comparaison de ces différentes situations, on peut tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, si l'on s'attache aux situations où le *yal-ngak* est le seul adulte masculin de la cuisine (cuisines A, B, C), on s'aperçoit qu'il y a un clivage entre des situations de ménage polygame et des situations de ménage monogame : dans le premier cas (cuisine A), où la division par sexe des membres du *ngak* se superpose à la division en sous-lignages, le chef de cuisine est très nettement bénéficiaire des échanges de travail pour l'arachide ; en effectuant un dépouillement des emplois du temps de cette cuisine au jour le jour, nous nous apercevons que c'est le seul cas où existe un travail coopératif des femmes de la cuisine ; il est possible que la bonne entente qui règne entre elles et l'égalité de leur statut (53) soit à l'origine de cette réelle coopération agricole.

Cette situation de ménage polygame simple (c'est-à-dire : le chef de cuisine et ses épouses) se rapproche le plus du schéma idéal d'organisation du travail tel qu'il est expri-

(53) Dans ce *NGAK*, toutes les femmes sont des épouses du chef de cuisine ; il n'y a pas sa mère.

mé par les Sérer de *Ngohé* : les trois épouses du *yal-ngak,* représentant chacune un sous-lignage, effectuent les sarclages d'arachide sur la parcelle du chef de cuisine et sur leurs propres parcelles, tandis que le chef de cuisine, représentant d'un autre sous-lignage, est accaparé par les travaux réclamés par les champs de mil, afin de pourvoir à l'auto consommation de tous les membres du *ngak.* Il y aurait donc ainsi une contrepartie à cette obligation faite au sous-lignage du chef de cuisine de fournir ce qui est nécessaire aux repas.

Par contre, dans les cas de ménage monogame, le solde des échanges de travail pour l'arachide se fait en faveur de l'épouse du chef de cuisine ; en effet, c'est à elle qu'échoit l'obligation de piler le mil, d'aller chercher l'eau et de faire cuire les repas. Cette obligation est très contraignante puisque les analyses de répartition du temps de travail menées sur d'autres cuisines nous ont permis de constater qu'elle absorbait entre 40 % et 60 % du temps de travail d'une jeune épouse.

Inversement, dans un ménage polygame, ces travaux domestiques s'effectuent par roulement entre chacune des épouses, ce qui fait que chacune d'entre elles en est d'autant allégée et leur permet de dégager un excédent de travail à réserver aux parcelles d'arachides. Dans la situation de ménage monogame, l'excédent d'heures de travail dont l'épouse du chef de cuisine est bénéficiaire est principalement le fait de son mari, et, éventuellement, de la mère de celui-ci, quand cette dernière n'a pas la responsabilité d'un champ d'arachide. Ici aussi, tout se passe comme si les membres du sous-lignage du *yal-ngak* fournissent une contrepartie au sous-lignage de l'épouse du chef de cuisine, en raison de l'accaparement de cette dernière par les travaux domestiques.

Mais, ces flux d'échanges de travail s'inversent dans les situations où le chef de cuisine n'est plus le seul adulte masculin de sa cuisine (cuisines D, F, G). Dans la plupart de ces cas, le *yal-ngak* est bénéficiaire d'une partie de l'effort fourni par le jeune adulte masculin de la cuisine en ce qui concerne les travaux d'arachide, comme nous le révèle le dépouillement au jour le jour des emplois du temps ; cette fraction de l'ensemble des heures de travail dont le chef de cuisine est bénéficiaire paraît relativement constante (aux environs de 16 %).

Dans tous ces cas, nous observons que l'épouse, soit du chef de cuisine, soit du jeune adulte masculin, qui est chargée des travaux domestiques, est aussi bénéficiaire d'une fraction de l'ensemble des heures de travail consacrées par les gens de la cuisine à la culture de l'arachide ; c'est, généralement, de la part de son mari qu'elle reçoit cet apport en travail, ou, plus rarement, d'un membre du sous-lignage de celui-ci.

Le cas particulier (cuisine E) où nous avons un désaccord entre le chef de cuisine et son frère cadet marié ne fait que nous confirmer dans cette voie : il y a presque coupure totale entre les deux frères en ce qui concerne la répartition des tâches pour l'arachide, mais le jeune frère fournit une aide appréciable à sa propre épouse.

Finalement, les seuls en défaveur de qui paraissent s'exercer les déséquilibres nés de la répartition des tâches pour l'arachide au sein d'une cuisine semblent être le jeune adulte masculin en position soit de fils, soit de petit-neveu utérin vis-à-vis du chef de cuisine, et la femme qui, soit mère, soit épouse du chef de cuisine, est déchargée des travaux domestiques en raison de son âge et de la présence de l'épouse d'un jeune adulte masculin.

Il devient donc intéressant de savoir comment se combinent tous ces déséquilibres, nés de la répartition des tâches, avec les règles d'affectation du produit de l'arachide.

### L'AFFECTATION DU PRODUIT.

Dans un premier temps, le produit des parcelles d'arachides du *ngak* est réparti en trois parts : l'une de ces parts est vendue par les hommes de la cuisine à la coopérative, une autre est réservée à l'auto-consommation (graines d'arachides grillées), et la troisième formera la réserve de semences qui servira lors de la prochaine campagne agricole.

A cette « distribution primaire » se superpose une « distribution secondaire », qui sera une véritable « redistribution » du produit des récoltes d'arachides entre les membres d'une même cuisine. En effet, les sommes perçues par les hommes de la cuisine lors de la vente de l'arachide à la coopérative seront réparties entre chaque responsable d'une parcelle d'arachide au prorata de sa récolte ; une fois que chacun de ces individus aura satisfait ses besoins immédiats, le restant du produit de la récolte d'arachide sera assemblé au niveau du sous-lignage pour constituer la « richesse de la case de la mère ».

*Les besoins des individus.*

Les « besoins » (*soxla*) satisfaits par le produit de la récolte d'arachides sont les suivants : le paiement des impôts, l'achat de vêtements, le remboursement de crédit, et l'achat d'aliments pour agrémenter les repas (sauce à la tomate, oignons, manioc, etc.).

Il semblerait que l'on assiste à une atténuation progressive de la solidarité des sous-lignages, du moins en ce qui concerne la satisfaction des besoins, au fur et à mesure de la pénétration des religions « modernes », islam et christianisme. L'exemple de l'achat de vêtements par les parents pour les enfants est éclairant sur ce point. D'après les quelques renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet, il paraîtrait qu'auparavant les vêtements des enfants devaient être achetés par leur mère, ce qui manifestait bien la solidarité du sous-lignage. En effet, tandis que le père et ses fils cultivaient les parcelles dont le produit était réservé à l'auto-consommation du *ngak*, la mère et ses filles cultivaient les parcelles dont le produit pouvait être soit échangé, soit vendu. Dans ces conditions, on estimait normal que la mère habille ses fils, puisqu'eux-mêmes avaient travaillé pour pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak*. Cependant, la règle n'était pas d'une rigidité absolue : si la mère ne pouvait subvenir à l'achat de vêtements pour l'ensemble des enfants, le père se chargeait de cet achat en ce qui concernait les garçons. La seule exception se rencontrait chez les bourreliers (*sakobe*) où l'achat de vêtements pour les enfants était à la charge du père.

Mais, avec la pénétration de l'islam et du christianisme, il semble qu'il y ait une prise de conscience de ce que devrait être le « rôle du père » par rapport au système traditionnel, surtout marqué par l'importance de la mère. Nos informateurs catholiques ou musulmans nous ont indiqué que c'était à eux qu'incombait de plus en plus l'achat de vêtements pour les enfants.

Ainsi, l'appartenance à ces religions pourrait-elle marquer une volonté de « modernisme » et donc de détachement par rapport à toute la société traditionnelle. Mais, si la solidarité des membres du sous-lignage se désagrège en ce qui concerne la satisfaction des besoins immédiats, elle reste entière pour la constitution de la « richesse de la case de la mère ».

*La richesse du sous-lignage.*

Une fois satisfaits les « besoins immédiats », tout ce qui reste du produit de la récolte d'arachide est consacré à la « richesse de la case de la mère » (*halal a ndok ya*), qui est donc constituée par l'addition des apports de chaque membre d'un sous-lignage. Le chef de cuisine (*yal ngak*) a pouvoir de décision sur l'affectation du produit monétaire tiré de la récolte d'arachides de ses propres fils bien que ceux-ci ne soient pas du même sous-lignage que lui. Ces biens seront hérités par les neveux utérins des membres masculins du sous-lignage, c'est-à-dire par les fils de leurs sœurs, qui résident ailleurs, puisque mariées (règle de virilocalité). De plus, cette « richesse de la case de la mère » sert à verser les compensations matrimoniales des membres masculins du *ndok* non encore mariés, et elle est enrichie d'une partie des dots versées lors du mariage des jeunes filles du sous-lignage.

Ainsi, le produit de la récolte d'arachides restant après la satisfaction des besoins est-il accumulé par chaque sous-lignage au sein d'une même cuisine.

***

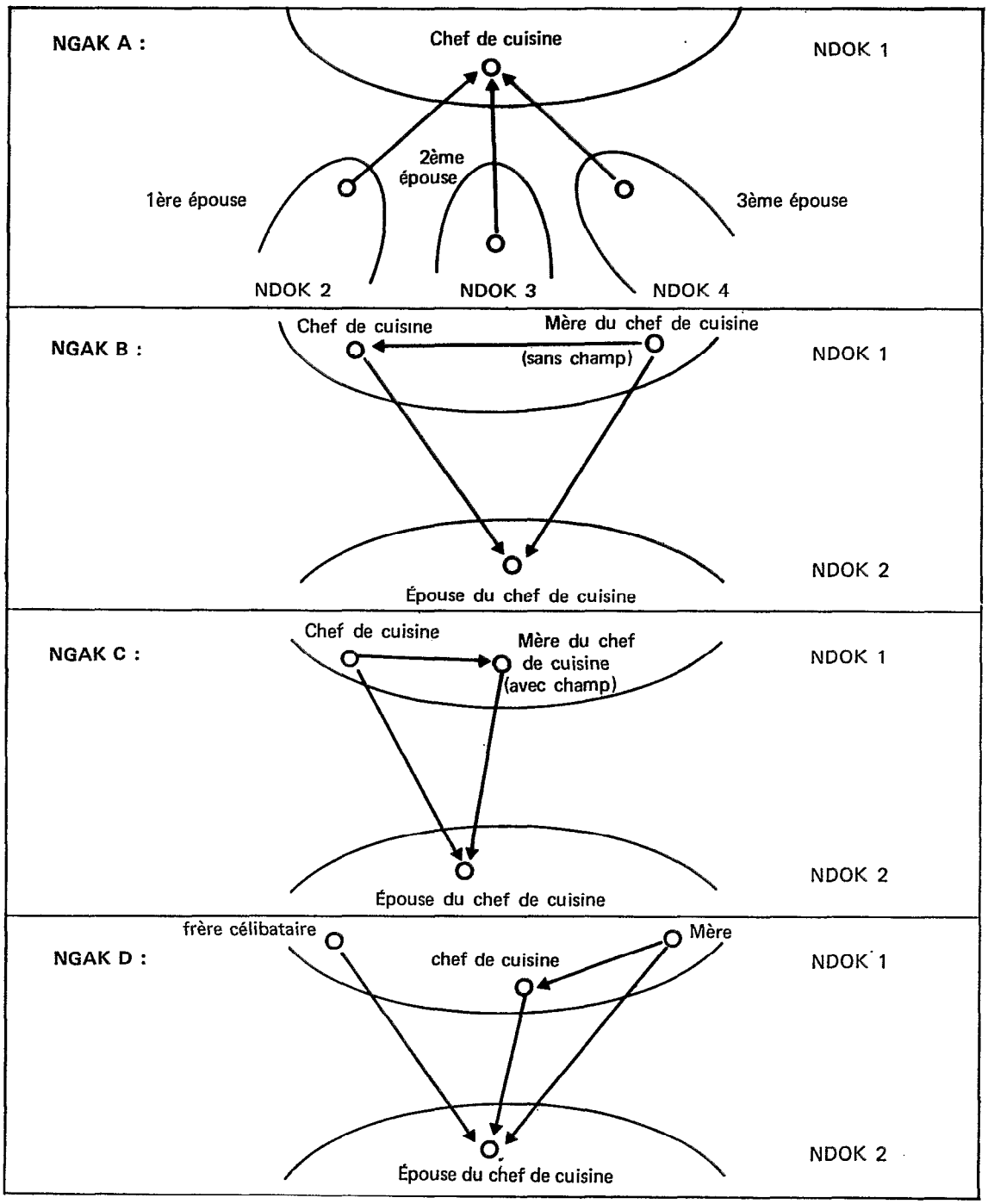


FIG. 5. — Echanges d'heures de travail pour l'arachide entre sous-lignages d'une même cuisine (1).

Connaissant les déséquilibres nés des échanges de travail pour l'arachide au sein d'une exploitation et l'affectation de son produit, il faut rechercher dans quel sens ils se produisent et s'il n'y a pas de contrepartie à ces déséquilibres (54).

L'unité d'affectation du surplus du produit arachidier, après satisfaction des besoins individuels, est le sous-lignage ; par conséquent, les échanges de travail effectués à l'intérieur d'un même sous-lignage sont profitables à l'ensemble des membres de ce sous-lignage : il n'y a donc pas de déséquilibres réels dans ces échanges de travail, puisque le travail de chacun contribue à assurer la « richesse de la case de la mère » de tous. C'est le cas, notamment, du travail d'un fils, qu'il soit chef d'exploitation ou non, au bénéfice de sa mère, ou inversement (exploitations B, C, D, F). C'est le cas, aussi, du travail de la nièce utérine et du petit-neveu utérin au bénéfice du chef d'exploitation (exploitation G). *Il est à remarquer, toutefois que le frère cadet du chef d'exploitation, marié ou célibataire, ne travaille jamais au bénéfice de celui-ci* (exploitations D et E).

Mais, de véritables déséquilibres s'exercent *apparemment* aux dépens de ceux qui travaillent pour des membres de l'exploitation qui ne sont pas de leur propre sous-lignage (55). Si nous prenons en considération le travail effectué pour les cultures en vue de l'auto-consommation et le travail domestique des épouses, on s'aperçoit qu'il existe des contreparties à ces déséquilibres apparents dans les échanges de travail pour l'arachide, et l'on saisit du même coup l'unité profonde de la notion de travail en milieu Sérer.

C'est, tout d'abord, le cas des époux travaillant au bénéfice de leurs épouses ; comme ils sont parfois secondés par leur mère et par leur frère cadet dans cette tâche, il y a aide du sous-lignage de l'époux au bénéfice de celui de l'épouse, et donc déséquilibre apparent (exploitations B, C, D, E, G). Mais, ce déséquilibre est, en réalité, une contre-partie au travail domestique de la jeune épouse, qui, absorbée par ses tâches (eau, pilage, cuisine), ne peut se consacrer pleinement à la culture de sa parcelle d'arachides. De plus, en travaillant sur la parcelle d'arachide de sa femme, le mari contribue à façonner la « richesse de la case de la mère » de ses enfants, et, notamment, à constituer la masse de biens qui servira, plus tard, au versement des compensations matrimoniales de ses propres fils. Ainsi, il y aurait une division des tâches entre sous-lignages au sein d'une même exploitation : celui du chef d'exploitation serait voué principalement aux cultures d'auto-consommation, et ceux de ses épouses seraient voués essentiellement au travail domestique et aux cultures de commercialisation. Il y aurait donc apport d'un ou plusieurs sous-lignages à un autre, là où ce dernier serait défaillant, et donc compensation d'un « manque à gagner » qu'aurait pu éprouver celui-là.

*A contrario,* il faut tenir compte de l'ensemble des travaux des membres d'une exploitation pour comprendre le cas d'un chef d'exploitation bénéficiaire d'un apport en travail de la part de ses trois épouses en ce qui concerne l'arachide (exploitation A). En effet, dans cette situation de ménage polygame, les tâches domestiques sont légères pour chacune des épouses, puisqu'effectuées à tour de rôle. Il en résulte un excédent de travail qui est reversé au bénéfice du chef d'exploitation, en contrepartie de l'obligation faite à celui-ci de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres du *ngak*.

C'est, de même, le cas d'un chef d'exploitation bénéficiaire de l'apport en travail de son fils et de son épouse (exploitation F). Dans ce cas précis, l'épouse, âgée, est déchargée des tâches domestiques accomplies par la jeune épouse de l'un des fils, et le fils, célibataire, n'a, par conséquent, pas de contrepartie à fournir au travail domestique. Il travaille en coopération avec le chef d'exploitation pour les cultures en vue de l'auto-consommation, ce qui constitue une contrepartie à la fraction que les membres de son propre sous-lignage consomment sur les greniers du chef d'exploitation ; mais, par ailleurs, comme il a la possibilité d'approprier pour son propre sous-lignage le produit des champs de mil dont il a la responsabilité, il compense cette possibilité d'accroissement de la « richesse de la case de la mère » en reversant au profit des champs d'arachides du chef d'exploitation l'excédent de travail qu'il détient du fait de son propre célibat.

---

(54) Schémas pages 50 et 52.
(55) L'ensemble de cette conclusion a très largement bénéficié des critiques de M^lle^ M. DUPIRE.

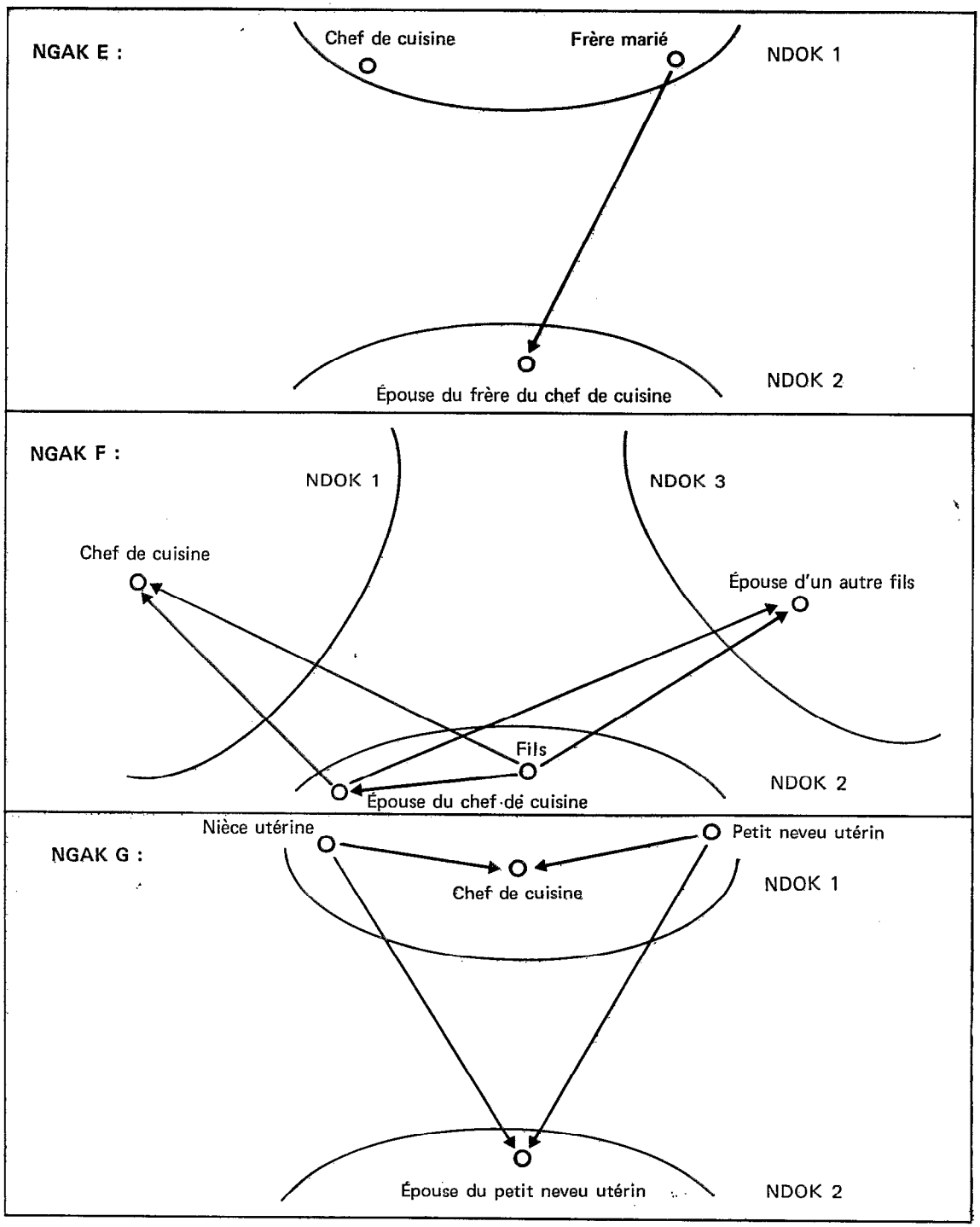


FIG. 6. — Echanges d'heures de travail pour l'arachide entre sous-lignages d'une même cuisine (2).

En définitive, les différentes situations étudiées peuvent être résumées de la manière suivante :

1) *Le chef d'exploitation est le seul adulte masculin de l'exploitation :*

2 cas :

*Ménage polygame :* le chef d'exploitation est bénéficiaire d'un excédent de travail de la part de ses épouses pour les cultures commercialisables.

*Ménage monogame :* le chef d'exploitation supplée au manque à gagner qu'éprouve le sous-lignage de son épouse du fait des obligations domestiques de cette dernière.

2) *Le chef d'exploitation n'est pas le seul adulte masculin de l'exploitation.*

*L'autre adulte est du même sous-lignage* (frère cadet marié ou célibataire, petit-neveu utérin) : les deux adultes masculins travaillent en coopération les cultures en vue de l'auto-consommation, et celui qui est marié supplée aux obligations domestiques de sa propre épouse en fournissant un excédent de travail pour les cultures commercialisables de cette dernière ; il se fait parfois aider par sa mère à cette fin.

Il est à remarquer qu'au sein d'un même sous-lignage, le frère cadet, marié ou célibataire, ne fournit pas de travail au bénéfice du chef d'exploitation, à l'inverse du petit-neveu utérin. Si l'on ne tenait pas compte de l'affectation dernière du produit des cultures commercialisables, la situation du petit-neveu utérin pourrait sembler beaucoup plus voisine de celle du fils que de celle du frère cadet.

*L'autre adulte est d'un sous-lignage différent (fils).*

Le fils travaille en coopération avec le chef d'exploitation pour les cultures en vue de l'auto-consommation, et reverse un excédent de travail au bénéfice des cultures commercialisables de ce dernier, en compensation de la possibilité d'appropriation d'une partie de ses cultures de mil.

Donc, à un déséquilibre apparent entre sous-lignages dans les échanges de travail pour l'arachide, correspond un équilibre réel si l'on tient compte de l'ensemble des travaux fournis par tous les membres d'une exploitation. Mais, c'est peut-être parce que cet équilibre profond n'est pas immédiatement perceptible par tous qu'il existe un écart entre la norme et la réalité du travail de l'arachide ; en effet, la vision normative du travail de l'arachide voile ces déséquilibres apparents en réservant le travail de l'arachide aux seules femmes, car, ainsi, les règles de production et les règles d'affectation se recouvriraient exactement, chaque femme étant à l'origine d'un sous-lignage au sein d'une même exploitation : à chaque sous-lignage regroupé autour d'une femme reviendrait le produit des champs d'arachides cultivés par les membres de ce sous-lignage.

Peut-être pourrait-on voir dans ce jeu subtil de contreparties dans les échanges de travail au sein d'une exploitation l'origine même de cet « égalitarisme » des Sérer, qui a frappé certains auteurs au point de qualifier leur système politique d' « anarchie » (56). Cette profonde unité des systèmes de production agricole ne pourra que davantage être mise en valeur par l'étude de l'organisation du travail des cultures d'appoint.

## L'organisation du travail des cultures d'appoint

Les cultures d'appoint, à Ngohé-Mbayar, sont le manioc et les haricots. Ces cultures sont insignifiantes quant au temps de travail qu'elles exigent au cours d'une année agricole, du moins pour les cuisines où on se livre soit à la culture des haricots, soit à celle du manioc, soit aux deux à la fois (57). L'étude des règles de l'organisation du travail de

(56) Cf. notamment : RAULIN, 1967, p. 28.
(57) Tableau de l'annexe 8.

ces deux cultures nous révélera que le système de production du manioc serait assez proche de celui du mil, tandis que celui des haricots serait assez proche de celui de l'arachide.

PRODUCTION ET AFFECTATION DES CULTURES DE MANIOC.

La caractéristique fondamentale du manioc est d'être une culture pluri-annuelle, à l'encontre de toutes les plantes cultivées à Ngohé-Mbayar, qui sont saisonnières : la pousse du manioc s'étend sur deux cycles agricoles, puisque, planté au début d'une saison des pluies, on ne commence à le déterrer qu'à la fin de la saison des pluies suivante.

Comme, en règle générale, pour le mil, la culture du manioc est réservée aux hommes de la cuisine. Les différentes opérations culturales pratiquées sont les suivantes : on plante les pieds de manioc vers les mois de juillet-août, et on sarcle les mauvaises herbes du champ de manioc ; puis, on clôt ce champ d'une haie d'épineux ; au mois de juillet de l'année suivante, on peut semer de l'arachide ou des haricots dans le champ de manioc, mais pas de mil, car il « étouffe » le manioc. Si on a semé de l'arachide ou des haricots, on pratique toutes les opérations culturales nécessitées par l'arachide ou les haricots, et on bâtit des mottes autour des pieds de manioc. Si on n'a rien semé dans le champ de manioc, on sarcle ce champ une ou deux fois, et on entoure de mottes les pieds de manioc. On peut commencer à déterrer les racines à partir des mois d'octobre-novembre, et ceci jusqu'à épuisement : en aucun cas, il n'y a récolte nette de tous les pieds de manioc, mais prélèvement continu au fur et à mesure des besoins.

Les racines de manioc prélevées sont affectées à la consommation de la cuisine ; on peut, cependant, soit échanger directement du manioc contre du mil, soit vendre des paquets de manioc pour 25 francs. Mais, quelle que soit la modalité de l'échange, *le produit de cet échange est affecté à la préparation des repas pour l'ensemble des membres de la cuisine* : achat de piments, de riz, de lait caillé, etc. On peut donc conclure à la similarité des systèmes de production du mil et du manioc : travaux agricoles effectués principalement par les hommes et affectation à la consommation de l'ensemble des membres d'un *ngak*. Par contre, le système de production des haricots se rapprocherait davantage de celui de l'arachide.

PRODUCTION ET AFFECTATION DES CULTURES DE HARICOTS.

La caractéristique fondamentale des haricots est de constituer une culture intercalaire sur des parcelles soit d'arachide, soit de mil (*pod* ou *matye*), soit de manioc.

Les différentes opérations culturales à pratiquer sont : les semis, au mois d'août ; les sarclages, au cours de la dernière quinzaine d'octobre et de la première quinzaine de novembre ; la récolte, en décembre. Le sarclage est généralement effectué par les hommes, en même temps qu'une autre opération culturale menée pour la culture principale de la parcelle où sont semés les haricots. C'est ainsi que le sarclage des haricots semés dans un champ d'arachides est effectué en même temps que le déterrage des arachides ; aussi, au cours des travaux agricoles collectifs de déterrage d'arachides, les cultivateurs les plus actifs qui ont distancé leurs camarades se moquent d'eux en leur lançant :

« *Yangio haka birxa* »

(« Il faut déterrer et désherber ! »),

car les retardataires auraient tendance à négliger le travail de sarclage des haricots au profit de celui de déterrage des arachides, plus spectaculaire.

Le sarclage des haricots semés dans un champ de mil *matye* est mené en même temps que le deuxième sarclage de la culture principale du champ. Par contre, le sarclage des haricots semés dans un champ de mil *pod* ou de manioc doit être effectué pour lui-même, puisque les opérations culturales concernant les cultures principales sont déjà terminées. Cependant, le sarclage des haricots semés dans un champ de mil *pod* peut être

fait par des femmes, quand elles ont la responsabilité du champ de la culture principale.

Toutefois, la récolte des haricots est toujours effectuée par les femmes de la cuisine.

Au stade de la distribution primaire, le produit de la récolte revient à la personne, homme ou femme, qui avait la responsabilité de la parcelle où étaient cultivés les haricots. Le produit de la récolte est alors divisé en trois fractions : l'une pour l'auto-consommation de tous les membres de la cuisine, l'autre gardée à titre de semences pour la prochaine saison agricole, et la troisième, s'il en reste, vendue.

Au stade de la distribution secondaire, le produit de cette vente revient à celui ou celle qui était responsable de la parcelle où étaient cultivés les haricots, et lui sert à satisfaire ses besoins immédiats. Le produit de la récolte est généralement faible en poids, mais d'un bon rapport, puisque le kilog de haricots est vendu plus du triple du kilog de mil (58).

En dernière analyse, le système de production des haricots serait assez voisin de celui de l'arachide à plus d'un titre : d'une part, la responsabilité d'une parcelle cultivée en haricots peut échoir aussi bien à un homme qu'à une femme, et, d'autre part, le produit de la vente des haricots n'est pas destiné à satisfaire seulement l'auto-consommation de tous les membres du *ngak,* mais aussi les besoins de celui qui avait la responsabilitét de la parcelle cultivée en haricots...

Sans être semblables, ces deux systèmes de production seraient très voisins.

⁂

Au terme de cette analyse de l'organisation du travail agricole au sein de l'exploitation, nous nous devons de souligner l'unité profonde du système. En effet, le travail agricole des membres de l'exploitation est réparti entre deux types d'activités :

— productions en vue de l'auto-consommation : mils et manioc ;

— productions en vue de la commercialisation : arachides et haricots.

Si l'on tient compte des travaux domestiques des épouses, on constate tout un courant d'échanges de travail entre les différents sous-lignages constituant une exploitation, échanges tels que les déséquilibres apparents constatés dans l'une de ces trois activités sont, en réalité, compensés dans une autre ; ou, plus exactement, tout effort fourni par un sous-lignage dans les productions pour l'auto-consommation ou dans les travaux domestiques est compensé par un apport en travail des autres sous-lignages de l'exploitation sur les parcelles d'arachides du sous-lignage précédent.

Or, la période charnière, pour la culture de l'arachide, à Ngohé-Mbayar, est celle comprise entre 1910 et 1914 : avant cette période, l'arachide était une « culture de case », semée en très petites quantités, et réservée aux femmes ; après cette période, l'arachide est devenue une « culture industrielle », commercialisable, et donc échangée contre des unités monétaires : on peut, dès lors, la désigner comme l'indice de la pénétration de l'économie moderne dans un système traditionnel. Il faut chercher à savoir selon quel processus cette nouvelle culture a pu être intégrée au système cultural Sérer, et cela en comparant deux « images » du système économique villageois, avant et après cette période charnière.

*Le système de production actuel.*

L'unité d'habitation peut être divisée en plusieurs « exploitations » selon deux sortes de règles : soit une règle de séparation, soit une règle de scission.

Les produits cultivés au sein de l'exploitation sont répartis en trois types :

---

(58) Les prix moyens observés au cours de la saison agricole 1967-1968 sont les suivants :
1 kg haricots = 75 F
1 kg mil = 20 F
1 kg arachides = 17 F

— *Type A'* : productions de mil (59) et de sorgho (60), entreposées dans les greniers du chef d'exploitation, et destinées à la seule auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole.

— *Type B'* : productions d'arachides (61) dont le revenu monétaire revêt une double utilité : une première fraction de ce revenu est destinée à satisfaire les besoins immédiats de chacun des membres de l'exploitation ayant eu la responsabilité d'un champ au cours de l'année agricole, hommes et femmes. Ces besoins sont d'ordres divers : impôts, vêtements, remboursement de crédit, achat d'ingrédients alimentaires, voyages...

Une seconde fraction de ce revenu est regroupée entre membres d'un même sous-lignage maternel au sein d'une exploitation agricole pour l'achat collectif de bétail, principalement de bovins ; cet achat a une double finalité : accroître la « richesse » du matrilignage, et servir d' « encaisse de précaution » en cas de famine.

— *Type C'* : productions de mil entreposées dans les greniers d'un autre adulte masculin que le chef d'exploitation (par exemple, son fils, d'un matrilignage différent).

Si les productions de type A' sont insuffisantes, on utilise les productions du type C' pour l'auto-consommation collective des membres de l'exploitation agricole.

Si les productions de type A' sont suffisantes pour l'auto-consommation annuelle de tous les membres de l'exploitation agricole, le propriétaire des greniers contenant les productions de type C' peut vendre le contenu de ces greniers afin d'acquérir du bétail qui servira, là encore, à l'enrichissement de son matrilignage.

*Le système de production passé.*

D'après des entretiens avec les anciens du village et en prenant comme point de repère chronologique l'année 1908 (62), un essai de reconstitution de l'organisation économique passée a été tenté.

Tout d'abord, il semblerait que les règles de division d'une unité de résidence en plusieurs exploitations agricoles étaient déjà ce qu'elles sont de nos jours.

Ensuite, il semblerait que les productions cultivées au sein de l'exploitation agricole pouvaient être distinguées en deux types :

— *Type A :* productions de mil et de sorgho entreposées dans les greniers du chef d'exploitation et destinées à la seule auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole.

— *Type C :* productions de mil entreposées dans les greniers d'un autre adulte masculin que le chef d'exploitation.

Si les productions de type A étaient insuffisantes pour l'auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole, on utilisait les productions de type C.

Si les productions de type A étaient suffisantes pour l'auto-consommation collective de tous les membres de l'exploitation agricole, les productions de type C pouvaient être troquées, à un taux déterminé, contre du bétail, et permettaient ainsi au « maître » de ces greniers d'accroître la « richesse » de son lignage maternel.

En dehors des cultures de coton, dont le produit servait à tisser des vêtements, et des haricots, culture intercalaire dont le produit était destiné à l'auto-consommation, il faut signaler le *type marginal B*, constitué par l'arachide, culture de case réservée aux femmes, et dont le produit dérisoire leur permettait juste de satisfaire quelques menus besoins immédiats, grâce à des opérations de troc avec des marchands maures venus du nord.

La comparaison des images de ces deux systèmes de production dans le temps conduit à conclure à l'intégration de la culture arachidière dans le système économique villageois : en effet, il y a eu une réaction positive à l'égard de l'arachide, et non pas rejet ;

(59) Généralement, petit mil hâtif.
(60) A quoi il faut ajouter, dans certains cas, un champ de manioc.
(61) A quoi il faut ajouter, assez souvent, une légère production de haricots.
(62) Le premier passage d'un train dans le village voisin de Dombe, en juillet 1908, constitue un excellent repère chronologique, dû à l'émoi qu'il a suscité.

d'après les indices que nous possédons, il ne semble pas non plus qu'il y ait eu destructuration de la société villageoise, puisque, notamment, les règles de division d'une unité de résidence en plusieurs exploitations agricoles paraissent être restées les mêmes.

Le dynamisme d'intégration du système économique villageois a pu se manifester à la fois sur le plan cultural et sur le plan économique.

Sur le plan cultural, l'arachide a été intégrée dans le système Sérer traditionnel de rotation des terres avec jachère, en vue du maintien de la fertilité des sols. M. le Professeur PÉLISSIER a décrit cette intégration :

« Mais, tandis que les Wolof ont dans une large mesure substitué l'arachide à leurs anciennes cultures vivrières, les Sérer, ont, du moins jusqu'ici, intégré cette culture nouvelle à leur système traditionnel de production. Bien mieux, en l'associant à leurs productions vivrières fondées naguère sur la simple alternance de la céréale et de la jachère pâturée, ils ont élaboré de véritables assolements. Loin de détériorer l'antique céréaliculture, l'adoption de l'arachide a donc provoqué le perfectionnement des techniques sur lesquelles elle reposait. » (63).

Cette intégration a d'ailleurs été prudente, puisque, d'après les mesures que nous avons effectuées, la superficie cultivée se répartit de la manière suivante :

2/3 pour les mils et sorgho,

1/3 pour l'arachide.

Sur le plan économique, il semblerait que l'arachide ait été intégrée dans le système villageois, et que, là encore, elle ait amélioré la situation existante, en permettant d'éclaircir les distinctions entre les différents types de productions. En effet, si nous confrontons l'image du système de production passé et l'image du système de production actuel, nous sommes amenés aux constatations suivantes :

— le *type A* s'est maintenu dans le *type A'* (Mils, Sorgho) ;

— le *type C* s'est maintenu dans le *type C'* (Mils).

— seul le *type B'* est presque entièrement nouveau (Arachides).

Notre hypothèse serait que l'intégration de l'arachide a été possible grâce à l'existence préalable des productions suivantes : productions de *type marginal B* et productions de *type C*.

En effet, le *type marginal B* avait accoutumé à deux faits :

— la possibilité d'un travail agricole pour les femmes, du moins autour des cases (nécessités du « travail domestique ») ;

— la possibilité d'utiliser le produit de la récolte d'arachides pour satisfaire des besoins individuels.

Quant au *type C*, il avait accoutumé aux faits suivants :

— possibilité, pour chaque adulte masculin responsable d'un champ de mil au cours de l'année agricole, de disposer du produit de sa récolte, dans le cas où la production des champs placés sous la responsabilité du chef d'exploitation était suffisante pour assurer l'auto-consommation annuelle de tous les membres de l'exploitation ;

— possibilité, pour la même personne, d'acquérir des têtes de bétail grâce au troc du produit de la récolte de mil, en vue d'accroître la richesse du lignage maternel.

L'arachide était par excellence la production nouvelle qui pouvait réunir en elles ces quatre possibilités, tout en ayant le grand avantage de pouvoir désormais établir clairement la distinction entre :

— productions en vue de l'autoconsommation = mil et sorgho ;

---

(63) PÉLISSIER : « Les paysans du Sénégal », p. 237.

— productions en vue de la commercialisation = arachide.

Seule, l'existence de productions de *type C'* maintient encore la confusion entre ces deux types de cultures.

Nous pouvons résumer les explications précédentes de la manière suivante :

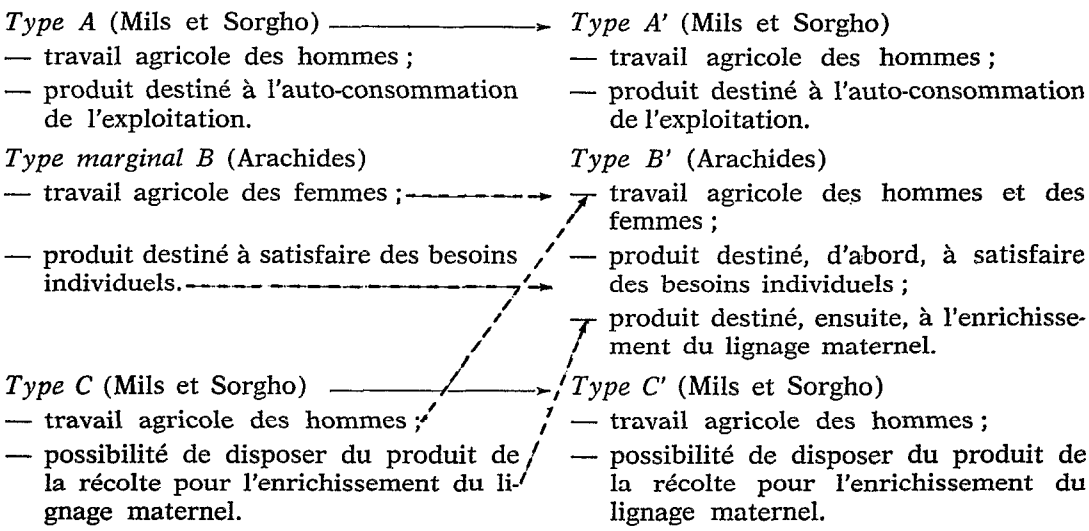


Si le système économique villageois a pu ainsi « intégrer » la culture arachidière, c'est grâce au fonctionnement du système de parenté des Sérer Ol, fondement de l'organisation économique villageoise. En effet, le fonctionnement du système de parenté des Sérer Ol place les chefs d'exploitation devant une double obligation. Tout d'abord, le mode de résidence étant *virilocal*, le chef d'exploitation se voit dans l'obligation de pourvoir à la nourriture de sa ou ses femmes, et de ses enfants, bref de tous ceux qui habitent auprès de lui, que ce soient des alliés, des agnats ou des utérins.

Mais, par ailleurs, l'héritage de la gestion des biens se faisant à titre principal en *ligne maternelle*, le chef d'exploitation se voit dans l'obligation de pourvoir à l'enrichissement de son matrilignage.

*Cette dualité d'obligations pèse aussi sur chaque adulte masculin responsable d'une famille, et c'est elle qui avait dicté l'organisation passée du travail agricole :*

— champs de mil du chef d'exploitation en vue de l'autoconsommation ;

— champs de mil de chaque adulte masculin :
soit en vue de l'autoconsommation,
soit en vue de l'enrichissement du matrilignage.

Donc, les parts réservées à l'auto-consommation et à l'enrichissement des matrilignages étaient prélevées sur le même produit, et ceci au détriment l'une de l'autre. L'innovation qu'a présenté la possibilité de cultiver l'arachide sur de grandes surfaces, liée à des possibilités d'extension du terroir cultivable, puisque les terres qui constituaient la zone frontière entre les royaumes du Sine et du Baol, au sud-ouest de Ngohé, ont été mises en valeur au début de ce siècle, a permis d'établir clairement la distinction entre :

— champs de mil, réservés à l'auto-consommation ;

— champs d'arachides, réservés à la satisfaction des besoins individuels et à l'enrichissement des matrilignages.

Seuls, les champs de type C' subsistent du système passé avec l'ambiguïté relative à la destination de leur produit.

Cette hypothèse quant à l'intégration (64) de l'économie arachidière par le système économique villageois doit cependant être nuancée, en faisant intervenir d'autres facteurs que le seul système de parenté. Notamment, il est important de tenir compte de la zone climatique : Ngohé relève du domaine soudanien, où le type de culture est saisonnier (65). Culture commercialisable, l'arachide n'a pas bouleversé la vie économique villageoise parce que c'est une culture annuelle : les problèmes d'héritage doivent certainement se poser en des termes différents dans une société où l'écart est réduit entre le travail de la terre, la récolte et l'affectation du produit, et des sociétés où ces opérations s'étendent sur plusieurs cycles annuels. Il est vraisemblable que la pénétration de l'économie monétaire dans ce second type de sociétés peut conduire à des conflits difficiles à résoudre entre des fils ayant travaillé plusieurs années sur l'exploitation de leur père, et des neveux utérins revendiquant le produit de ces terres.

On peut objecter, aussi, qu'il y avait contrainte objective (66) : le pays Sérer est caractérisé par une forte densité (près de 80 habitants/km2). Dans ces conditions, face à l'innovation économique que représentait la culture arachidière, n'étaient possibles ni le rejet total, ce qui aurait conduit à un suicide économique, ni l'adaptation totale, puisque les problèmes de subsistance demeuraient primordiaux.

Il y aurait donc eu adaptation, et adaptation limitée, avec notamment maintien du système cultural antérieur (rotation des terres et jachères). Quoique la nécessité de prendre en considération les contraintes objectives soit un apport précieux, ce type d'explication ne nous satisfait pas pleinement, puisqu'il ne montre pas les modalités précises de cette adaptation en milieu Sérer, et, notamment, tout le processus d'intégration que nous avons décrit. C'est ainsi que reste à expliquer pourquoi les Sérer, malgré leur forte densité, se sont maintenus pendant longtemps dans leurs terroirs, alors que les Wolof sont partis très tôt à la conquête des Terres-Neuves.

Car, l'intérêt de l'hypothèse émise à partir de l'étude de Ngohé-Mbayar réside dans la comparaison immédiate avec l'exemple des Wolof. Ngohé a été choisi dans le même cadre historique et écologique que les villages Wolof étudiés par ailleurs : le Baol Oriental (67). Or, ces conditions étant égales pour les deux groupes étudiés, il semblerait que la réaction face à l'économie arachidière ait été différente : option délibérée pour la spéculation commerciale dans le cas des Wolof, détournement au profit des normes anciennes dans le cas des Sérer.

En effet, la pénétration de l'économie arachidière en milieu Sérer n'a entraîné qu'en partie une individualisation des revenus, puisqu'en dernier ressort le surplus de la récolte d'arachides est affecté à l'enrichissement des matrilignages. Le maintien de cette « économie de groupe » entraîne deux conséquences pour notre étude.

Tout d'abord, l'inexistence de manifestations d' « individualisme économique », et cela malgré cinquante années d'infiltrations de l'économie arachidière, et donc monétaire, peut expliquer peut-être les difficultés qu'il y a de vouloir agir sur le milieu rural Sérer : il y aurait ainsi une contradiction entre une action, pensée en termes individuels européens, et une réalité, qui offrirait l'opacité d'une économie de groupe. Devant le pessimisme des responsables des entreprises de vulgarisation agricole en milieu Sérer, nous pouvons suggérer qu'il faudrait vraisemblablement spécifier cette action au milieu, notamment en recherchant les motivations profondes du travail agricole ; ces motivations pourraient ensuite, être utilisées pour construire une action de propagande qui serait susceptible d'attirer l'attention des cultivateurs. C'est ainsi qu'à Ngohé-Mbayar, par exemple, la « richesse

---

(64) Une discussion a eu lieu au sujet de l'utilisation de ce terme d'« intégration » au cours d'un colloque sur les « dynamismes économiques différentiels » à l'ORSTOM (Paris) en octobre 1970. D'autres termes ont été avancés : « absorption » ou « assimilation » ; néanmoins, nous préférons maintenir le terme d'« intégration », malgré ses différentes connotations, car c'est le seul qui nous semble le mieux traduire le phénomène que nous analysons : celui d'un apport extérieur à un ensemble préexistant, sans modification de l'ensemble précédent, qui se trouve enrichi d'un élément nouveau ; le nouvel ensemble présente néanmoins une amélioration par rapport à l'ensemble précédent.

(65) H. RAULIN (1967), p. 19.

(66) Communication personnelle de B. DELPECH.

(67) Etudes sur les Wolof effectuées par Ph. COUTY, J. COPANS, J. ROCH, G. ROCHETEAU.

de la case de la mère » (*halal a ndok ya*) serait l'un des thèmes qui pourrait éveiller la sympathie des cultivateurs à l'égard des techniques de vulgarisation mises au service de l'arachide. Mais, aussi, comment ne pas admirer la sagesse profonde de cette société paysanne, qui fait passer la subsistance du groupe avant l'acquisition d'un revenu monétaire individuel ?

La seconde conséquence de ce phénomène d' « économie de groupe » est la remise en cause de tous les thèmes de recherche sur les « dynamismes économiques différentiels » en milieu Sérer rural. Si, sous ce vocable, on entend aborder les problèmes classiques, en milieu européen, de la réussite économique et sociale individuelle, alors il s'agit d'un faux problème. En effet, le repérage de « dynamismes économiques » ne peut être mené qu'à partir d'inventaires d'accumulation de biens. Or, il n'y a pas d'accumulation individuelle, mais accumulation au niveau du sous-lignage. La recherche sur le repérage des dynamismes économiques ne se voit donc plus offrir que deux issues : soit considérer la situation actuelle des différents lignages maternels en présence à Ngohé comme révélatrice de « dynamismes passés », et faire une étude historique sur les stratégies mises en œuvre par les différents lignages et sous-lignages ; soit, inversement, vouloir s'attacher à des « dynamismes actuels », et donc enquêter sur des habitants de Ngohé-Mbayar qui ne sont plus soumis à la pression du milieu parce qu'acculturés : il s'agirait alors de retrouver ces agents économiques en milieu urbain ; il serait alors possible d'étudier des « dynamismes économiques individuels ». Mais, l'étude de dynamismes économiques individuels et actuels à Ngohé-Mbayar même est impossible à mener, ne serait-ce qu'à cause du déterminisme exercé par le rythme de vie imposé par le climat soudanien, qui ne laisse pas de place, au sein des travaux agricoles, à l'initiative personnelle, et à cause de cette autre contrainte qu'est l'économie de groupe.

L'organisation du travail agricole au niveau de l'exploitation constitue un niveau privilégié d'analyse, mais qui n'est pas le seul : il existe aussi des échanges de travail entre exploitations d'une même communauté villageoise. C'est de la comparaison de l'organisation du travail agricole à ces deux niveaux que l'on pourra déduire le fonctionnement général du système économique villageois.

## L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

Le second niveau d'organisation du travail agricole est la communauté villageoise. En effet, Ngohé est divisé en neuf villages (Xèl), qui sont l'unité d'organisation économique et sociale la plus perceptible à l'observateur, puisque repérable visuellement. Chacun de ces villages comprend un « chef de village » (Dyaraf) et un « conseil villageois » (Xoï Xêl). La charge de chef de village est transmise en ligne agnatique, sauf pour Ngodilème, village principal et le plus ancien de Ngohé, où cette charge est transmise en ligne utérine ; le chef de village de Ngodilème est en même temps « chef de terres ». Le conseil villageois regroupe, autour du chef de village, les « anciens », c'est-à-dire les chefs d'habitation et les adultes masculins ayant atteint la quarantaine, à l'exclusion des gens de caste. Au cours de ce conseil villageois, les avis sont donnés par tous, selon leur rang d'ancienneté, après le chef de village, mais les décisions sont prises par le chef de village et les seuls chefs d'habitation.

Ces neuf chefs de village sont supervisés par un « chef de Ngohé » (*sasax o tyur*), dont la charge est transmise en ligne utérine (68) ; ce chef de Ngohé réside, lui aussi, à Ngodilème, mais dans une habitation différente de celle du chef de ce dernier village. Il tranche en dernier ressort les affaires judiciaires locales, et officie en tête

(68) Ce point est litigieux et fera l'objet d'approfondissements dans une étude sur l'histoire locale.

des trois grands rassemblements annuels qui sont l'une des manifestations principales de l'animisme Sérer à Ngohé.

Mais, certains de ces villages sont géographiquement proches les uns des autres : ils forment un « voisinage » (*kentand*). Ngohé serait divisé ainsi en deux « voisinages » :

— un premier groupe serait formé de l'association des villages de Ngodilème, Kalom, Sindiane.

— un second groupe serait constitué par les villages de Mbindo, Sobmak, Ndiède, Ndarap, Diobène-Mbafaye.

Pour l'équilibre de ce système, il existe deux autres « voisinages », constitués par les villages de Diomkhel et de Ndoffène, à l'extérieur de Ngohé-Mbayar.

La première raison de ce regroupement inter-villageois est, comme nous l'avons dit, la proximité géographique priviliégiée de certains de ces villages entre eux ; mais, aussi, selon les indices historiques que nous avons recueillis, chacun de ces *kentand* aurait un clan maternel à son origine : c'est ainsi que les Koyère se seraient intallés à Ngodilème, venant de Ngohé-Ndofongor, dans le Sine (69), et les Biban se seraient installés à Sobmak, venant de Bouban, près de Fatick.

A ces matriclans premiers se seraient joints d'autres matriclans grâce à un processus d'alliance, et c'est ainsi qu'à partir des deux villages d'origine se seraient constitués les autres villages de Ngohé, à l'intérieur d'un même *kentand*, grâce à une migration interne dont on retrouve la trace dans l'histoire même des villages. C'est du moins la façon dont est perçu le *kentand* en tant qu'unité autonome par nos informateurs : pour eux, étant donné l'ancienneté de l'installation et la densité du peuplement, les différents liens de parenté sont excessivement brouillés ; aussi, plutôt que de recourir à une recherche compliquée de liens de parenté, on a préféré utiliser cette notion de « voisinage inter-villageois » qui crée des obligations entre les différents membres, du fait de leur origine commune et de leur relative proximité géographique.

Cette unité d'organisation inter-villageoise a une triple fonction. C'est tout d'abord, l'unité d'organisation des cérémonies. C'est ainsi que les circoncisions se font à l'intérieur de chacun de ces *kentand* ; tous les six ans, il y a une nouvelle « classe de circoncis », qui constituera un regroupement des jeunes adultes, dont les forces vives pourront être mises à la disposition du « voisinage ». De même, c'est au niveau du *kentand* qu'est désignée chaque année une « responsable des mariages ». Pour chaque cérémonie (imposition du nom, circoncision, mariage, deuil), les membres du voisinage viendront effectuer un don spécifique : *A baater*, qui marquera la solidarité des membres du « voisinage » due à une origine commune, dont on a cependant perdu les traces puisque, justement, une autre forme de don (*dap*) est réservée aux parents du bénéficiaire dans le matrilignage ou le patrilignage (70).

Le *kentand* est, aussi, l'unité de recrutement du *mal* :

« Dès l'âge de six à huit ans, chaque enfant adhère à la classe des petits garçons ou des petites filles. C'est dans le cadre de cette association qu'il reçoit progressivement une grande partie de son éducation d'homme et de Sérer accompli et qu'il apprend, en l'éprouvant d'abord au milieu des jeux, puis à l'occasion de tâches de plus en plus utiles, l'interdépendance qui doit le lier à ses frères du même âge » (71).

Cette association de jeunes avait à sa tête un « responsable du *mal* », qui désignait un délégué par village de son *kentand* ; ce « responsable du *mal* » devait être obligatoirement le fils d'un « devin », dont la charge est transmise dans le lignage paternel. Le *mal* d'un « voisinage » donné préparait des attaques contre l'un des villages d'un autre « voisinage » de Ngohé ; au cours de ces « attaques », le *mal* qui prenait l'offensive

(69) B. DELPECH (1968).
(70) J. M. GASTELLU (1968) : p. 16-17.
(71) P. PÉLISSIER (1966) : p. 212.

envahissait le village choisi, volait un certain nombre de biens (lait caillé, volailles de basse-cour, courges, ...), même dans les habitations dont les membres ne faisaient pas partie du *mal* adverse, et, avec le butin de cette attaque, organisait une soirée de réjouissances. Peu de temps après, le *mal* dont l'un des villages avait été attaqué prenait sa revanche. Ainsi, y avait-il tout un jeu d'attaques et de contre-attaques entre les quatre *mal* des environs : celui de Ngodilème, celui de Sobmak, celui de Ndoffène et celui de Diomkhel.

Cette institution est tombée en désuétude vers 1935, à cause des abus qu'elle provoquait. A la place du *mal*, se sont substituées des « associations de jeunes » par village, qui ont conservé l'esprit de solidarité de l'ancien *mal*, en organisant des réunions nocturnes de chants et de danses, mais en ayant toutefois abandonné les attaques de villages.

Enfin, le *kentand* était l'unité d'organisation d'un type déterminé de travail inter-villageois : « le travail du *mal* » (*tyalel no mal*).

Ce « travail du *mal* » prenait la forme suivante : si quelqu'un avait une opération culturale à effectuer sur un champ donné, il pouvait venir trouver le « responsable du *mal* », en lui demandant de faire faire ce travail ; tout le groupe allait accomplir le travail demandé, et, en retour, le responsable du champ devait offrir un don important aux membres du *mal* (bovin ou caprin), ce qui permettait à ceux-ci d'organiser une soirée de réjouissances. Parfois, le *mal* allait de sa propre initiative faire un travail déterminé sur le champ de quelqu'un d'estimé « riche » ; celui-ci, mis devant le fait accompli, devait faire un don appréciable au *mal*, ce qui permettait d'organiser de nouvelles réjouissances. Ainsi, « le travail du *mal* » permettait-il aux bénéficiaires de manifester une certaine ostentation.

Il existait, aussi, deux autres types de travail collectif, non plus au niveau du voisinage inter-villageois, mais au sein même d'une communauté villageoise. Il s'agissait de l' « aide » (*a sim*) et du « secours » (*dimle*), où l'on ne trouve aucune trace d'ostentation : dans *a sim*, un simple repas est servi, au lieu de fournir un bovin ou un caprin ; dans *dimle*, il s'agit d'aider une personne handicapée soit par un accident, soit par une maladie, soit par la vieillesse : alors, le repas n'est pas obligatoire, et le travail accompli l'est sans esprit de réciprocité, alors que cette réciprocité est implicite dans *a sim*.

Il faut signaler aussi la « corvée » (*lukit*), qui était une réquisition du « chef du *Mbayar* » sur l'ensemble du village : chaque chef d'habitation était tenu d'envoyer une personne à cette réquisition, ou d'y aller lui-même, sans contrepartie.

Avec la disparition du *mal*, le « travail du *mal* » s'est éteint, malgré l'importance qu'il revêtait. A ce « travail du *mal* » s'est substitué le travail d'un champ collectif par des « associations de jeunes » par village ; le produit de ce travail va dans une caisse commune qui, là encore, sert à financer des soirées de chants et de danses. La mission catholique de Diourbel a greffé sur cette institution des « champs collectifs de la J.A.C. ». L'association des jeunes du village peut aussi venir en aide à quelqu'un : c'est ainsi qu'à Kalom, les jeunes du village sont allés travailler sur le champ d'arachides du petit griot qui anime leurs réunions. Mais, tous ces travaux sont de peu d'importance dans le temps de travail général.

De même, *dimle* est un phénomène très marginal : nous en avons relevé seulement quatre sur l'ensemble des travaux collectifs observés en 1967. Aussi, notre étude sur l'organisation du travail agricole au niveau villageois portera uniquement sur *a sim* : en effet, cette forme de travail collectif peut accaparer jusqu'à 9,6 % du total des heures de travail fourni par les membres d'une cuisine pour les cultures de mil, et jusqu'à 24,4 % des heures de travail fournies pour l'arachide.

L'étude d'*a sim* portera tour à tour sur son organisation, et sur son fonctionnement : par son organisation, sont exprimés des choix collectifs qui nous feront découvrir la finalité du système de production agricole au niveau villageois ; par son fonctionnement, sont révélés des déséquilibres qui nous enseigneront quels sont les éléments déterminants dans

les échanges de travail entre exploitations. Or, les deux niveaux d'analyse retenus sont étroitement liés, puisque les travaux collectifs sont un complément au travail fourni au sein de l'exploitation : la synthèse de ces deux niveaux nous permettra, dès lors, de cerner au mieux les mécanismes du système de production agricole villageois.

## Les choix exprimés par l'organisation des travaux agricoles collectifs

Le travail collectif est une institution sur l'universalité de laquelle nous ne nous étendrons pas. On a pu faire remarquer l'utilité d'une telle institution en milieu africain :

« Travailler isolément sur un champ ne convient pas à l'agriculteur africain, qui préfère le travail en commun, au coude à coude avec des compagnons » (72).

Le même auteur note que les avantages tirés de la pratique d'une telle institution sont de trois ordres : une stimulation mutuelle dans le travail, un gain de temps appréciable dans une période d'intense activité agricole, et le maintien d'un équilibre entre, d'une part, une volonté d'indépendance familiale et, d'autre part, l'efficacité d'un travail en commun.

C'est à l'instigation de Ph. COUTY et parallèlement à l'enquête menée dans l'arrondissement de Ndame sur les : « Travaux collectifs agricoles en milieu Wolof mouride » que nous avons entrepris, en janvier 1968, une enquête sur les travaux agricoles collectifs à Ngohé-Mbayar. Cette enquête portait sur l'année agricole écoulée (1967-1968), au cours de laquelle, par ailleurs, nous avions effectué des relevés d'emplois du temps au sein d'un certain nombre de cuisines.

Cette enquête a été entreprise dans trois villages, sur l'ensemble des neuf villages composant Ngohé. Ces trois villages sont Kalom, Ngodilème et Sobmak. D'après nos propres comptages, la population active de ces trois villages était de 498 personnes en mars 1967, et la population totale de 768 personnes. L'enquête menée dans ces trois villages sur les travaux agricoles collectifs a été exhaustive. Les questionnaires ont été soumis aux habitants de ces trois villages dans la dernière quinzaine du mois de janvier et la première quinzaine du mois de février 1968.

Ces questionnaires ont directement été imités de ceux de Ph. COUTY, utilisés en milieu Wolof. Ils se composent de trois parties :

— Une première partie sur l'emploi éventuel de firdous (salariés agricoles) par les cultivateurs de Ngohé.

— Une deuxième partie sur les travaux agricoles collectifs organisés par les résidents de l'habitation visitée.

— Une troisième partie sur les travaux agricoles collectifs auxquels les résidents de l'habitation visitée ont participé à l'extérieur.

A partir de ces enquêtes statistiques et des entretiens que nous avons eus avec les cultivateurs de Ngohé, nous pouvons dégager la définition suivante d'*a sim :*

*A sim* est une aide collective fournie entre habitants d'un même *kentand* à l'occasion de différents travaux, et principalement des travaux agricoles ; son fonctionnement appelle un double courant d'échanges : un échange de forces de travail et un échange de repas ; son organisation relève de la distinction de deux rôles, dont l'un, le « maître du *sim* », se charge de la fourniture des repas, puisqu'il est bénéficiaire de l'aide collective, tandis que l'autre, l' « organisateur du *sim* », se charge du déroulement de l'ensemble des activités.

Au niveau de la communauté villageoise, l'organisation de ces travaux exprime un certain nombre de *choix collectifs* qui vont nous permettre de déterminer la finalité du

(72) RAULIN (1967), p. 185.

système et de définir les cadres de la production à ce même niveau. Ces choix portent aussi bien sur les relations de travail nouées à l'occasion des échanges que sur les opérations culturales pratiquées à titre principal.

L'ORGANISATION D'A SIM EN RAISON DE LA DISTINCTION DES ROLES.

On doit distinguer trois rôles dans l'organisation d'*a sim* : tout d'abord, le « maître du *sim* » (*o yal a sim*) qui est bénéficiaire de l'apport en travail sur ses champs ; ensuite l' « organisateur du *sim* » (*o sisimit*), qui est chargé de choisir les participants, de les prévenir et de diriger les opérations ; enfin, le « participant » qui est celui qui apporte sa force de travail ; le « participant » doit, d'ailleurs, être distingué de l' « invité » qui peut, éventuellement, ne pas venir à *a sim*.

Le rôle de l' « organisateur » est important dans le déroulement d'*a sim*. De trois à quinze jours avant la date retenue pour *a sim*, l'organisateur passe dans les différentes cuisines de son village et parmi certaines autres des villages du même *kentand* pour inviter, nominalement, telle personne à venir travailler chez telle autre, tel jour, à tel endroit, à tel moment. La veille d'*a sim*, l'organisateur peut refaire le même parcours, en renouvelant les mêmes invitations, ou bien les faire transmettre en langage tambouriné par le truchement d'un griot.

Le jour dit, il se présente un certain nombre de volontaires qui se verront offrir soit un, soit deux repas (selon la longueur d'*a sim*), et de menus cadeaux (kola, tabac, café...). Généralement, les volontaires sont engagés moralement à participer à tel *sim*, puisque soit l'organisateur du *sim* (*o sisimit*), soit le maître du *sim* (*o yal a sim*), avaient déjà participé à des *sim* qu'ils avaient organisés. Cette notion d'obligation morale est très forte dans *a sim*.

Il faut remarquer qu'il n'y a qu'un seul membre d'une cuisine qui va à l' « aide » effectuée au bénéfice d'une autre cuisine située à l'extérieur de l'habitation ; s'il y a plusieurs cuisines dans une habitation, chaque cuisine pourra fournir un membre pour une « aide » à une cuisine située dans une autre habitation, ce qui souligne bien l'indépendance des cuisines d'une même unité d'habitation entre elles, Cependant, la solidarité de l'unité d'habitation se manifeste dans le fait que, si *a sim* se déroule au sein d'une cuisine, plusieurs membres de l'autre cuisine de la même habitation pourront aller « aider » les premiers.

*A sim* a lieu dans un contexte dont il faut souligner l'aspect stimulant : chants qui vantent ou se moquent des *sim* précédents selon que le « maître du *sim* » a été généreux ou non, concurrence des travailleurs et moqueries réciproques (*yangio haka birxa :* «il faut déterrer et biner »). Généralement, il y a division sexuelle des tâches selon les mêmes règles qui ont dicté la répartition des tâches au niveau de la cuisine. Cependant, il peut y avoir présence simultanée des deux sexes, à la demande du « maître du *sim* », et ceci afin d'augmenter l'émulation : il s'agit des *sim* de deuxième sarclage et de déterrage de l'arachide. Dans le premier cas, les jeunes hommes font le sarclage, tandis que les jeunes filles ramassent l'herbe coupée ; chacune d'elles est placée derrière son ami préféré, et, ainsi, il y a rivalité entre les jeunes hommes, chacun d'eux cherchant à prouver sa force et son courage à la jeune fille placée derrière lui. Dans le deuxième cas, le procédé est le même : les jeunes hommes déterrent l'arachide et les jeunes filles en ramassent les touffes. Cette formule à l'avantage de se faire dérouler deux opérations culturales à la fois au cours du même *a sim*, et avec un rendement appréciable.

Finalement, la notion d'« honneur (*Teranga*) (73) semble être l'une des motivations les plus fortes qui pousse à l'activité dans *A sim :* chaque jeune homme cherche à acquérir aux yeux de son « voisinage » la réputation d'être un très bon travailleur, dont on vantera les mérites dans les conversations, le soir, sur la place centrale du

(73) « TEDĀGA » = honneur, gloire, vénération », selon le dictionnaire sérère français du R. P. EZZANO (p. 142).

village ; il y a même émulation entre jeunes gens d'un même village pour participer au plus grand nombre possible d'*A sim*.

Mais ce schéma général de déroulement de l'« aide » peut être modifié selon les relations qui existent entre le maître du *sim* et l'organisateur : en effet, on peut organiser *A sim* soit pour soi-même, soit pour des parents ou des amis, soit encore pour un allié.

*L'aide organisée pour soi-même.*

Dans ce type de *sim*, il y a confusion des deux rôles : le « maître du *sim* » et l'« organisateur » sont une seule et même personne ; le bénéficiaire du travail collectif n'a pas éprouvé le besoin de recourir à l'intermédiaire d'un « organisateur », pouvant pourvoir à ce rôle lui-même.

Il s'agit alors d'un « travail pour soi-même ». Dans ce cas-là, le maître du *sim* fournit le repas et les menus cadeaux consommés lors des repos pris au cours du travail (kola, tabac...).

Ce type de *sim* est le plus fréquent, puisque, sur 309 *sim* pour lesquels nous avions des données suffisantes, 219 (soit 70,9 %) étaient : « travail pour soi-même ».

Il s'oppose à tous les autres types d'*A sim* pour lesquels existe une différence entre « maître » et « organisateur ».

*L'aide organisée pour un parent ou un ami.*

Dans tous les autres cas d'*A sim* est maintenue la distinction entre « maître » et « organisateur ». Le type du *sim* est défini par la relation qui existe entre ces deux rôles ; or, cette relation reflète tous les degrés de parenté et de relations sociales possibles :

| Relation entre « maître » et « organisateur » | En % du total des *SIM* observés |
|---|---|
| — D'un même matrilignage | 9,9 % |
| — D'un même patrilignage | 2,8 % |
| — Epoux | 3,5 % |
| — Amis | 4,8 % |
| — Echanges matrimoniaux (*A SIM A TYEMREM*) | 7,8 % |
| TOTAL | 28,8 % |

Dans ces cas-là, la personne désirant bénéficier d'une aide collective contacte un de ses parents, alliés, ou amis, qui organisera le *sim* à sa place (convocations...), puisque l'écart d'âge l'empêche elle-même de rencontrer la frange la plus active des travailleurs du voisinage.

La fourniture du repas et des cadeaux est encore à la charge du « maître du *sim* », sauf en ce qui concerne *A sim* effectué dans le cadre des échanges matrimoniaux.

*L'aide organisée dans le cadre des échanges matrimoniaux.*

L'aide collective organisée dans le cadre des échanges matrimoniaux (*A sim a tyemrem*) revêt un certain nombre de particularités, aussi bien en ce qui concerne les rôles respectifs du « maître » et de l'« organisateur » qu'en ce qui concerne l'esprit qui anime ces travaux agricoles.

On distingue deux sous-types d'aide collective effectuée dans le cadre des échanges matrimoniaux, selon que la jeune femme réside encore chez son père, ou qu'elle habite dans la cuisine de son époux. Dans tous les cas, le « maître du *sim* », et donc le béné-

ficiaire, est soit le père, soit la mère, soit tout proche parent de la jeune femme ; l'« organisateur » est soit le fiancé, soit le gendre, selon les cas. Parfois, lorsque le fiancé ou le gendre est absent pour une longue période, son meilleur ami peut organiser *a sim a tyemrem* à sa place. Dans tous les cas, le fiancé ou le gendre doit organiser l'aide collective pour sa belle-famille, le père de la jeune femme se considérant lui-même comme trop âgé pour fournir un tel effort. *A sim a tyemrem* revêt d'ailleurs une certaine solennité puisque, à l'inverse des autres types d'*a sim*, y sont convoqués non seulement les habitants d'un même *kentand*, mais d'un peu de tout Ngohé.

Le principe général qui guide *a sim a tyemrem* est que le repas de midi est toujours offert par le maître du *sim* ; par contre, le repas du soir est offert soit par le maître, soit par l'organisateur, selon la situation de la jeune femme.

Dans le cas de *tyalel no tog*, les deux jeunes gens sont fiancés, et la jeune fille réside encore chez son père : le repas du soir est offert par le futur gendre, l'« organisateur », et non par le beau-père, le « maître du *sim* ». L'explication de ce phénomène paraît être simple : la fourniture du repas du soir par le gendre entre dans la somme des compensations matrimoniales versées par le fiancé à son futur beau-père. Le R.P. GRAVRAND (74) nous donne même le détail des sommes ainsi dépensées pour trois opérations culturales : semis et premier sarclage, deuxième sarclage, et déterrage de l'arachide ; ces sommes sont signalées dans la rubrique « hivernage » d'un total général intitulé : « constitution de la dot sérère actuelle » ; ces observations ont été faites dans un village de l'arrondissement de Niakhar et dans un village de l'arrondissement de Diakhao : en attendant l'étude détaillée d'un rituel de mariage chez les Sérer Ol, nous présumons que le schéma général de versement des compensations matrimoniales doit y être très proche de celui décrit par le R.P. GRAVRAND.

Par contre, dans le cas de *tyalel no semir*, les deux jeunes gens sont mariés, et la jeune femme réside chez son époux ; dans ce cas, le repas du soir est offert par le beau-père, ou un proche parent de la jeune femme : en tout cas, toujours par le maître et bénéficiaire d'*a sim*. En effet, c'est une fois les compensations matrimoniales entièrement versées que la jeune femme peut aller habiter chez son époux : alors, subsiste seulement la seule relation entre un « maître » et un « organisateur » de *sim*, gendre du premier en l'occurrence... Dans tous les cas, l'organisateur (fiancé ou gendre) doit fournir les menus cadeaux nécessaires à la bonne marche d'*a sim* (tabac, kola, lait caillé...).

Mais, même dans la situation où les compensations matrimoniales sont entièrement versées, l'esprit d'*a sim a tyemrem* est très différent des autres aides collectives : il s'instaure, en effet, une concurrence entre, d'une part, le beau-père, maître et bénéficiaire du *sim*, et d'autre part, le gendre, « organisateur », et les participants. Le principe est que tous les champs du beau-père doivent être travaillés au cours d'*a sim a tyemrem* : il y a donc surenchère entre la fourniture des repas et le travail effectué.

Si le beau-père fait préparer un repas de haute qualité (viande de caprin ou de bovin) et que les participants n'arrivent pas à terminer le travail qui était à faire sur les champs du beau-père, ces derniers sont déclarés « perdants », et dans tous les *sim* à venir on chantera la générosité de ce beau-père qui a accordé aux participants d'*a sim* beaucoup plus que ceux-ci ne lui ont fourni en contrepartie. Si, inversement, le repas préparé est de mauvaise qualité, ou servi bien trop tard, et que les participants ont terminé leur besogne, ce sont eux qui l'emportent, à la honte du beau-père : ceci aussi sera chanté dans les *sim* futurs. Il peut arriver que le repas soit de bonne qualité et que les participants aient terminé leur besogne : il n'y aura donc ni gagnant ni perdant. Finalement, c'est encore l'« honneur » (*teranga*) qui est à la source de cette compétition : il semblerait que l'aide collective fournie dans le cadre des échanges matrimoniaux soit l'une des rares manifestations possibles d'une mentalité d'ostentation en milieu Sérer, actuellement.

---

(74) R. P. GRAVRAND (1966).

En définitive, l'étude de l'organisation d'*A sim* en raison de la distinction des rôles nous révèle que le choix des participants se fait *selon les affinités*, puisque c'est l'organisateur lui-même qui invite qui il veut dans chaque exploitation visitée au cours de la phase de préparation d'un futur travail collectif.

Mais, l'organisation d'*a sim* peut relever aussi d'un second ensemble de règles qui découleront de l'utilité des travaux accomplis.

L'ORGANISATION D'*a sim* EN RAISON DE L'UTILITÉ DES TRAVAUX.

Inversement à ce qui a pu être remarqué en milieu wolof (75), il n'a été noté la présence d'aucun « salarié agricole » (firdou), à Ngohé-Mbayar, au cours de la saison agricole d'observation (mai 1967 - mars 1968). L'explication fournie par les habitants à ce phénomène est d'une simplicité toute économique : étant donné l'exiguïté des parcelles d'arachide (76), l'emploi d'un salarié agricole ne se justifie absolument pas, car si l'on rapporte le coût du salaire versé au produit obtenu sur la parcelle, le quotient est beaucoup trop élevé pour donner quelque intérêt à l'opération. Il ne s'agit donc pas, pour le paysan Sérer, d'effectuer un calcul en comparant le coût d'un salarié agricole et le coût d'une aide collective ; il n'y a pas d'alternative : *a sim* est la seule contribution en travail provenant de l'extérieur que peuvent se procurer, moyennant contrepartie, les membres d'une cuisine.

Pourquoi alors ne pas se contenter du seul travail des membres de l'exploitation ? Au sein de l'exploitation, il semblerait que les nécessités d'une vie communautaire l'emportent souvent sur l'urgence des travaux agricoles. Ainsi, un certain nombre d'obligations s'imposent à tous : cérémonies, voyages et visites ; de plus, la maladie peut paralyser un individu, créant ainsi un manque à gagner qu'il faudra rattraper. A titre d'exemple, nous pouvons donner la répartition de l'emploi du total des journées comprises entre le 1er juin 1967 et le 31 mai 1968 pour les cinq membres d'une cuisine (77) :

| Occupations / Membres du Ngak | Travail | Visites Voyages | Cérémonies | Maladies | Repos | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine . . . | 27,2 % | 21,4 % | 2,0 % | 0,7 % | 48,6 % | 100 % |
| 1er Epouse . . . . . | 50,4 % | 6,3 % | 3,6 % | — | 39,6 % | 100 % |
| 2e Epouse . . . . . | 41,6 % | 10,4 % | 1,9 % | 3,8 % | 42,2 % | 100 % |
| Fils du chef de cuisine | 58,6 % | 14,6 % | 3,1 % | 2,6 % | 20,9 % | 100 % |
| Epouse du fils . . . . | 31,9 % | 5,9 % | 0,3 % | 36,2 % | 25,7 % | 100 % |

Mais, la rubrique « travail » n'est pas entièrement consacrée au travail agricole, surtout pour les épouses, qui sont absorbées par les travaux domestiques : préparation des repas, pilage du mil, corvées d'eau, éducation des enfants en bas âge, lessive, balayage, etc.

C'est ainsi que la rubrique « travail » de deux femmes du tableau ci-dessus se décompose de la manière suivante (78) :

(75) Ph. COUTY (1968) : p. 34 et sq.
(76) D'après nos propres mesures : 0,44 ha en moyenne pour un champ cultivé par un homme, et 0,33 ha pour un champ cultivé par une femme.
(77) Cuisine H.
(78) Nous n'avons pas tenu compte de la seconde épouse du chef de cuisine, longuement immobilisée par la maladie.

| Travail / Membres du Ngak | Travail agricole | Travail domestique | Autres travaux |
|---|---|---|---|
| 1re Epouse du Chef de cuisine . . . . | 48,1 % | 47,5 % | 4,4 % |
| Epouse du fils du Chef de cuisine . . | 39,8 % | 57,1 % | 3,0 % |

De la combinaison de ces diverses contraintes, il peut résulter un certain retard pour différentes opérations culturales à effectuer sur un champ déterminé. Ce retard étant irrattrapable avec le seul apport des membres du *Ngak*, eux-mêmes accaparés par le travail à fournir sur leurs propres parcelles, il convient alors de faire appel à *a sim.* En effet, il ne faut pas laisser les mauvaises herbes envahir les champs, sinon elles ralentiront la pousse des plantes cultivées : les différents sarclages devront donc être effectués à point nommé ; de même, la récolte doit être faite au moment voulu, notamment pour l'arachide, dont la teneur en huile dépend de la date même du déterrage. De plus, il y a compression des travaux dans un temps réduit, puisque beaucoup d'opérations culturales ne peuvent être pratiquées que lorsque la terre est humide, c'est-à-dire pendant la saison des pluies, entre juillet et octobre. Enfin, l'équipement agricole est insuffisant ; c'est ainsi que, d'après le recensement d'un vulgarisateur de la S.A.T.E.C. (79), l'équipement agricole était le suivant pour les vingt-sept unités d'habitation du village de Ngodilème en 1967 :

| | |
|---|---|
| Cheptel . . . . | 14 chevaux et 8 ânes |
| Matériel . . . . | 20 semoirs, 10 houes, 8 charettes |

Il n'y avait, en moyenne, qu'une houe de disponible pour huit hommes actifs ! Cette situation incite finalement à faire appel à l'aide collective.

Il faut dès lors chercher à savoir comment une telle institution est utilisée par les habitants de Ngohé-Mbayar pour faire face aux priorités qui s'imposent à eux dans l'organisation du travail agricole. L'étude de l'organisation d'*a sim* en fonction du nombre de participants, de la durée du travail ou du produit cultivé nous révélera quels sont les choix économiques qui ont été faits par les Sérer du Mbayar.

*Le choix d'*a sim *en fonction du nombre*

Un premier choix qui se posera au maître du *sim* et à l'organisateur sera celui du nombre de participants et de la composition du groupe : en effet, ils devront tenir compte de la répartition sexuelle des tâches, avant de rechercher le groupe optimal pour l'opération culturale envisagée.

Mis à part les deux exemples déjà signalés du deuxième sarclage et du déterrage de l'arachide, les équipes d'aide collective ne sont pas mixtes : il y a division sexuelle des tâches selon les mêmes règles qu'au niveau du *ngak ;* cependant, il n'y a jamais de sarclages de champs de mil par des femmes dans *a sim.*

Dans tous les cas d'*a sim* analysés, le maître du *sim* et l'organisateur peuvent être indifféremment un homme ou une femme. Si, par exemple, l'organisateur est une femme, elle peut très bien convoquer d'autres femmes pour effectuer des travaux féminins

(79) Nous remercions le personnel de la SATEC pour les judicieux conseils et l'aide appréciable qu'ils nous ont fournis tout au long de notre enquête

(par exemple : le vannage des arachides), ou bien des hommes pour effectuer des travaux masculins (par exemple : arrachage d'arachides). Ainsi, toutes les combinaisons sont possibles entre le maître du *sim,* l'organisateur et les participants, choisis en fonction de l'opération culturale à pratiquer.

Compte tenu de ces données, on peut se demander quelle est l'équipe de travailleurs optimale pour faire face aux tâches agricoles nécessitant une aide collective. Selon H. RAULIN (80), le rendement optimal, dans les travaux agricoles collectifs, serait atteint par des équipes d'une vingtaine de travailleurs : au-dessous, la stimulation serait insuffisante ; au-dessus, le contrôle des travaux et les échanges de travail seraient difficiles.

Sur 171 *a sim* pour lesquels nous avions des données suffisantes pour mener cette analyse, il semblerait que la fréquence la plus forte aille aux groupes de travail comprenant de six à dix personnes ; en deuxième et troisième positions, viennent les groupes comprenant de deux à cinq personnes, et d'onze à quinze.

Si nous nous attachons à l'analyse des fréquences par opération culturale, nous constatons que les plus fortes fréquences sont obtenues par les aides collectives concernant le déterrage des arachides, pour lesquelles il semblerait que le groupe optimal varie de six à quinze participants (26,3 % de l'ensemble des 171 *a sim*). Mais, il ne faut pas oublier que ces groupes de travail ne comprennent que les personnes extérieures au ngak ; pour avoir la composition réelle de ces groupes, il faudrait y ajouter les membres du ngak qui ont participé à l'aide collective au profit d'un des leurs ; aussi, nous retiendrons, en ce qui concerne Ngohé-Mbayar, que le groupe de travail le plus fréquemment rencontré contient de six à dix participants ; pour expliquer en quoi ce chiffre pourrait être un optimum, il faudrait faire intervenir la superficie moyenne des champs cultivés (81), et surtout la durée d'*a sim,* qui seule donnerait la mesure réelle de l'effort collectif consenti à une parcelle donnée.

*Le choix d'*a sim *en fonction de la durée*

Dans le cadre d'une saison agricole, la période pendant laquelle seront mobilisés les jeunes gens de Ngohé pour l'aide collective va du début du mois d'août (premier sarclage du mil *matye,* deuxième sarclage de l'arachide) à la fin du mois de décembre (récoltes de l'arachide et du mil *matye*). Dans le cadre d'une journée de travail, il importe de mesurer l'effort exact fourni par l'aide collective en réponse aux nécessités de la vie agricole. Or, l'emploi de termes vernaculaires Sérer permet de faire la distinction entre trois types de *sim :* celui du matin (*a sim futuwatye*), celui de l'après midi (*a sim kirandar*), et celui de toute la journée (*a sim yong*). L'utilisation de ces termes vernaculaires par l'économiste au cours de ses enquêtes de terrain présente un double intérêt : tout d'abord, il lui est impossible de procéder directement à des mesures de « temps de travail » sur les multiples aides collectives qui se font tous les jours ; aussi, grâce à ces coupures dans le temps, fondées sur le mouvement apparent du soleil, il pourra avoir une connaissance approchée de l'effort fourni en heures de travail sur une parcelle déterminée, en multipliant le nombre de participants par le nombre d'heures de travail afférent à tel ou tel type d'*a sim.* Ensuite, connaissant le type d'*A sim* en fonction de la durée, on saura de quelles obligations économiques cette aide chargera le maître du *sim :* en effet, selon le type de *sim,* celui-ci devra fourni un, deux, ou aucun repas dans le cadre d'une journée.

Pour l'« aide du matin (*a sim futuwatye*), les participants arrivent sur le champ où ils sont convoqués vers 8 ou 9 heures, et y travaillent jusqu'à 16 heures ou 17 heures ; puis, on leur sert le repas de la mi-journée, après quoi chacun retourne chez soi. Pour l'« aide de l'après-midi », (*a sim kirandar*), les participants viennent travailler aux champs aux environs de 15 heures jusqu'à 18 heures ; ils ont pris le repas de la mi-journée chez

(80) H. RAULIN : (1967), p. 128.

(81) D'après nos propres mesures sur 120 parcelles : champ de mil *POD :* 0,51 ha ; champ de mil *MATYE :* 0,79 ha ; parcelle d'arachides (hommes) : 0,44 ha ; parcelle d'arachides (femmes) : 0,33 ha.

eux, où ils retournent dès que leur travail est fini, après avoir reçu quelques menus cadeaux (tabac, kola,...) ; il n'y a donc pas de repas servi aux participants pour l'aide de l'après-midi. Pour l'aide de la journée (*a sim yong*), les participants arrivent aux champs vers 8 heures du matin, et travaillent jusqu'à 18 heures, le soir ; ils font une pause entre 13 et 14 heures, au cours de laquelle ils prennent leur repas de la mi-journée, sur place ; le soir, au retour du travail, ils se rendent dans le *ngak* du « maître du *sim* », où ils prennent leur repas de la soirée.

Sur l'ensemble des 294 *a sim* dont les données nous permettent de faire l'étude de la répartition en fonction de la durée du travail, nous obtenons les résultats suivants :

| | | |
|---|---|---|
| aide du matin ..... | 58,8 % | du total |
| aide de l'après-midi ..... | 9,1 % | » » |
| aide de toute la journée ..... | 32,0 % | » » |

D'un point de vue strictement économique, on pourrait conclure au fait que les habitants de Ngohé ont principalement choisi le type d'*a sim* qui leur fournit le maximum de travail pour le minimum de coût (fourniture d'un seul repas) ; inversement, l'« aide de toute la journée » pourrait revêtir un aspect ostentatoire par rapport aux autres types d'*a sim*, puisque le gain en supplément d'heures de travail est moins que proportionnel à l'obligation de fourniture en repas (deux repas au lieu d'un). Effectivement, il semblerait que les aides collectives entrant dans le cadre des échanges matrimoniaux, dont nous avons déjà souligné l'esprit d'émulation et d'ostentation, soient fournies principalement toute la journée.

Mais, le calcul économique ou la volonté d'ostentation ne sont pas les seules explications de la répartition des aides en fonction de la durée. Il peut y avoir la taille du champ, mais aussi l'opération culturale à effectuer.

C'est ainsi que les travaux concernant le deuxième sarclage et la récolte du mil *pod*, les premiers et second sarclage, ainsi que la récolte, du mil *matye*, le deuxième sarclage et le déterrage de l'arachide, ont plutôt lieu le matin ; cependant, une bonne proportion des *sim* de déterrage se déroulent toute la journée. Par contre, le battage de l'arachide se déroule de préférence l'après-midi. A l'exception du *sim* de deuxième sarclage de l'arachide, il s'agit de *sim* réservés aux hommes.

Inversement, les *sim* de vannage et de glanage de l'arachide, réservés aux femmes, se déroulent de préférence toute la journée. Cependant ces aides collectives, bien que fournies toute la journée, ne donnent droit aux participants qu'à un seul repas ; en ce qui concerne l'aide pour le vannage, le repas fourni sera celui de la mi-journée ; en ce qui concerne l'aide pour le glanage, elle est effectuée par des fillettes : celles-ci travaillent toute la journée sans rien consommer, et se présentent, le soir venu, à la porte de l'habitation du maître de leur *sim*, en chantant :

« Si vous ne venez pas nous chercher, nous ne rentrerons pas ».

Aussi, le maître du *sim* va-t-il les chercher, pour leur offrir le repas du soir. L'aide collective fournie par les femmes n'est donc pas récompensée de la même manière que celle fournie par les hommes.

Il faut signaler aussi que le *sim* de battage de l'arachide ne peut être classé ni comme « aide du matin », ni comme « aide de l'après-midi » : il faut attendre que la paille d'arachide soit bien sèche avant de commencer le battage ; cette opération ne peut donc pas débuter avant 12 heures : si elle se poursuit jusque vers 19 heures, les participants auront droit au repas du soir ; si, au contraire, elle se déroule entre 15 heures et 18 heures, ils auront seulement droit à quelques menus cadeaux, comme pour les autres « aides de l'après-midi ». De même, pour les « aides de ramassage de branches », en vue de tresser les greniers de mil, les participants ont toute liberté pour aller, quand ils le veulent, chercher leurs fagots dans les environs de Ngohé ; le jour dit, ils apportent leurs fagots vers 19 h 30 au « maître du *sim* », qui leur offre le repas du soir en échange. Ces quatre exceptions dérogent donc au principe d'équivalence entre fourniture d'heures de travail et fourniture de repas.

En définitive, en étudiant la répartition des *sim* en fonction de leur durée, il semblerait que le choix des habitants de Ngohé se soit porté sur la solution la plus économique : l'aide du matin, qui fournit plus d'heures de travail par participant que l'aide de l'après-midi, mais dont les obligations alimentaires sont moindres que l'aide de toute la journée. Il importe de savoir si une telle rationalité quant à l'utilité des travaux à effectuer se retrouve en ce qui concerne le choix du produit.

*Le choix d'*a sim *en fonction du produit*

Pour 330 *a sim* dont les données étaient suffisantes pour effectuer cette analyse, la répartition en fonction du produit était la suivante :

68 % étaient consacrés à l'arachide,
26 % » » au mil *matye*,
3,9 % » » au mil *pod*,
1,5 % » » aux *sim* de cueillette.

La très forte préférence marquée pour les *sim* d'arachides est expliquée par le fait que 40,0 % du total de l'ensemble des *sim* ont été consacrés au déterrage de l'arachide, opération connue pour sa pénibilité et pour laquelle le travail collectif est d'une réelle nécessité.

L'ensemble des *sim* consacrés aux mils (*pod* et *matye*) ne représente que 30,3 % du total. Il faut noter qu'on ne recense aucune aide collective pour le premier sarclage du mil *pod*, puisque cette opération culturale est relativement aisée à mener seul : elle a lieu au début de la saison des pluies, ce qui fait que la pousse des mauvaises herbes n'est pas encore très avancée. On ne dénombre aucun *sim* concernant les cultures de sorgho, ce qui s'explique par l'exiguïté des champs où il est cultivé (0,08 ha en moyenne).

Ainsi, le rapport des *sim* consacrés aux mils et à l'arachide est à l'inverse du rapport des surfaces cultivées (82). Cette préférence générale pour l'arachide est expliquée par la pénibilité des travaux à accomplir, du fait de leur situation dans le temps : fin de la saison des pluies et début de la saison sèche.

Mais, on peut affiner l'analyse en opérant une distinction entre « productions en vue de l'auto-consommation » et « production en vue de la commercialisation ». En effet, on sait que les récoltes de mil *matye* des jeunes adultes masculins d'une exploitation peuvent être commercialisées et cela à des fins personnelles (« besoins immédiats » et « richesse de la case de la mère »), si, par ailleurs les récoltes de mil *pod* faites sur les champs du chef d'exploitation sont suffisantes pour l'auto-consommation annuelle. Si on assimile, de manière quelque peu abusive, arachides et mil *matye* aux « productions en vue de la commercialisation », et le mil *pod* aux « productions en vue de l'auto-consommation », la préférence pour la première catégorie est très nettement marquée : respectivement, 94,6 % et 3,9 % du total des *sim*.

⁂

En définitive, l'étude de l'organisation d'*a sim* en raison de l'utilité des travaux fait ressortir que les choix collectifs effectués par la communauté villageoise font porter l'effort sur les « productions en vue de la commercialisation », ce qui entraîne d'autres choix en ce qui concerne le groupe de travail optimal ou la durée de travail optimale.

Les choix exprimés par l'organisation des travaux agricoles collectifs portent donc sur les relations entre bénéficiaire et organisateur d'une part, ce qui permet ainsi au

(82) Superficies cultivées (moyenne sur 19 exploitations) :
Mils = 63,6 %
Arachides = 36,3 %
*A SIM :* Mils = 30,3 %
Arachides = 68,2 %

bénéficiaire de faire contacter, par l'organisateur, la couche d'âge la plus active dans la population du village, et, d'autre part, sur les travaux les plus utiles aux productions commercialisables. De la combinaison de ces choix résulte le fonctionnement d'*a sim*, où l'on constate des déséquilibres aussi bien dans les échanges de travail que dans l'offre des repas. L'analyse de ces déséquilibres nous conduira à dégager certaines lois du fonctionnement des travaux agricoles collectifs.

## Les déséquilibres révélés par le fonctionnement des travaux agricoles collectifs

Le ressort de toute l'organisation d'*a sim* est la norme de la réciprocité : toute personne qui participe à une aide collective le fait avec l'obligation morale implicite qu'une personne de l'exploitation où elle s'est rendue lui rendra sa politesse lorsqu'elle-même organisera, à son tour, une autre aide collective. Il y aurait donc tout un courant d'échanges de forces de travail, chaque échange étant l'occasion, de surcroît, d'offrir un repas.

Cependant, l'obligation de réciprocité n'est ni immédiate, ni à accomplir dans le cadre de la même saison agricole ; un proverbe Sérer le dit fort bien :

*Bès dayé fa leng* (« Il n'y a pas qu'un seul jour »).

Comme nos propres observations n'ont porté que sur une seule saison agricole, il nous était difficile de vérifier si cette réciprocité était réelle ou non : nous n'avons pu que constater des déséquilibres dans les échanges de travail ou dans les offres de repas entre exploitations. Il était néanmoins intéressant d'utiliser ces données pour savoir dans quel sens se produisent ces déséquilibres au sein d'une même saison agricole, et les enseignements qu'on peut en tirer quant à la fonction de la norme de réciprocité.

### Déséquilibre dans les échanges de travail et choix par affinité

Pour analyser les échanges de travail, il a été nécessaire de construire un tableau carré à partir de l'exemple privilégié du village de Ngodilème (83). Ce tableau comprend 48 lignes et colonnes, c'est-à-dire autant que d'exploitations au cours de la saison agricole d'observation (juillet 1967-janvier 1968). Les différentes exploitations agricoles composant une unité d'habitation sont regroupées sur le tableau, de telle sorte que les échanges de travail entre exploitations d'une même habitation sont lisibles de part et d'autre de la diagonale principale. L'unité portée sur ce tableau est la « personne-journée » : il s'agit de la force de travail que représente une personne adulte fournie par une exploitation à une autre, quelle que soit, par ailleurs la durée de l'aide ainsi fournie (aide du matin, de l'après-midi, de toute la journée). En effet, il n'a pas été jugé utile de pondérer l'intensité des échanges en fonction de la durée de l'aide, car ce qui importera, dans notre analyse, sera plus la *relation* entre deux exploitations, désignée par une « personne-journée », que l'effort accompli en heures de travail.

Il a été nécessaire d'ajouter cinq colonnes à ce tableau : tout d'abord, deux colonnes pour les villages de Kalom et de Sindiane, faisant partie de la même « communauté inter-villageoise » que Ngodilème ; ensuite, une colonne pour les autres villages de Ngohé-Mbayar : Mbindo, Ndarap, Ndièd, Ndiobène-Mbafaye, Salmème, Sobmak ; encore, une colonne pour le village limitrophe de Ndoffène, et, enfin, une colonne pour les « *pint-a-kop* », villages d'émigration fondés sur le pourtour sud du terroir de Ngohé par des habitants de ce dernier à la recherche de nouvelles terres.

---

(83) Cf. les travaux de B. Delpech sur Ngodilème.

La lecture de ce tableau carré (84) permet de constater des déséquilibres, d'une part, entre les différentes exploitations, et, d'autre part, au sein d'une même exploitation, entre le total des « personnes-journée » reçues et celui des « personnes-journée » fournies.

Ces déséquilibres sont contradictoires avec la norme de la réciprocité ; mais, on sait que la réciprocité attendue peut n'être pas immédiate et s'étendre sur plusieurs saisons agricoles. Dès lors, il est permis de se demander si les déséquilibres observés au cours d'une seule saison agricole ne révèlent pas des échanges préférentiels dus soit à la proximité géographique, soit à l'appartenance lignagère, soit à la division en groupes sociaux, soit aux relations de dépendance, soit encore aux options religieuses.

*La proximité géographique*

L'ensemble des habitations de Ngodilème est divisé en deux quartiers : Ngodilème Alan et Ngodilème Tok, distants l'un de l'autre d'un peu plus de cinq cents mètres. On pourrait penser que l'éloignement géographique de ces deux quartiers a pu les conduire à se replier sur eux-mêmes. L'analyse des échanges de travail au sein de ces deux quartiers et entre eux montre qu'il n'en est rien ; en effet, sur un total de 219 p/j. échangées à Ngodileme :

— Ngodilème Tok a fourni à lui-même : 19 p/j.

— Ngodilème Alan a fourni à Ngodilème Tok : 36 p/j.

— Ngodilème Tok a fourni à Ngodilème Alan : 22 p/j.

Cet exemple montre assez que Ngodilème Tok reçoit et fournit plus à Ngodilème Alan qu'il ne reçoit et ne fournit à lui-même. On peut trouver plusieurs explications à ce phénomène. Tout d'abord, Ngodilème Tok est un petit quartier qui ne regroupe qu'un tiers seulement des exploitations (16 sur 48) et environ un tiers des habitations de Ngodilème (8 sur 26). De ce fait, Ngodilème Alan constitue un fort pôle d'attraction. De plus, Ngodilème Alan représente le foyer de la vie sociale de Ngodilème, puisque regroupant les habitations du chef de l'ensemble de Ngohé et du chef de Ngodilème.

*De toutes façons, cet important échange de forces de travail entre les deux quartiers démontre que la communauté villageoise demeure l'unité fondamentale en ce qui concerne l'organisation des travaux collectifs.*

Pour s'en persuader, il n'est que d'étudier les relations de Ngodilème avec les autres villages de la même « communauté villageoise » :

Ngodilème fournit 26 p/j à Kalom.

Ngodilème fournit 6 p/j à Sindiane.

Ces chiffres sont à mettre en relation avec la population active de ces villages en 1967 :

Ngodilème : 183 personnes actives.

Kalom : 104 personnes actives.

Sindiane : 155 personnes actives (85).

En effet, on sait que le nombre de parcelles à cultiver dans une exploitation est fonction de la population active de cette exploitation, puisque chaque adulte masculin est responsable d'un champ de mil et chaque personne active d'une parcelle d'arachides. Nous ne pouvons que constater que les différences dans la population active de ces trois villages n'expliquent d'aucune manière le repli de Ngodilème sur soi-même en ce qui concerne les échanges de forces de travail.

Par contre, si, sur un total de 288 p/j fournies par les habitants de Ngodilème, 18 p/j sont destinées aux autres villages composant la seconde « communauté inter-villageoise »

(84) Cf. tableau en annexe 9.

(85) Source : *Cahier de recensement des vulgarisateurs de la SATEC.*

de Ngohé, et 18 p/j aux villages issus de Ngohé et peuplant le pourtour de son terroir (« pint-a-kop »), les relations d'échanges de travail entre Ngodilème et Ndoffène, village contigu et tout aussi important que Ngohé, sont pratiquement nulles (1 p/j).

L'analyse des échanges de travail en fonction de la proximité géographique permet de conclure que cette proximité géographique n'est pas déterminante en ce qui concerne les échanges de travail à l'intérieur de la communauté villageoise, et que cette communauté villageoise demeure le cadre privilégié de ces échanges. Toutefois, l'appartenance à une même communauté inter-villageoise, puis à un ensemble de villages de même origine entraîne de nouveaux liens de solidarité, plus souples, certes, mais qui constituent néanmoins des paliers successifs entre la communauté la plus étroite et l'extérieur.

Mais, la proximité géographique ne paraît pas devoir créer des échanges préférentiels au sein même de la communauté villageoise ; peut-être que ces préférences apparaîtront entre personnes appartenant à un même lignage ?

*L'appartenance lignagère*

Etant donné l'importance du système de parenté dans l'organisation du travail au sein de l'exploitation agricole, on pourrait supposer que les échanges de travail se font préférentiellement entre membres d'un même lignage, au niveau de la communauté villageoise.

C'est ainsi que nous avons analysé le tableau carré des échanges de travail en tenant compte du matrilignage de chaque chef d'exploitation, pensant ainsi faire apparaître l'unité profonde des matrilignages dont les membres sont dispersés dans différents *ngak* (86). En réalité, peu de chefs d'exploitation appartiennent aux mêmes matrilignages à Ngodilème, si on ne retient que les exploitations d'habitations différentes :

8 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Koyère ;

2 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Kangouna ;

3 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Sass ;

5 chefs d'exploitation appartiennent au matrilignage des Tyoka ;

soit 18 sur un ensemble de 48 exploitations.

Mais, même pour ces dix-huit exploitations, on constate *qu'il n'y a pas d'échange préférentiel de travail en fonction du matrilignage.* Si on retient l'exemple des échanges de travail d'exploitations dont les chefs appartiennent au matrilignage des Koyère (87), on s'aperçoit que les échanges de travail ont été les suivants :

| Travail reçu / Travail fourni | Chefs d'exploitation KOYERE | Autres chefs d'exploitation |
|---|---|---|
| Chefs d'Exploitation KOYERE (8 exploitations) .. | 7 p/j. | 48 p/j. |
| Autres chefs d'exploitation (40 exploitations) .. .. .. .. | 41 p/j. | 212 p/j. |

Ainsi, seulement 14,6 % du travail reçu et 12 % du travail fourni proviennent d'exploitations dont les chefs appartiennent à un même matrilignage, ce qui correspond

(86) Pour des raisons de présentation graphique, il n'est pas possible de retenir l'ensemble des sous-lignages de chaque exploitation de Ngodilème. En retenant le lignage des seuls chefs d'exploitation, nous obtenons déjà un tableau carré de 48 lignes et colonnes.

(87) Exploitations : D, $D_1$, E, F, G, I, $I_1$, W, sur le tableau carré.

approximativement à la place de ces exploitations dans l'ensemble de Ngodilème (8 exploitations sur 48, soit 16,7 %). On peut donc conclure que l'appartenance au même matrilignage n'influe nullement sur les échanges de travail au sein de la communauté villageoise.

La même analyse en ce qui concerne l'influence du patrilignage sur les échanges de travail conduit aux mêmes conclusions. Si l'on retient l'exemple des échanges de travail d'exploitations dont les chefs appartiennent à l'un des patrilignages Ngom (88), on constate les faits suivants :

| Travail reçu / Travail fourni | Chefs d'exploitation NGOM | Autres chefs d'exploitation |
|---|---|---|
| Chefs d'exploitation NGOM (6 exploitations) .. .. | 4 p/j. | 41 p/j. |
| Autres chefs d'exploitation (42 exploitations) .. .. .. .. | 28 p/j. | 215 p/j. |

Ainsi, 12,5 % du travail reçu et 8,9 % du travail fourni proviennent d'exploitations dont les chefs sont de même patrilignage, ce qui correspond approximativement à la place de ces exploitations dans l'ensemble (6 exploitations sur 48, soit : 12,5 %).

Si l'appartenance au même matrilignage ou au même patrilignage n'a aucune influence sur les échanges de travail, il est curieux de constater que ces échanges sont particulièrement développés entre exploitations au sein des habitations transmises en ligne utérine. En effet, sur sept habitations où l'on observe des échanges internes entre exploitations à l'occasion des travaux collectifs (89), cinq habitations sont transmises en ligne utérine et deux seulement en ligne agnatique. Inversement, sur neuf habitations où l'on ne constate aucun échange entre exploitations (90), sept sont transmises en ligne agnatique et deux seulement en ligne utérine.

L'explication de ce phénomène réside dans la tenure foncière au niveau de l'unité d'habitation. En effet, habitation et terres sont généralement transmises dans la même lignée. Or, pour trois de ces habitations (91), les actuels chefs d'exploitation sont des parents en ligne agnatique de l'ancien chef d'habitation, c'est-à-dire que l'actuel chef d'habitation est du même matrilignage que leur père, ancien chef d'habitation. Au décès de ce dernier, ils sont restés dans l'habitation et ont, par conséquent, continué à cultiver des terres relevant du matrilignage de leur père, et donc de la gestion du nouveau chef d'habitation. Il y aurait donc une compensation à cette utilisation des terres du matrilignage de leur père grâce à un développement de la coopération agricole au niveau de l'habitation à l'occasion de travaux collectifs. Cette analyse semble confirmée par le cas de deux autres habitations transmises en ligne utérine, et où chef d'habitation et chef d'exploitation sont du même matrilignage (92), mais séparés à cause d'un désaccord : si la solidarité du matrilignage ne se manifeste pas dans le travail quotidien des champs, elle est néanmoins retrouvée au moment des travaux collectifs. Par contre, les deux habitations transmises en ligne utérine où il n'y a pas d'échanges de travail à l'occasion des travaux collectifs (93) sont justement deux habitations où le chef d'exploitation est une femme seule satisfaisant par elle-même à ses propres besoins.

(88) Exploitations : Q, $Q_1$, $Q_2$, R, $R_1$, S, sur le tableau carré.
(89) Habitations : D, G, L, N, Q, R, S, comprenant les exploitations ($D_1$, $D_2$, $D_3$, $D_4$), ($G_1$), ($L_1$), ($N_1$, $N_2$), ($Q_1$, $Q_2$, $Q_3$), ($R_1$), ($S_1$).
(90) Habitations : B, C, H, I, J, M, O, P, U, comprenant les exploitations : ($B_1$), ($C_1$), ($H_1$), ($I_1$), ($J_1$), ($M_1$), ($O_1$), ($P_1$) ($U_1$).
(91) Habitations : D, G, N.
(92) Habitations : L et S, et exploitations : ($L_1$) et ($S_1$).
(93) Habitations : B et P, et exploitations : ($B_1$) et ($P_1$).

Si aucune coopération n'est manifestée à l'occasion des travaux collectifs pour sept habitations transmises en ligne agnatique (94), il reste néanmoins à se pencher sur le cas de deux habitations (95) transmises de la même façon et pour lesquelles cette coopération est évidente. Dans la première de ces habitations, quoique l'habitation soit transmise en ligne agnatique, le chef d'habitation a la tenure des terres de son matrilignage : le chef d'exploitation bénéficie de l'utilisation de ces terres ; il y a donc, en retour, développement de la coopération agricole à l'occasion d'*a sim.* Dans la seconde de ces habitations, on retrouve l'appartenance au même matrilignage pour trois chefs d'exploitation sur quatre.

En définitive, si l'appartenance au même matrilignage peut expliquer la coopération agricole à l'intérieur d'une même unité d'habitation, elle n'est en rien déterminante au niveau de la communauté villageoise. Peut-être que la division en groupes sociaux apportera une explication satisfaisante aux déséquilibres observés dans les échanges de travail.

*Les groupes sociaux*

La société de Ngohé-Mbayar est divisée en deux groupes : les « hommes libres » (*sinig*) et les « gens de caste » (*nêno*) (96) — Les gens de caste répondent aux trois critères classiques de définition de la caste : spécialisation professionnelle dans un travail artisanal, endogamie et hérédité. Il semblerait qu'autrefois il y ait eu répartition très stricte des tâches : aux hommes libres, le travail de la terre ; aux gens de caste, l'artisanat : forge, poterie, travail du bois, travail du cuir, etc. De nos jours, les gens de caste cultivent tous la terre, sans pour autant abandonner leur spécialisation artisanale.

Parallèlement à cette coupure entre « hommes libres » et « gens de caste », il n'a pas été possible de mettre en évidence une hiérarchie d'ordres : il semblerait qu'il n'y ait ni noblesse ni esclaves à Ngohé. Le régime politique du Mbayar, rattaché de manière assez lâche à la couronne wolof du Baol, et non au royaume Sérer du Sine, peut-il seul expliquer cette absence ? Dans l'état actuel des recherches, mieux vaut ne pas trancher cette question.

Cette coupure entre « hommes libres » et « gens de caste » pourrait expliquer l'orientation des flux de travail villageois, par une attitude d'exclusion mutuelle. Cependant, lorsqu'on analyse les échanges de travail auxquels participent les six exploitations de « gens de caste » de Ngodilème, on peut conclure que ces échanges se font indifféremment entre « hommes libres » et « gens de caste », comme nous le prouve le tableau suivant :

| Echanges de travail / Exploitations | En provenance des NÊNO | En provenance des SINIG | A destination des NÊNO | A destination des SINIG |
|---|---|---|---|---|
| A (Griots) .. .. .. .. .. .. | 0 | 0 | 3 p/j. | 1 p/j. |
| J (Griots) .. .. .. .. .. .. | 1 p/j. | 0 | 0 | 1 p/j. |
| J 1 (Griots) .. .. .. .. .. .. | 0 | 6 p/j. | 0 | 0 |
| M (Griots) .. .. .. .. .. .. | 2 p/j. | 0 | 1 p/j. | 2 p/j. |
| M 1 (Griots-Tisserands) .. .. | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Z (Bourreliers) .. .. .. .. | 1 p/j. | 0 | 0 | 4 p/j. |

(94) Habitations : C, H, I, J, M, O, U.
(95) Habitations : Q et R, et exploitations : ($Q_1$, $Q_2$, $Q_8$) et ($R_1$).
(96) Le terme de « caste » semble bien mal approprié à la description de ce type de société, si l'on se réfère à L. DUMONT (1966). Mais, il est consacré par l'usage courant.

Il semblerait donc que cette division sociale soit sans signification en ce qui concerne l'organisation du travail agricole ; l'explication est peut-être à rechercher dans les relations de dépendance.

*Les relations de dépendance*

Sur le territoire de Ngodilème sont situées les habitations du chef de Ngohé-Mbayar (*sasax o tyur*) et du chef de Ngodilème (*dyaraf*). Etant donné le rôle important de ces deux personnages dans la vie villageoise, on pourrait penser qu'ils se sont constitué une « clientèle » et que ces relations de dépendance se traduiraient dans les échanges de travail, dont ils seraient les principaux bénéficiaires. Effectivement, les habitations du *sasax o tyur* et du *dyaraf* sont celles qui reçoivent le plus d'apport en travail de tout Ngodilème ; mais, ce sont celles, aussi, qui en fournissent le plus.

| | Reçoivent | Fournissent | Solde |
|---|---|---|---|
| SASAX O TYUR | 48 ℔./j. | 51 ℔./j. | — 3 ℔./j. |
| DYARAF . . . . | 28 ℔./j. | 15 ℔./j. | + 13 ℔./j. |

Si on ne s'attache qu'à la seule exploitation du *sasax o tyur* et à celle du *dyaraf*, les écarts dans les soldes entre « personnes-journées » reçues et fournies sont importants :

*sasax o tyur :* — 5 ℔./j. ;

*dyaraf :* + 13 ℔./j.

Or, en faisant abstraction d'une réciprocité éventuelle jouant sur plusieurs années, le rôle politique du *sasax o tyur* est nettement plus important que celui du *dyaraf*, puisque le premier couronne l'organisation politique de tout Ngohé, alors que le second n'est le chef que du seul village de Ngodilème (97). Notamment le *sasax o tyur* officie en tête des trois grands rassemblements annuels, où l'on invoque les ancêtres, en attirant leur attention sur les cultures. C'est lui, aussi, qui tranche en dernier ressort les décisions des assemblées villageoises et les affaires judiciaires. De plus, en 1967-68, il était président de la Coopérative. Et, cependant, l'analyse des échanges de travail nous prouve bien qu'on ne peut parler de « relations de dépendance » à son égard, du moins en ce qui concerne les travaux collectifs.

Il en est de même pour le seul musulman de Ngohé qui soit allé à La Mecque, et qui passe pour avoir des « disciples ». Il est chef d'une habitation de Ngodilème, et, des deux exploitations composant son habitation (98), ce n'est pas la sienne qui accuse le plus fort solde positif dans les échanges de travail. Là encore, on ne peut parler de « relations de dépendance » : si celles-ci existent réellement, elles seraient apparues au cours d'une seule saison agricole. De toutes façons, la conversion au mouridisme des habitants de Ngohé est récente (à partir de 1950), et l'emprise maraboutique assez faible, puisqu'aucun marabout important ne réside sur place (99).

Ne se manifestant ni à l'égard des autorités politiques ni à l'égard des autorités religieuses, des relations de dépendance dans le travail agricole pourraient apparaître entre « chefs d'habitation » et « chefs d'exploitation » : on pourrait supposer qu'à cause de leur statut les premiers sont bénéficiaires d'un apport de travail fourni par les seconds. Or, la répartition des chefs d'habitation et des chefs d'exploitation en fonc-

(97) « *Xèl* » pour les habitants de Ngohé, qui pourrait être traduit aussi bien par « quartier » que par village.

(98) Exploitations G et $G_1$ sur le tableau carré.

(99) De surcroît, les habitants de Ngohé ont manifesté une hostilité évidente à l'égard de l'installation d'un « marabout » dans le village voisin de Ndoffène.

tion du nombre de « personnes-journées » reçues ne permet pas de conclure que les chefs d'habitation sont bénéficiaires des échanges de travail :

| Statut \ Recevant | Rien | De 1 à 5 p./j. | De 6 à 10 p./j. | De 11 à 15 p./j. | De 16 à 20 p./j. |
|---|---|---|---|---|---|
| Chefs d'habitation .. .. .. | 6 | 12 | 5 | 2 | 1 |
| Chefs d'exploitation .. .. | 4 | 7 | 9 | 1 | 1 |

Ce résultat est confirmé par la répartition des chefs d'habitation et des chefs d'exploitation en fonction du nombre de « personnes-journées » fournies :

| Statut \ Fournissant | Rien | De 1 à 5 p./j. | De 6 à 10 p./j. | De 11 à 15 p./j. | De 16 à 20 p./j. | De 21 à 25 p./j. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Chefs d'habitation | 4 | 15 | 4 | 1 | 1 | 1 |
| Chefs d'exploitation | 7 | 8 | 6 | 0 | 1 | 0 |

Là encore, on ne peut parler de dépendance des chefs d'exploitation à l'égard des chefs d'habitation. Si les flux de travail ne peuvent être expliqués par des relations de ce type, il faut recourir aux options religieuses.

*Les options religieuses*

Il est légitime de se demander si la composition religieuse des exploitations influe sur les échanges de travail. En effet, christianisme, islam et animisme Sérer sont représentés à Ngohé-Mbayar.

Ce qui est le plus frappant, c'est la supériorité flagrante de la religion musulmane (mouridisme, principalement) sur les deux autres religions avouées (catholicisme ou animisme Sérer). Cette forte présence de l'Islam constituerait plutôt un facteur d'homogénéisation que de différenciation entre les exploitations.

Mais, cette supériorité écrasante des musulmans est quelque peu trompeuse, car tout Sérer est avant tout de religion Sérer (culte des Pangol) et les religions modernes (Islam et Christianisme) seraient, à notre avis, plaquées sur cette religion traditionnelle, sans syncrétisme aucun. Les conduites religieuses des Sérer seraient d'abord inspirées par la religion du terroir (culte des Pangol avec libations, port d'amulettes, etc.), après quoi on pourrait se livrer aux différentes pratiques nécessitées par la nouvelle religion embrassée ; on superposerait, on ne mélangerait jamais. Même les plus zélés catholiques ou musulmans de nos informateurs relèvent avant tout de la religion Sérer.

Nous n'avons tenu compte, dans nos recensements, que de la religion « moderne » lorsqu'il y avait dualité d'appartenance : n'ont été retenus comme « animistes » que les personnes s'étant déclarées seulement comme telles. La répartition des exploitations où l'on ne trouve qu'une seule appartenance religieuse est la suivante :

Exploitations animistes : 3 ;

Exploitations catholiques : 9 ;

Exploitations mourides : 12.

Mais bien souvent, on trouve coexistence de deux religions au sein d'une même exploitation ; pour vingt-deux exploitations dans cette situation à Ngodilème, la répartition religieuse est la suivante :

Exploitations catholiques et animistes : 10 ;

Exploitations mourides et animistes : 12.

Plus rares sont les cas d'exploitations où l'on constate une triple appartenance religieuse : une exploitation où vivent des catholiques, des mourides et des animistes, et une exploitation où l'on rencontre des Baye-Fall, des mourides et des animistes (100). Ngohé-Mbayar est donc caractérisé par une très grande tolérance religieuse, puisque la moitié des exploitations de Ngodilème est de composition pluri-religieuse.

Si l'on veut étudier les liens entre appartenance religieuse et échanges de travail, il convient de ne retenir que les exploitations mono-religieuses, sans quoi il ne sera pas possible de déterminer s'il y a influence et d'où elle provient. C'est ainsi qu'il a paru intéressant d'analyser les échanges de travail entre exploitations entièrement catholiques d'une part (101), entre exploitations entièrement mourides d'autre part (102), et entre exploitations catholiques et exploitations mourides :

| Reçoivent / Fournissent | Exploitations Catholiques | Expoitations Mourides |
|---|---|---|
| Exploitations catholiques . . . . | 1 p./j. | 8 p./j. |
| Exploitations mourides . . . . | 10 p./j. | 9 p./j. |

Ce qui surprend, c'est la faiblesse des échanges de travail entre exploitations catholiques, qui fournissent un certain apport en travail aux exploitations mourides. Par ailleurs, celles-ci fournissent légèrement plus aux exploitations catholiques qu'entre elles-mêmes. De toutes façons, ces échanges sont très faibles, comparés à l'ensemble des forces de travail échangées dans le village.

L'option religieuse n'est donc pas un facteur qui permet de mettre en évidence des échanges préférentiels à l'occasion des travaux agricoles collectifs.

⁂

De tous les facteurs retenus pour mettre en évidence des échanges préférentiels entre exploitations agricoles, aucun n'est apparu déterminant. Et pourtant, au sein d'une même saison agricole, les échanges de travail au niveau de la communauté villageoise sont déséquilibrés. Au lieu de voir dans ces déséquilibres le jeu de la proximité géographique, de l'appartenance lignagère, de divisions sociales, de relations de dépendance ou d'options religieuses, ne vaut-il pas mieux retenir l'explication fournie par les informateurs eux-mêmes : les affinités personnelles (103) ? Un organisateur recruterait donc les invités à un travail collectif selon ses propres affinités ; les critères utilisés sont

(100) Nous avons étendu la dénomination de « catholiques » aux « catéchumènes », car le catéchuménat nous semble impliquer le même type de démarche que le Dyebalu des mourides. Le recensement des seuls baptisés nous paraîtrait devoir fausser la comparaison entre catholicisme et mouridisme.
En ce qui concerne mourides et baye-fall : cf. Ph. COUTY, J. COPANS, J. ROCH, G. ROCHETEAU. L'animisme Sérer a pour objet principal le culte des ancêtres (PANGOL).

(101) Exploitations catholiques : E, F, I, $I_1$, P, $P_1$, R, Y, sur le tableau carré.

(102) Exploitations mourides : A, $D_a$, G, J, M, $N_1$, $N_2$, S, T, U, Z.

(103) Pour un éclaircissement de cette notion, nous renvoyons au texte de B. DELPECH consacré à ce thème.

évidemment complexes : réputation de bon travailleur, cordialité, loyauté dans la réciprocité, etc. Mais, il ne faut pas oublier que dans la langue même, il existe une distinction entre « invité » et « participant » : un invité n'a aucune obligation de se rendre à un *sim, si ce n'est justement celle de la réciprocité.*

En effet, les travaux collectifs ne sont que le complément des travaux agricoles accomplis au sein de l'exploitation. Dans une exploitation, il faut combiner, au cours d'une même saison agricole, quatre types de variables :

— le travail agricole des membres de l'exploitation sur les champs de l'exploitation ;

— le travail domestique des épouses ;

— les activités sociales (cérémonies, visites, voyages) ;

— les repos forcés (maladies).

De la combinaison de ces quatre variables, il résulte que, *pour chaque opération culturale,* certaines exploitations ont rapidement terminé leurs travaux, tandis que d'autres sont en retard. Donc, certaines exploitations détiennent un surplus potentiel en travail, alors que d'autres accusent un déficit en travail. Il est donc nécessaire que les premières fournissent leur surplus potentiel en travail aux secondes, puisque, par ailleurs, *il n'est jamais fait recours au travail salarié,* du moins pour les années d'observation (104). Il faut aussi que les premières exploitations soient incitées à fournir aux secondes ce surplus de travail dans des conditions avantageuses pour celles-ci, c'est-à-dire à un coût moindre que celui d'un travail salarié, ou même à un coût nul : sans quoi, les secondes exploitations n'auraient aucun intérêt économique à cultiver des champs dont le produit serait annulé par la rétribution de la main-d'œuvre employée.

C'est ici qu'intervient la *norme de la réciprocité :* il est nécessaire, en effet, que les travailleurs qui fournissent un surplus en travail en dehors de leur propre exploitation soient convaincus que cet effort en travail leur sera rendu *tôt ou tard,* sans quoi ils n'auront aucune incitation à se mettre à l'œuvre. La norme de la réciprocité joue donc le rôle d'un *moteur* qui déclenche l'ensemble des échanges de travail à l'intérieur du village.

En définitive, l'objet de notre analyse s'est déplacé au fur et à mesure que nous l'examinions : peu importe, finalement, de savoir s'il y a ou non réciprocité, et au bout de combien de temps cette réciprocité sera atteinte. *L'important est que tout se passe comme s'il devait y avoir réciprocité, même si cet idéal de réciprocité n'est en réalité jamais atteint :* c'est là la véritable fonction d'une norme.

Mais, si la norme de la réciprocité, élément moteur des échanges de travail, pousse les exploitations qui détiennent un surplus potentiel de travail à le fournir aux autres, il faut aussi un élément qui attire les premières chez les secondes, pour tout dire un *attrait :* cet attrait, c'est justement l'aspect de fête que revêt *a sim* (chants, danses, menus cadeaux, ...), et dont l'offre de repas est l'un des aspects principaux.

### Déséquilibres dans les offres de repas et stimulation des échanges.

L'aspect de fête d'*a sim* est très sensible à l'observateur de terrain ; des multiples éléments qui entrent en jeu dans cette atmosphère de fête, l'offre de repas est celui qui se prête le mieux à l'analyse économique. Il s'agit dès lors de comprendre la fonction de cette offre de repas dans le système d'échanges de travail. Deux questions se posent : l'offre de repas est-elle une contrepartie exacte au travail fourni par les participants ? le coût élevé de certains repas détourne-t-il l'offre de travail ? La réponse à ces deux questions nous permettra d'expliquer le rôle complémentaire de l'offre de repas par rapport à la norme de la réciprocité.

---

(104) Il a été démontré plus haut que le recours à un travail salarié serait un non-sens économique, étant donné l'exiguïté des champs à cultiver.

*L'offre de repas n'est pas une contrepartie au travail fourni*

Peut-on considérer les repas offerts comme une rémunération de la force de travail dépensée sur les champs de l'exploitation bénéficiaire ? En effet, si c'est le cas, on pourrait estimer que la motivation principale de tous ces échanges est l'intérêt individuel, et qu'on se trouve en présence d'une forme de rétribution assez voisine du salariat. Pour élucider cette question, il est important de procéder à la mesure du coût des repas, ce qui pose des problèmes d'évaluation et de l'auto-consommation et des dépenses monétaires.

*La composition des repas*

Il faut rappeler, tout d'abord, qu'il n'y a offre de repas que pour les « aides du matin » et les « aides de toute la journée », alors qu'on n'offre que de menus cadeaux pour l' « aide de l'après-midi ». De plus, la forte fréquence observée pour les « aides du matin » permet de déduire que le choix des habitants de Ngohé a porté sur le type de travail collectif qui fournit le maximum d'heures de travail par rapport au minimum de coût. Donc, si le repas devait être considéré comme la rémunération du travail effectué, cette rémunération serait calculée au plus juste.

En milieu Sérer Ol, la composition des repas d'*a sim* est différente selon que le repas a lieu à la mi-journée (« aide du matin ») ou le soir (« aide de toute la journée »). Pour le repas de la mi-journée, le plat offert le plus fréquemment est la « *bouillie de* mil » ; on peut, aussi, offrir du « couscous de mil » ou du riz. Le plat du soir peut être du couscous de mil préparé soit avec des haricots (plat traditionnel), soit avec de la viande ou du manioc ; il peut être encore du riz, préparé soit avec du poisson, soit avec de la viande, soit avec du manioc. Si l'on s'attache à l'étude des « types de repas », on s'aperçoit que sur 218 menus de repas d'*a sim* recensés, 121 (soit 55,5 % du total) sont des repas dont l'élément de base est le mil, tandis que 75 (soit 34,4 % du total) sont des repas dont le plat principal est du riz. Le reliquat (10,1 %) regroupe l'ensemble des *sim* pour lesquels il y a eu des cadeaux, mais pas de repas. Cette proportion de repas à base de riz (34,4 %) peut paraître faible dans le contexte sénégalais : en effet, le repas d'*a sim* est en quelque sorte un repas de fête, et par le nombre de convives, et par les menus cadeaux qui y sont adjoints. Il semblerait donc normal qu'à l'instar du pays Wolof, l'on serve du riz, considéré comme nourriture de luxe (43 F le kilo au lieu de 20 F pour le mil), pour honorer les convives d'*a sim*.

De plus, si l'on s'attache non plus au plat principal (riz ou mil) mais à la chair qui l'accompagne, on constate que 156 repas sur 218 (soit 71,5 % du total) se font sans accompagnement de viande ; ce fort pourcentage est dû évidemment à la grande proportion des repas à base de bouillie de mil.

On peut donc conclure à une extrême simplicité des repas, même en période anormale (période d'efforts, repas de fête). En définitive, l'analyse de la composition des repas d'*a sim* nous a révélé la place importante qu'y tenait le mil auto-consommé ; aussi, une évaluation complète du coût d'un repas d'*a sim* doit-elle tenir compte aussi bien de ce mil auto-consommé que des dépenses purement monétaires.

*L'évaluation de l'auto-consommation*

L'évaluation de l'auto-consommation de certains produits ne posait pas de problèmes, soit que, comme boucs ou chèvres, le prix de référence soit constant dans le temps, soit que, comme le lait caillé ou les arachides grillées, on puisse considérer l'auto-consommation comme négligeable.

Le véritable problème s'est posé avec l'évaluation monétaire de l'auto-consommation de mil dans les repas de *sim*. En ce qui concerne la mesure même de la consommation de mil par repas, nos enquêteurs ont procédé d'octobre 1967 à mai 1968, à la pesée de 294 repas, dans trois concessions différentes, entre lesquelles étaient réparties six cuisines.

Si l'on néglige les différences de produit selon les saisons (mil *pod* consommé en octobre ; sorgho en novembre et décembre ; mil *matye* de février à octobre) et quoique les consommations de mil pendant la saison des pluies ne correspondent probablement pas à celles de la période étudiée, nous avons établi les parts suivantes pour l'auto-consommation de mil :

Repas du matin : 0,39 kg par personne active ;

Repas du midi : 0,38 kg par personne active ;

Repas du soir : 0,51 kg par personne active.

Pour arriver à ce résultat, nous avons commencé par calculer le poids moyen en farine, par cuisine, d'un repas (soit celui du matin, soit celui de midi, soit celui du soir) à partir de l'ensemble de nos pesées.

Puis nous avons pondéré cette consommation moyenne de mil par repas et par cuisine par le nombre de participants à chaque repas, en utilisant l'échelle d'Oxford :

Chef de ménage : 1 unité de consommation ;

Un adulte : 0,7 unité de consommation ;

Un enfant : 0,5 unité de consommation.

Nous obtenons ainsi le poids de mil consommé par une unité de consommation, c'est-à-dire par chef de ménage ; il semble légitime, en ce qui concerne les repas de *sim*, de ramener cette part à la simple part d'un adulte (en divisant par le coefficient de 0,7), en considérant que le comportement d'un convive au cours d'un repas de *sim* sera davantage calqué sur celui d'un adulte ordinaire que sur celui d'un chef de ménage.

Mais, une fois déterminée la portion de mil consommée par personne active au cours d'un repas de *sim*, reste le problème le plus épineux : l'évaluation monétaire de cette portion. Le principe de base appliqué aux évaluations monétaires de l'auto-consommation est celui de *l'évaluation au prix du marché*. Une fois admis ce principe, cependant, la recherche du prix du marché se heurte à deux obstacles majeurs : tout d'abord, il existe deux marchés, Ngohé et Diourbel, où s'effectuent les transactions sur le mil (achat et vente), et bien souvent, d'après nos relevés, nous avons deux prix différents sur ces deux marchés, entre lesquels se répartit la clientèle de Ngohé ; ensuite, même si l'on s'attache à l'étude d'un seul marché, le prix du mil au kilo n'est pas constant : il fluctue du mois d'août au mois d'octobre, comme nous l'indique le tableau suivant dressé à partir de nos relevés d'entrées et de sorties d'argent :

| Dates | Diourbel | Ngohé |
|---|---|---|
| 18 août 1967 .. .. .. .. | 30 F | 30 F |
| 27 août 1967 .. .. .. .. | » | » |
| 9 septembre .. .. .. .. | » | » |
| 11 septembre .. .. .. .. | — | 25 F |
| 13 septembre .. .. .. .. | — | 30 F |
| 18 septembre .. .. .. .. | 25 F | — |
| 19 septembre .. .. .. .. | » | 25 F |
| 29 septembre .. .. .. .. | — | 30 F |
| 3 octobre .. .. .. .. .. | — | 25 F |

Cependant, dès la fin de la première semaine d'octobre, le prix du mil tombe uniformément à 20 F sur les deux marchés ; il faut y voir l'influence de la récolte de mil *pod*, effectuée au cours de cette première semaine d'octobre (loi de King).

Dès lors, quel prix adopter pour l'évaluation monétaire de l'auto-consommation de mil ? Deux solutions sont possibles : la première solution consiste à adopter le prix du mil pratiqué lorsque les repas de *sim* ont été préparés ; il faut donc superposer un calendrier des *sim* et un calendrier des prix ; c'est ainsi que le prix du kilo de mil pratiqué jusqu'au 10 septembre a été de 30 F ; donc, l'auto-consommation de mil pour les repas de :

— 1er binage de mil *matye,*

— 2e binage de mil *pod,*

— 2e binage d'arachide devra être évaluée sur la base de ce prix.

Du 10 septembre au 8 octobre, le prix a oscillé entre 25 et 30 F ; il faudra donc en tenir compte pour l'évaluation monétaire de l'auto-consommation dans les repas de :

— 2e binage de mil *matye,*

— récolte de mil *pod.*

Enfin, à partir du 8 octobre, le prix du mil tombe à 20 F, prix auquel sera évaluée l'auto-consommation de tous les autres *sim.*

Cette méthode d'évaluation présente des inconvénients certains ; tout d'abord, l'inconvénient premier réside dans la multiplication et la complication des calculs ; ensuite, il reste une période pour laquelle le prix du kilo de mil reste indéterminée : celle du 10 septembre au 8 octobre, où le prix du mil oscille entre 25 et 30 F le kilo ; il est donc impossible d'évaluer correctement le coût de l'auto-consommation pour cette période, à moins d'y introduire un certain arbitraire ; enfin, si l'on étudie la répartition des *sim* par type de travail, nous nous rendrons compte que seulement 32,3 % des *sim* ont lieu avant cette date du 8 octobre à partir de laquelle les prix deviennent homogènes. Rien ne nous incite donc à choisir cette première solution.

La seconde solution consiste à adopter un prix homogène de 20 F le kilo pour l'évaluation monétaire de l'auto-consommation de mil dans les repas de *sim* pour l'ensemble de la période. Cette solution présente trois avantages : tout d'abord, elle évite la multiplication et la complication des calculs ; ensuite, elle correspond à la majeure partie des repas de *sim* (67,7 %) ; enfin, personnellement, il nous semble que le mil auto-consommé, c'est-à-dire non commercialisé, ne doit pas refléter les fluctuations du marché, car, psychologiquement, pour son producteur et consommateur, il garde une valeur constante : celle du produit obtenu ; on ne doit donc pas y englober un surplus de prix dû à l'échange commercial, et qui résulte principalement de la force contractuelle des parties en présence. Pour toutes ces raisons, il nous paraît normal de rattacher le prix du kilogramme de mil auto-consommé au cours le plus bas pratiqué dans la période de référence sur les marchés étudiés. C'est ainsi que nous avons obtenu la « table des valeurs monétaires des rations de mil auto-consommées en fonction du nombre des convives » (105).

A cette évaluation de l'auto-consommation de mil, il faudra ajouter les dépenses proprement monétaires pour avoir la mesure exacte de l'effort consenti pour un repas d'*a sim.*

*L'évaluation des dépenses monétaires*

En ce qui concerne l'évaluation des dépenses monétaires, nous n'avons eu aucune difficulté, dans la mesure où nous avions recensé les différents menus dans leur détail avec la somme correspondant à chaque achat. Restait à éclaircir la question du financement de ces repas d'*a sim,* qui, seule, permettrait de comprendre la signification profonde de ces dépenses.

---

(105) Tableau en annexe 10.

Le financement d'*a sim* a été un problème particulièrement délicat à étudier, étant donné la très vive méfiance qui anime les paysans Sérer à l'égard de tout ce qui peut être enquête sur le crédit, sur l'évaluation de la richesse, etc. Aussi, n'avons-nous obtenu de réponses, en ce qui concerne le financement d'*a sim*, que pour 130 *sim* sur les 336 recensés, soit 38,7 % du total.

Sur ces 130 *sim*, la grande majorité a été financée soit par une encaisse constituée de réserves monétaires accumulées généralement depuis la traite précédente (36,1 %), soit par des ventes (33,1 %). Contrairement aux *santaane* Wolof, les *sim* Sérer financés par un emprunt ne constituent qu'une faible partie du total : 15,4 %. Quant aux autres *sim*, ils sont financés soit par des dons (10,0 %), soit par des salaires (5,4 %). Il est intéressant de constater que 74,6 % des 130 *sim* dont le financement nous a été indiqué ont été payés sur une encaisse de réserve, par des ventes ou sur un salaire, c'est-à-dire que, pour 74,6 % de ces *sim*, le financement a été effectué à partir d'une volonté nette de trouver une contrepartie immédiate à la dépense effectuée. La grande majorité des *sim* étudiés à Ngohé n'est donc pas soumise à cette loi du crédit et de l'usure telle qu'elle existe en pays Wolof. Les *sim* dont le financement dépend de la volonté des autres (prêts ou dons) se limitent à 25,4 % du total ; d'ailleurs, en ce qui concerne les emprunts, il nous serait très difficile de préciser les prêteurs (commerçants, particuliers, groupes de gens du même âge, ...), les délais de remboursement, l'existence ou non d'une usure, nos informateurs répugnant visiblement à nous instruire de ce genre de problèmes. D'après les quelques renseignements très succints obtenus par questionnaire, il semblerait qu'on prête de l'argent surtout aux très proches parents ou alliés, appartenant à la même cuisine, à la rigueur aux très bons amis ou voisins ; la durée du prêt paraît fort brève, l'emprunt étant remboursé dès les récoltes.

En ce qui concerne le financement des *sim* par les ventes, nous pouvons décomposer selon les rubriques. La source principale de ces ventes est constituée par toutes les opérations portant sur le mil (vente de grains, vente de farine ou de couscous de mil) ; elles représentent 41,9 % de l'ensemble des *sim* financés par les ventes. En seconde position, viennent le lait caillé et le manioc ; puis, en troisième position, les activités commerciales (financement d'un *sim* par un commerçant sur les profits tirés de son commerce). Le restant est constitué par des ventes diverses : cochon, bouc, vache, mouton, poules, œufs, haricots, bois, bijoux...

L'idée majeure que l'on peut tirer de cette analyse du financement des *sim* est l'extrême diversité des moyens mis en œuvre, et donc l'ingéniosité employée pour éviter le plus possible tout processus d'endettement. On peut interpréter les résultats précédents en pensant que les habitants de Ngohé ont recours, pour le financement des *sim* qu'ils organisent, d'abord à l'encaisse accumulée depuis la traite précédente : sommes réservées à la « satisfaction des besoins » ou entrant dans la constitution de la « richesse de la case de la mère ». De même, les solutions de recours à la vente, aussi variées qu'elles soient, relèvent du même principe : une volonté de non-endettement.

Ce ne serait donc que lorsque ces deux voies de financement seraient épuisées qu'ils se lanceraient dans une troisième direction : l'emprunt, qui est une façon d'étaler sa détresse économique aux yeux des autres, et donc la solution la moins préférable.

L'évaluation de l'auto-consommation et des dépenses monétaires a permis de calculer le coût des repas offerts, ce qui a conduit à construire un tableau de fréquences des repas d'*a sim* selon leur coût moyen par repas et par convive.

La plus forte fréquence est pour les repas dont le coût est compris entre 21 et 30 F, et, en fréquences cumulées, 92,8 % des repas ont un coût moyen par convive compris entre 1 et 80 F, alors que le coût moyen le plus élevé est de 130 F. Il s'agit donc de repas ordinaires : les exceptions viennent des *sim* entrant dans le cadre des prestations matrimoniales, à l'occasion desquels le plat principal est accompagné de viande (bouc, chèvre, poule ou poulet).

| Intervalles de classe (coût des repas) | Nombre de repas | % | En % cumulés |
|---|---|---|---|
| de 1 à 10 F | 1 | 1,8 % | 1,8 % |
| de 11 à 20 F | 7 | 12,5 % | 14,3 % |
| de 21 à 30 F | 18 | 32,1 % | 46,4 % |
| de 31 à 40 F | 6 | 10,7 % | 57,1 % |
| de 41 à 50 F | 8 | 14,3 % | 71,4 % |
| de 51 à 60 F | 7 | 12,5 % | 83,9 % |
| de 61 à 70 F | 3 | 5,3 % | 89,2 % |
| de 71 à 80 F | 2 | 3,6 % | 92,8 % |
| de 81 à 90 F | — | — | 92,8 % |
| de 91 à 100 F | 3 | 5,3 % | 98,1 % |
| de 101 à 110 F | — | — | 98,1 % |
| de 111 à 120 F | — | — | 98,1 % |
| de 121 à 130 F | 1 | 1,8 % | 99,9 % |
| TOTAL .. .. .. .. | 56 | 99,9 % | 99,9 % |

Donc, il semblerait qu'il n'y ait pas volonté délibérée, de la part du bénéficiaire du travail collectif, de proportionner le coût du repas à l'effort fourni sur ses champs (106) : un *repas ordinaire,* semblable à celui de tous les jours, est servi aux participants ; l'ambiance de « fête » est plus due à la présence d'un groupe qu'à la somptuosité des mets.

Si les repas ne sont pas proportionnels au travail effectué, ils n'ont pas pour but, non plus, de détourner les flux de travail.

*L'offre de repas n'est pas déterminante dans les échanges de travail*

On pourrait supposer qu'une concurrence soit exercée entre bénéficiaires de travaux collectifs dans les offres de repas, et ceci afin de détourner, chacun à son profit, une certaine force de travail.

Pour vérifier cette hypothèse, il faut mettre en relation l'effort consenti pour les repas par les bénéficiaires de travaux collectifs et le nombre de participants. L'effort consenti sera mesurable grâce aux dépenses monétaires, qui nécessitent un certain sacrifice en période de soudure, sans pour autant recourir à un endettement. C'est ainsi que nous avons pu mettre en relation les dépenses monétaires par travail collectif et par exploitation avec le nombre de « personnes-journées » reçues sur l'exploitation pour le seul village de Ngodilème (107). Deux constatations s'imposent : tout d'abord, les travaux collectifs effectués dans le cadre des prestations matrimoniales correspondent, à une exception près, aux dépenses monétaires les plus fortes, ce qui confirme la volonté d'ostentation manifestée à l'occasion de ce type de *sim ;* ensuite, aucune relation n'existe entre l'effort consenti en dépenses monétaires et la force de travail reçue sur les champs de l'exploitation.

Ce résultat est confirmé par la mise en relation du coût moyen des repas par habitation et par convive (auto-consommation et dépenses monétaires) avec le nombre de convives reçus par habitation (108), pour l'ensemble des trois villages où a été menée l'observation sur *a sim.*

(106) Exception, bien entendu, des *sim* entrant dans le cadre des prestations matrimoniales et pour lesquels il y a, nous l'avons vu, émulation entre le beau-père et les participants.

(107) Tableau de l'annexe 11.

(108) Tableau de l'annexe 12.

Donc, comme il n'y a pas de relation entre le coût des repas et le nombre de participants, on peut conclure que les bénéficiaires de travaux collectifs ne se livrent pas concurrence par offre de repas, et que la force de travail se déplace là où elle est indispensable.

N'étant, finalement, ni la contrepartie du travail fourni, ni l'élément déterminant dans les échanges de travail, l'offre de repas joue un rôle complémentaire de celui de la norme de réciprocité dans le fonctionnement d'*a sim :* si la norme de la réciprocité pousse les exploitations bénéficiant d'un surplus de travail à le fournir aux exploitations accusant un déficit, avec espoir que cet effort sera rendu tôt ou tard, l'offre de repas constitue un attrait supplémentaire, englobé dans un contexte général de fête, qui ajoute un agrément social à une contrainte purement morale. Ainsi, norme de la réciprocité et offre de repas se conjuguent pour développer les échanges de travail au niveau de la communauté villageoise, et servent de lien entre les nécessités du travail agricole au niveau de l'exploitation et celles ressenties au niveau du village.

De plus, la « réciprocité » reste une norme, jamais atteinte dans la réalité. En effet, si nous comparons la moyenne des travaux collectifs fournis et reçus par personne, à Ngodilème, et cela par tranche d'âge, on constate un déséquilibre au profit des couches les plus âgées et au détriment des couches jeunes :

| | Moyenne des SIM fournis par homme | Moyenne des SIM reçus par homme | Moyenne des SIM fournis par femme | Moyenne des SIM reçus par femme |
|---|---|---|---|---|
| 0-14 ans | 2,0 | — | 3,0 | — |
| 15-39 ans | 8,3 | 2,0 | 1,6 | 1,2 |
| 40-59 ans | 3,5 | 2,4 | 2,0 | 1,1 |
| 60 ans et + | — | 1,7 | — | 1,0 |

Bien que ce déséquilibre ne soit constaté qu'au cours d'une seule saison agricole, il est difficile d'imaginer qu'il sera compensé au cours des saisons futures. Donc, tout se passe comme si les couches jeunes de la population accumulaient une « réserve de travail » alors qu'elles sont encore dans la force de l'âge ; puis, quand ces couches atteindront l'âge où tout effort agricole devient relativement plus pénible, cette « réserve de travail » leur sera restituée par des couches démographiquement plus jeunes. Mais, du fait de la seule progression démographique, le déséquilibre qui s'instaure dans les échanges de travail est inévitable et permet que la réserve de travail qui est restituée par les « jeunes » aux « anciens » est plus que proportionnelle à celle que ceux-ci avaient constituée alors qu'ils avaient eux-mêmes le statut de « jeunes ». Il n'y aurait donc pas réciprocité, mais passage, en raison de l'âge, d'une position de débiteur à une position de créditeur à l'égard d'une réserve accumulée de travail, en accroissement continu du seul fait de la progression naturelle de la population. La norme de la réciprocité, idéal jamais atteint, est le moteur du système, complétée en cela par l'attrait de la fête.

⁂

Les traits distinctifs d'*a sim* à Ngohé, de nos jours, sont les suivants : choix des participants selon les affinités et au sein d'un même village ; organisation reflétant un choix très net pour les cultures commercialisables ; fonctionnement assuré par le jeu de la norme de la réciprocité et de l'offre de repas, avec, pour corollaire, l'absence totale d'ostentation. *A sim* est, actuellement, le type dominant des travaux collectifs

pratiqués à Ngohé ; à côté subsistent d'autres formes de travail collectif : le travail des « associations de jeunes » d'un même village, pâle reflet du « travail du *mal* » (109) ; le secours à une personne âgée ou malade (110) ; et, enfin, la corvée villageoise (111), qui est un travail sans contrepartie, fourni par les hommes du village, pour une œuvre d'intérêt commun, telle que le creusement d'un puits.

Avant 1935, il semblerait que le type dominant parmi les travaux collectifs ait été non pas *a sim*, mais le « travail du *mal* », dont l'importance est encore nettement gravée dans les mémoires. Les traits distinctifs de cette institution étaient les suivants : organisation inter-villageoise et en classes d'âge ; manifestations d'ostentation. On ne peut rien préciser quant au type de culture qui avait les préférences du « travail du *mal* ».

A côté de ce type dominant, existaient d'autres formes de travail collectif : l'aide (*a sim*), le secours (*dimle*), et la corvée (*lukit*). Cette dernière était obligatoire et était faite sur réquisition du « chef du *Mbayar* » (112) : chaque chef d'habitation était tenu d'y envoyer quelqu'un ou d'y aller lui-même, sans aucune contrepartie. Les travaux ainsi effectués l'étaient soit au profit du *mad bayar* (travail sur ses champs), soit d'intérêt commun (entretien des pistes, etc.).

Si l'on compare les deux images de l'organisation du travail collectif avant et après 1935, on constate les faits suivants : tout d'abord, le type dominant est, avant 1935, une organisation communautaire inter-villageoise fondée sur les classes d'âge, alors qu'après 1935, il s'agit d'une organisation au niveau du village, fondée sur le choix par affinités ; ensuite, le « travail du *mal* » n'a pas totalement disparu, mais s'est maintenu à travers les « associations de jeunes par village », dans une institution moins étendue et moins formelle, et où la mentalité d'ostentation semble avoir disparu ; de même, la corvée a rétréci de niveau, puisque faite par les gens d'un même village, et de leur propre initiative, et non plus sur l'injonction du chef de la principauté ; enfin, seul le « secours » semble s'être maintenu tel quel. Nous pouvons en conclure qu'il y a eu rétrécissement de l'aire d'organisation du travail collectif, (de la communauté inter-villageoise à la communauté villageoise), diminution vraisemblable du nombre de participants, et disparition des manifestations ostentatoires. Comme ce changement dans l'organisation du travail collectif s'est produit aux alentours de 1935, on pourrait avancer comme hypothèse que la pénétration de l'économie arachidière, absorbée au niveau de l'exploitation, a eu pour effet un rétrécissement de la coopération agricole au niveau des communautés villageoises, et cela avec un certain retard. Il y aurait donc contradiction entre un dynamisme d'absorption mis en évidence au niveau de l'exploitation, et un rétrécissement de la coopération agricole mis en évidence au niveau de la communauté villageoise : ce rétrécissement ne serait-il pas le signe que la pénétration d'une culture commerciale entraîne de soi une désagrégation des communautés rurales ? Mais, à notre avis, cette contradiction n'est qu'apparente : ce rétrécissement de la coopération agricole villageoise fait davantage surgir l'importance des échanges de travail au sein de l'exploitation. On serait ainsi passé d'un système de production où les hommes d'une exploitation travaillaient les champs de cette exploitation en coopération, à un système où tous les adultes d'une exploitation échangent leurs heures de travail : ce serait alors le changement dans l'organisation du travail au sein de l'exploitation qui aurait entraîné un changement dans l'organisation des travaux collectifs, puisqu'il y a eu diminution des travaux faits en coopération (culture des mils) et apparition d'un nouveau type de culture (culture de l'arachide).

(109) *Tyalel no mal.*
(110) *Dimle.*
(111) *Lukit.*
(112) *Mad Bayar.*

## CONCLUSION GENERALE

L'étude de l'organisation du travail agricole à Ngohé-Mbayar nous a permis de montrer que les unités pertinentes étaient la « cuisine », définie comme unité d'exploitation, et la communauté villageoise, qui constituent les fondements de la vie économique en milieu rural. Il nous reste à qualifier le type de relations impliquées par le travail agricole, et à nous pencher sur l'avenir de ce système de production.

### Définition des relations de travail

Pour définir les relations entre personnes impliquées par le travail agricole, il nous faut rechercher les traits qui sont communs aux deux niveaux d'organisation.

Au sein de l'exploitation agricole, l'analyse ne pourrait prendre en considération que les seuls agents économiques. Dans ce cas, on ne pourrait que constater des déséquilibres dans les échanges de travail entre individus, ce qui conduirait à mettre en évidence des différences de *statut* au sein de l'exploitation. C'est ainsi, par exemple, que pourrait être expliqué le fait que le frère cadet du chef d'exploitation, marié ou célibataire, a le choix de travailler ou non, de son plein gré, au bénéfice des cultures commercialisables du chef d'exploitation, tandis que le fils ou le petit-neveu utérin en ont l'obligation.

Mais, si, au lieu de s'en tenir aux seuls individus, on procède à une analyse en termes de « groupes », et en prenant en considération l'affectation du produit des cultures, *les échanges de travail au sein de l'exploitation apparaissent beaucoup moins révélateurs d'une différence de statut que d'une organisation rationnelle.* En effet, il existe une division des tâches par sous-lignages au sein d'une même exploitation :

— le sous-lignage du chef d'exploitation est chargé du travail des cultures en vue de l'auto-consommation.

— les sous-lignages des épouses du chef d'exploitation sont chargés des travaux domestiques et du travail des cultures en vue de la commercialisation.

Or, comme chaque sous-lignage est à la fois consommateur et vendeur, certains sous-lignages pourraient éprouver un « manque à gagner » par rapport aux autres, du fait qu'ils sont absorbés par une tâche (cultures d'auto-consommation ou travaux domestiques) qui les détourne des cultures commercialisables. Il y a alors compensation, grâce à l'apport en travail fourni par les membres des autres sous-lignages dans la tâche où le premier aurait pu éprouver un « manque à gagner ». Les différences de statut n'existeraient donc qu'à l'intérieur d'un même sous-lignage.

Pour l'ensemble de la communauté villageoise, les relations de travail entre exploitations agricoles sont des relations déséquilibrées qui ne sont expliquées ni par la proximité géographique, ni par l'appartenance lignagère, ni par les divisions sociales, ni par les relations de dépendance, ni par les options religieuses. Il ressort, par conséquent, que les échanges de travail sont fondés sur le choix par affinités, ce qui veut tout simplement dire que la force de travail se déplace là où elle est nécessaire, et que le travail collectif n'est que le complément du travail fourni au sein de l'exploitation.

En définitive, on peut avancer que les déséquilibres observés dans les échanges de travail, soit au sein de l'exploitation agricole, soit pour l'ensemble de la communauté villageoise, ne sont pas révélateurs, à Ngohé-Mbayar, de relations de dépendance telles qu'elles ont été observées en milieu Wolof mouride (relation marabout-disciple), mais beaucoup plus d'une organisation rationnelle du travail, avec division des tâches par sous-lignages et contrepartie à un « manque à gagner » possible pour l'un des sous-lignages de l'exploitation.

Cette notion de contrepartie découle des relations beaucoup plus vastes entre matri-lignages en pays Sérer (113), comme nous avons pu le montrer à propos de l'un des rituels

(113) Hypothèse suggérée par M^lle^ M. Dupire.

de mariage où, à la fourniture d'une jeune femme par un matrilignage, correspond la fourniture d'un bovin par l'autre matrilignage. Ainsi, le fonctionnement du système de parenté demeure la clé pour comprendre l'organisation du travail agricole en milieu Sérer, ainsi que le passé et l'avenir du système de production.

### Dynamisme du système de production agricole

Le fonctionnement du système de parenté Sérer explique, à notre avis, le dynamisme passé du système de production agricole à Ngohé-Mbayar, qui s'est manifesté par un mécanisme d' « intégration » à l'encontre de la pénétration de la culture arachidière et de la mécanisation agricole.

En effet, dans le système passé de production agricole, une dualité d'obligations pesait sur chaque chef d'exploitation :

— obligation de pourvoir à l'auto-consommation de tous les membres de l'exploitation.

— obligation de pourvoir à l'enrichissement du sous-lignage ou du segment de lignage maternel.

Or, comme on ne cultivait que des mils sur le terroir villageois, tout accroissement de l'une de ces obligations ne pouvait se faire qu'au détriment de l'autre. L'innovation qu'a présenté la culture de l'arachide sur de grandes surfaces, au lieu de la cantonner à rester une simple « culture de case », conjuguée avec des possibilités d'extension des zones cultivables, puisque l'ensemble du terroir villageois n'était pas encore entièrement mis en valeur, a permis d'établir clairement la distinction entre deux types de cultures :

— le mil pour l'auto-consommation,

— le surplus de l'arachide pour la « case de la mère ».

De même, le matériel agricole moderne a été perçu comme ayant les mêmes utilisations que le cheptel et « intégré » dans la « richesse de la case de la mère ».

En ce qui concerne les échanges de travail entre exploitations agricoles, à la pénétration de l'économie arachidière a correspondu le passage d'un type où dominait une organisation fondée essentiellement sur une appartenance à des classes d'âge et sur une coopération inter-villageoise à un type où domine une organisation fondée essentiellement sur le choix par affinités et sur une coopération au sein du simple village. Cependant, il faut observer que ce passage s'est fait avec un certain retard par rapport au mécanisme d'intégration observé au sein de l'exploitation agricole, et qui reste l'élément déterminant, puisque le travail collectif n'est que le complément du travail fourni au sein de l'exploitation agricole.

Mais, ce dynamisme interne semble avoir atteint actuellement les limites de sa faculté d'intégration, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, il a été démontré, à partir d'une étude de terroir sur le village voisin de Sob (114), que le système cultural Sérer est actuellement en voie de détérioration du fait d'un déséquilibre de plus en plus grave entre population et ressources. Il s'agit là d'un changement général en pays Sérer, et qui affecte aussi Ngohé, où il n'y a plus aucune possibilité d'extension des cultures, puisque l'ensemble du terroir est mis en valeur. Ce déséquilibre risque de conduire d'ici peu à une situation de crise.

Mais, un autre facteur joue dans le même sens : il s'agit de la *mutation religieuse* actuelle de Ngohé-Mbayar (115). En effet, il semblerait qu'à une période de conversion lente

---

(114) A. Lericollais (1969).

(115) Comme dans le texte, ce phénomène a été mis en évidence grâce au comptage des conversions religieuses des adultes seuls des villages de Kalom et de Ngodilème ; en effet, il nous a paru que la « conversion religieuse » n'était significative qu'au niveau des adultes ; de plus, nous avons assimilé « catéchumènes » et « catholiques », puisque le catéchuménat nous paraît impliquer exactement la même démarche que le Dyebalu des mourides : si l'on veut établir une comparaison entre catholicisme et mouridisme, il est nécessaire de trouver un niveau commun ; or, le baptême catholique, par ses exigences, ne correspond pas au Dyebalu des mourides, et ce serait fausser cette comparaison que de ne retenir que les seuls baptisés.

(1930-1960) a succédé une période de *mutation* brusque vers le catholicisme ou vers le mouridisme (116). Or, ces religions sont le véhicule de modèles de comportement opposés à ceux de l'ancienne société Sérer, mettant, notamment, en avant le rôle du père, aussi bien au plan religieux qu'au plan économique. Déjà, quelques exemples, rares, mais d'autant plus frappants, permettent de supposer que l'actuelle mutation religieuse aura des répercussions sur l'organisation économique et sociale. La primauté du rôle du père, et l'apparition de relations de dépendance entre chefs religieux et disciples, risquent peu à peu de « gommer » les traits essentiels de la société villageoise actuelle, et, peut-être, verrons-nous apparaître une nouvelle organisation économique et sociale, assez proche de celle qui existe actuellement en pays Wolof mouride. Peut-être, aussi, la spécificité du milieu Sérer sera-t-elle la plus forte, et assisterons-nous à une création originale, due au fait que, si les Sérer se convertissent, ils n'en restent pas moins accrochés à la religion du terroir et au culte des ancêtres, indices de la survivance de l'ancien système, et que l'emprise des hiérarchies religieuses sur le milieu villageois sera moins totale qu'en pays Wolof mouride. puisqu'il y aura qualité d'appartenances ?

(116) Conversion d'adultes à des religions modernes pour Kalom et Ngodilème :

| Dates / Religions | Mourides et Baye-Fall | Tidjanes | Catholiques et catéchumènes | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Avant 1930 | 9 | 2 | — | 11 |
| 1930-1944 | 19 | 2 | 5 | 26 |
| 1945-1959 | 42 | 1 | 12 | 55 |
| 1960-1968 | 62 | 2 | 55 | 119 |
| Date inconnue | — | — | 6 | 6 |
| TOTAL | 132 | 7 | 78 | 217 |

# *ANNEXES*

## I. — MOYENNES DES TEMPÉRATURES MENSUELLES OBSERVÉES A DIOURBEL (1930-1965)

| Mois | Maximum Moyen | Minimum Moyen | Moyenne |
|---|---|---|---|
| Janvier . . . . | 33° 9 | 10° 4 | 22° 2 |
| Février . . . . | 35° 7 | 14° 3 | 25° 0 |
| Mars . . . . . | 38° 7 | 16° 0 | 27° 3 |
| Avril . . . . . | 38° 8 | 18° 0 | 28° 4 |
| Mai . . . . . | 39° 9 | 18° 9 | 29° 4 |
| Juin . . . . . | 38° 4 | 21° 5 | 29° 9 |
| Juillet . . . . . | 35° 6 | 22° 9 | 29° 2 |
| Août . . . . . | 32° 7 | 22° 8 | 27° 7 |
| Septembre . . | 33° 3 | 22° 2 | 27° 8 |
| Octobre . . . . | 36° 1 | 21° 4 | 28° 7 |
| Novembre . . . | 37° 2 | 16° 7 | 26° 9 |
| Décembre . . . | 34° 0 | 14° 5 | 24° 2 |
| Année . . . . . | 36° 2 | 18° 3 | 27° 2 |

## II. — MOYENNES DES PRÉCIPITATIONS MENSUELLES OBSERVÉES A DIOURBEL, EN MILLIMÈTRES (1918-1965)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Janvier . . . . | 2,0 | Septembre | 159,6 |
| Février . . . . | 0,4 | Octobre | 48,3 |
| Mars . . . . . | 0,1 | Novembre | 33 |
| Avril . . . . . | 0,2 | Décembre | 3,6 |
| Mai . . . . . | 4,2 | Année | 629,4 mm |
| Juin . . . . . | 43,4 | Nbre de jours | 41,1 j. |
| Juillet . . . . . | 125,6 | Mois d'août en % du total | 37,9 % |
| Août . . . . . | 238,7 | | |

III. — SUPERFICIE MOYENNE DES CHAMPS DE MIL

| Produit cultivé | Villages | Nombre de champs | Supercifie totale | Superficie moyenne par champ |
|---|---|---|---|---|
| POD | NGODILEME . . | 18 | 9,83 ha | 0,55 ha |
| | KALOM . . . . | 5 | 1,82 ha | 0,36 ha |
| | TOTAL . . . . | 23 | 11,65 ha | 0,51 ha |
| MATYE | NGODILEME . . | 26 | 21,00 ha | 0,81 ha |
| | KALOM . . . . | 9 | 6,83 ha | 0,76 ha |
| | TOTAL . . . . | 35 | 27,83 ha | 0,79 ha |
| BASSI | NGODILEME . . | 7 | 0,65 ha | 0,09 ha |
| | KALOM . . . . | 3 | 0,21 ha | 0,07 ha |
| | TOTAL . . . . | 10 | 0,86 ha | 0,08 ha |

IV. — SUPERFICIE MOYENNE DES PARCELLES D'ARACHIDES

| Villages | Surface totale | Nombre de parcelles | Moyenne |
|---|---|---|---|
| *NGODILEME* | | | |
| Total Hommes . . . . . | 10,71 ha | 22 | 0,47 ha |
| Total Femmes . . . . . | 6,98 ha | 20 | 0,35 ha |
| Total général . . . . . | 17,69 ha | 42 | 0,42 ha |
| *KALOM* | | | |
| Total Hommes . . . . . | 2,04 ha | 7 | 0,29 ha |
| Total Femmes . . . . . | 3,40 ha | 11 | 0,31 ha |
| Total général . . . . . | 5,44 ha | 18 | 0,30 ha |
| Total Hommes . . . . . | 12,75 ha | 29 | 0,44 ha |
| Total Femmes . . . . . | 10,38 ha | 31 | 0,33 ha |
| Total final . . . . . | 23,13 ha | 60 | 0,39 ha |

V. — RÉPARTITION DES CULTURES DE MIL ET D'ARACHIDES PARMI DIX-NEUF EXPLOITATIONS AGRICOLES OBSERVÉES

| Ngak | Arachides | Pod | Matye | Bassi | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| A) *NGODILEME* | | | | | |
| 1 . . . . . | 1,06 | 0,25 | 0,90 | — | 2,21 |
| 2 . . . . . | 1,15 | — | 0,79 | — | 1,94 |
| 3 . . . . . | 1,83 | 1,44 | 1,91 | 0,16 | 5,34 |
| 4 . . . . . | 1,02 | 0,68 | 1,56 | 0,16 | 3,42 |
| 5 . . . . . | 1,89 | 0,49 | 3,54 | — | 5,92 |
| 6 . . . . . | 1,98 | 0,97 | 2,82 | 0,09 | 5,86 |
| 7 . . . . . | 0,78 | 0,69 | 0,68 | — | 2,15 |
| 8 . . . . . | 1,32 | 0,61 | 1,76 | 0,08 | 3,77 |
| 9 . . . . . | 1,52 | 0,52 | 0,97 | — | 3,01 |
| 10 . . . . . | 0,93 | 0,34 | 1,06 | 0,06 | 2,39 |
| 11 . . . . . | 1,43 | 1,34 | 0,96 | 0,06 | 3,79 |
| 12 . . . . . | 0,72 | 0,66 | 0,66 | — | 2,04 |
| 13 . . . . . | 1,09 | 0,57 | 2,13 | — | 3,79 |
| 14 . . . . . | 0,86 | 1,27 | 1,26 | 0,04 | 3,43 |
| B) *KALOM* | | | | | |
| 15 . . . . . | 0,99 | 0,10 | 0,78 | 0,05 | 1,92 |
| 16 . . . . . | 1,43 | 0,18 | 0,89 | 0,05 | 2,55 |
| 17 . . . . . | 0,46 | — | 0,29 | 0,11 | 0,86 |
| 18 . . . . . | 1,03 | 1,07 | 1,22 | — | 3,32 |
| 19 . . . . . | 1,53 | 0,47 | 3,65 | — | 5,65 |
| C) TOTAL . . . . . | 23,02 ha | 11,65 ha | 27,83 ha | 0,86 ha | 63,36 ha |
| En % . . . . . | 36,3 % | 18,4 % | 43,9 % | 1,3 % | 99,9 % |

VI. — RÉPARTITION DE L'EFFORT FOURNI POUR L'ENSEMBLE DES CULTURES DE MIL POUR CHACUN DES MEMBRES DES CUISINES OBSERVÉES

| *Cuisine A* | Champs du chef de cuisine | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine . . . . . | 628 | 8 | 636 | 86,9 % |
| 1re Epouse . . . . . | 15 | — | 15 | 2,0 % |
| 2e Epouse . . . . . | 15 | — | 15 | 2,0 % |
| 3e Epouse . . . . . | 10 | — | 10 | 1,4 % |
| Total des échanges internes | 668 | 8 | 676 | — |
| A SIM . . . . . | 56 | — | 56 | 7,6 % |
| TOTAL GENERAL | 724 | 8 | 732 | 100 % |

| *Cuisine B* | Champs du chef de cuisine | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine .. .. .. .. | 395 | 8 | 403 | 87,8 % |
| Epouse du chef de cuisine | 8 | — | 8 | 1,8 % |
| Mère du chef de cuisine .. | 4 | — | 4 | 0,9 % |
| Total des échanges internes | 407 | 8 | 415 | — |
| A Sim .. .. .. .. .. .. .. .. | 44 | — | 44 | 9,6 % |
| TOTAL GENERAL .. .. .. | 451 | 8 | 459 | 100 % |

| Cuisine C | Champs du chef de cuisine | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine .. .. .. . | 790 | 12 | 802 | 86,4 % |
| Mère du chef de cuisine .. | 47 | — | 47 | 5,1 % |
| Epouse .. .. .. .. .. .. .. | 27 | — | 27 | 2,9 % |
| Total des échanges internes | 864 | 12 | 876 | — |
| A Sim .. .. .. .. .. .. .. | 52 | — | 52 | 5,6 % |
| TOTAL GENERAL .. .. .. | 916 | 12 | 928 | 100 % |

| *Cuisine D* | Champs du chef de cuisine | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine .. .. .. .. | 756 | — | 756 | 51,9 % |
| Frère célibataire (sans champ) .. .. .. .. .. | 680 | — | 680 | 46,7 % |
| Epouse du chef de cuisine .. | 10 | — | 10 | 0,7 % |
| Mère du chef de cuisine .. | 10 | — | 10 | 0,7 % |
| Total des échanges internes | 1 456 | — | 1 456 | — |
| A SIM .. .. .. .. .. .. .. | — | — | — | — |
| TOTAL GENERAL .. .. .. | 1 456 | — | 1 456 | 100 % |

| *Cuisine E* | Champs du chef de cuisine | Champs du frère marié du chef de cuisine | Total des échanges internes | A Sim | Total Général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine .. .. .. | 450 | 43 | — | — | 493 | 40,9 % |
| Frère du chef de cuisine | 257 | 370 | — | 24 | 651 | 54,1 % |
| Epouse du frère .. .. .. | — | 4 | — | — | 4 | 0,3 % |
| Total des échanges internes | 707 | 417 | — | 24 | 1 148 | — |
| A Sim .. .. .. .. .. .. | 20 | 36 | — | — | 56 | 4,6 % |
| TOTAL GENERAL .. .. .. | 727 | 453 | — | 24 | 1 204 | 100 % |

| *Cuisine F* | Champs du chef de cuisine | Champs du fils célibataire | Champs de l'épouse du chef de cuisine | Total des échanges internes | Champs collectifs | A SIM | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine .. .. .. | 471 | 76 | — | 547 | 4 | 5 | 556 | 37,7 % |
| Fils célibataire du chef de cuisine .. .. .. .. .. .. | 538 | 187 | 13 | 738 | 16 | 25 | 779 | 52,8 % |
| Epouse du chef de cuisine | 4 | 15 | — | 19 | — | 5 | 24 | 1,6 % |
| Epouse d'un autre fils du chef de cuisine .. .. .. .. | — | 15 | — | 15 | — | 5 | 20 | 1,3 % |
| Total des échanges internes .. .. .. .. .. .. | 1 013 | 293 | 13 | 1 319 | 20 | 40 | 1 379 | — |
| A SIM .. .. .. .. .. .. | 64 | 32 | — | 96 | — | — | 96 | 6,5 % |
| TOTAL GENERAL .. .. .. | 1 077 | 325 | 13 | 1 415 | 20 | 40 | 1 475 | 100 % |

| *Cuisine G* | Champs du Chef de cuisine | Champs du petit-neveu utérin | Total des échanges internes | Champs de la J.A.C. | A SIM | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine | 109 | 210 | 319 | — | — | 319 | 33,7 % |
| Nièce utérine | 18 | 15 | 33 | — | — | 33 | 3,5 % |
| Petit-neveu utérin . . . . | 94 | 347 | 441 | 10 | 44 | 495 | 52,3 % |
| Epouse du petit-neveu . . | 5 | 15 | 20 | — | — | 20 | 2,1 % |
| Total des échanges internes . . . . | 226 | 587 | 813 | 10 | 44 | 867 | 91,5 % |
| A SIM. . . . . | — | 80 | 80 | — | — | 80 | 8,4 % |
| TOTAL GENERAL . | 226 | 667 | 893 | 10 | 44 | 947 | 100,0 % |

## VII. — RÉPARTITION DE L'EFFORT FOURNI POUR L'ENSEMBLE DES CULTURES D'ARACHIDES PAR CHACUN DES MEMBRES DES CUISINES OBSERVÉES

*Cuisine A :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| Bénéficiaires / Débiteurs | Chef de cuisine (NDOK 1) | 1re épouse (NDOK 2) | 2e + 3e épouses (NDOK 3 + 4) | Total des échanges internes | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine (NDOK 1) | 184 | — | 60 | 244 | 22 | 266 | 33,5 % |
| 1re Epouse (NDOK 2) | 120 | 56 | 9 | 185 | — | 185 | 23,3 % |
| 2e Epouse (NDOK 3) | 111 | 44 | 54 | 209 | — | 209 | 26,3 % |
| 3e Epouse (NDOK 4) | 63 | 20 | 10 | 93 | — | 93 | 11,7 % |
| Total des échannes internes | 478 | 120 | 133 | 731 | X | X | X |
| A SIM | 20 | 10 | 10 | X | X | 40 | 5,0 % |
| TOTAL GÉNÉRAL | 498 | 130 | 143 | X | 22 | 793 | 100 % |

*Cuisine B :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| *Bénéficiaires* / *Débiteurs* | Chef de cuisine (NDOK 1) | Epouse (NDOK 2) | Total des échanges internes | A SIM | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine (NDOK 1) . . . . . | 276 | 237 | 513 | 51 | 564 | 60,1 % |
| Epouse (NDOK 2) . . | 47 | 17 | 64 | 12 | 76 | 8,1 % |
| Mère du chef (sans champ) . . . . | 145 | 70 | 215 | — | 215 | 22,9 % |
| Total des échanges internes . . . . . | 468 | 324 | 792 | X | X | X |
| A SIM . . . . . | 84 | — | X | X | 84 | 8,9 % |
| TOTAL GENERAL . . . . | 552 | 324 | X | 63 | 939 | 100 % |

*Cuisine C :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| *Bénéficiaires* / *Débiteurs* | Chef de cuisine (NDOK 1) | Epouse (NDOK 2) | Mère du Chef de cuisine (NDOK 1) | Total des échanges internes | A SIM | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine (NDOK 1) . . . . . | 83 | 38 | 52 | 173 | 16 | 189 | 45, 6 % |
| Epouse (NDOK 2) . | 22 | 53 | 8 | 83 | 16 | 99 | 23,9 % |
| Mère du Chef de cuisine (avec champ) (NDOK 3) . . . . . | 27 | 20 | 69 | 116 | 10 | 126 | 30,4 % |
| Total des échanges internes . . . . . | 132 | 111 | 129 | 372 | X | X | X |
| A SIM . . . . . | — | — | X | X | X | X | — |
| TOTAL GENERAL . . . . | 132 | 111 | 129 | X | 36 | 414 | 100 % |

*Cuisine D :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| *Bénéficiaires* / *Débiteurs* | Chef de cuisine (NDOK 1) | Frère cadet (NDOK 1) | Epouse du Chef de cuisine (NDOK 2) | Total des échanges internes | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine (NDOK 1) . . . . . | 425 | — | 126 | 551 | 26 | 577 | 33,9 % |
| Frère cadet (NDOK 1) . . . . . | — | 426 | 138 | 564 | — | 564 | 33,1 % |
| Epouse (NDOK 2) . | 12 | — | 4 | 16 | — | 16 | 0,9 % |
| Mère du chef de cuisine (NDOK 1) . . . | 350 | — | 102 | 452 | — | 452 | 26,6 % |
| Total des échanges internes . . . . . | 787 | 426 | 370 | 1 583 | X | X | X |
| A SIM . . . . . | 92 | — | — | X | X | 92 | 5,4 % |
| TOTAL GENERAL . . . . | 879 | 426 | 370 | X | 26 | 1 701 | 100 % |

*Cuisine E :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| *Bénéficiaires* / *Débiteurs* | Chef de cuisine (NDOK 1) | Frère marié du Chef de cuisine (NDOK 1) | Epouse du frère (NDOK 2) | Total des échanges internes | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine (NDOK 1) . . . . . | 160 | — | — | 160 | — | 160 | 20,6 % |
| Frère cadet (NDOK 1) . . . . . | 9 | 196 | 150 | 355 | 42 | 397 | 51,2 % |
| Epouse du Frère (NDOK 2) . . . . . | — | 10 | 46 | 56 | 6 | 62 | 8,0 % |
| Total des échanges internes . . . . . | 169 | 206 | 196 | 571 | X | X | X |
| A SIM . . . . . | 66 | 24 | 66 | X | X | 156 | 20,1 % |
| TOTAL GENERAL . . . . | 235 | 230 | 262 | X | 48 | 775 | 100 % |

*Cuisine F :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| Bénéficiaires / Débiteurs | Chef de cuisine (NDOK 1) | Fils du chef de cuisine (NDOK 2) | Epouse du chef de cuisine (NDOK 2) | Epouse d'un fils (NDOK 3) | Total des échanges internes | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine | 117 | 57 | 8 | 13 | 195 | — | 195 | 13,6 % |
| Fils du chef de cuisine . . . . . | 186 | 220 | 30 | 24 | 460 | 64 | 524 | 36,6 % |
| Epouse du chef de cuisine . . . . | 53 | 22 | 199 | 16 | 290 | — | 290 | 20,2 % |
| Epouse d'un fils du chef de cuisine . . . . . | 20 | 5 | — | 48 | 73 | — | 73 | 5,1 % |
| Total des échanges internes . . . . | 376 | 304 | 237 | 101 | 1 018 | X | X | X |
| A SIM . . . . . | 48 | 127 | 127 | 48 | X | X | 350 | 24,4 % |
| TOTAL GENERAL | 424 | 431 | 364 | 149 | X | 64 | 1 432 | 100 % |

*Cuisine G :* Total des heures annuelles consacrées à l'arachide

| Bénéficiaires / Débiteurs | Chef de cuisine (NDOK 1) | Nièce utérine et neveu utérin (NDOK 1) | Epouse du petit neveu utérin (NDOK 2) | Total des échanges internes | A Sim | Total général | En % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chef de cuisine | 42 | 8 | 31 | 81 | — | 81 | 8,7 % |
| Petit-neveu utérin .. .. .. | 64 | 54 | 169 | 287 | 104 | 391 | 41,9 % |
| Nièce utérine | 70 | 34 | 147 | 251 | 4 | 255 | 27,4 % |
| Epouse du petit-neveu .... | 16 | 4 | 101 | 121 | 5 | 126 | 13,5 % |
| Total des échanges internes | 192 | 100 | 448 | 740 | X | X | X |
| A SIM . . . . | 20 | 60 | — | X | X | 80 | 8,6 % |
| TOTAL GÉNÉRAL . | 212 | 160 | 448 | X | 113 | 931 | 100 % |

## VIII. — Effort agricole global fourni sur les champs de haricots et de manioc des cuisines observées

| Cuisines | Total des heures annuelles consacrées aux haricots | Total des heures annuelles consacrées au manioc | Total général |
|---|---|---|---|
| *Cuisine A* .. .. .. .. .. .. .. .. | — | — | — |
| *Cuisine B* .. .. .. .. .. .. .. .. | — | — | — |
| *Cuisine C* .. .. .. .. .. .. .. .. | 22 | — | 22 |
| *Cuisine D* .. .. .. .. .. .. .. .. | 38 | — | 38 |
| *Cuisine E* .. .. .. .. .. .. .. .. | 29 | 9 | 38 |
| *Cuisine F* .. .. .. .. .. .. .. .. | 13 | — | 13 |
| *Cuisine G* .. .. .. .. .. .. .. .. | 90 | — | 90 |

IX. — TABLEAU CARRÉ DES ÉCHANGES DE TRAVAIL POUR LE VILLAGE DE NGODILEME EN 1967-68
(unité = 1 personne-journée)

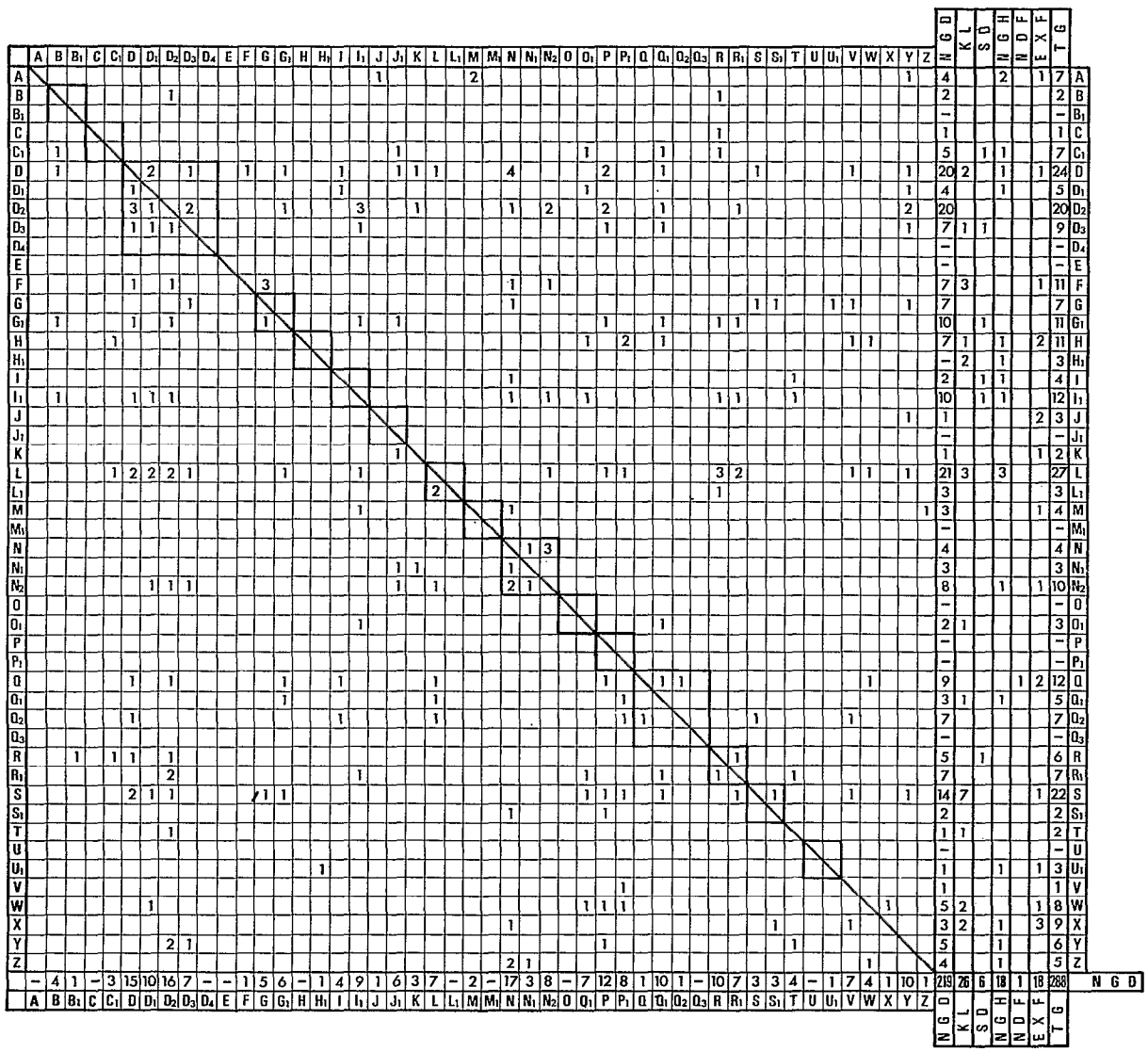

LEGENDE : NGD = NGODILEME (1er village).
KL = KALOM (2e village).
SD = SINDIANE (3e village).
NGH = ENSEMBLE DES VILLAGES DE NGOHE.
NDF = NDOFFENE (village limitrophe).
EXT. = AUTRES VILLAGES.
T.G. = TOTAL GENERAL.

X. — TABLE DES VALEURS MONÉTAIRES DES RATIONS DE MIL CONSOMMÉES EN FONCTION DU NOMBRE DE CONVIVES

| Nombre de convives | FUTUWATYE (0,38 kg/P.A.) | KIRANDAR (0,51 kg/P.A.) | YONG (0,89 kg/P.A.) |
|---|---|---|---|
| 2 | 15,2 F | 20,4 F | 35,6 F |
| 3 | 22,8 » | 30,6 » | 53,4 » |
| 4 | 30,4 » | 40,8 » | 71,2 » |
| 5 | 38,0 » | 51,0 » | 89,0 » |
| 6 | 45,6 » | 61,2 » | 106,8 » |
| 7 | 53,2 » | 71,4 » | 124,6 |
| 8 | 60,8 » | 81,6 » | 142,4 » |
| 9 | 68,4 » | 91,8 » | 160,2 » |
| 10 | 76,0 » | 102,0 » | 178,0 » |
| 11 | 83,6 » | 112,2 » | 195,8 » |
| 12 | 91,2 » | 122,4 » | 213,6 » |
| 13 | 98,8 » | 132,6 » | 231,4 » |
| 14 | 106,4 » | 142,8 » | 249,2 » |
| 15 | 114,0 » | 153,0 » | 267,0 » |
| 16 | 121,6 » | 163,2 » | 284,8 » |
| 17 | 129,2 » | 173,4 » | 302,6 » |
| 18 | 136,8 » | 183,6 » | 320,4 » |
| 19 | 144,4 » | 193,8 » | 338,2 » |
| 20 | 152,0 » | 204,0 » | 356,0 » |
| 21 | 159,6 » | 214,2 » | 373,8 » |
| 22 | 167,2 » | 224,4 » | 391,6 » |
| 23 | 174,8 » | 234,6 » | 409,4 » |
| 24 | 182,4 » | 244,8 » | 427,2 » |
| 25 | 190,0 » | 255,0 » | 455,0 » |

XI. — TABLEAU DE CLASSEMENT DES DÉPENSES MONÉTAIRES PAR *sim* ET PAR CUISINE POUR NGODILÈME

| N° | Exploitations | Coût moyen | Nombre de «personnes-journées» reçues | Type d'A SIM |
|---|---|---|---|---|
| 1 | D 3 | 960,0 | 7 | A TYEMREM (matrimonial) |
| 2 | W | 910,0 | 4 | A TYEMREM (matrimonial) |
| 3 | T | 810,0 | 4 | — |
| 4 | K | 785,0 | 3 | A TYEMREM (matrimonial) |
| 5 | P | 663,3 | 12 | — |
| 6 | G | 634,0 | 5 | A TYEMREM (matrimonial) |
| 7 | M | 596,2 | 2 | A TYEMREM (matrimonial) |
| 8 | S 1 | 560,0 | 3 | — |
| 9 | I | 498,3 | 4 | — |
| 10 | N 2 | 456,2 | 8 | — |
| 11 | D | 446,4 | 15 | — |
| 12 | Z | 407,5 | 1 | — |
| 13 | I 1 | 390,0 | 9 | — |
| 14 | N | 353,7 | 17 | — |
| 15 | J | 297,0 | 1 | — |
| 16 | S | 291,7 | 3 | — |
| 17 | L | 262,5 | 7 | — |
| 18 | O 1 | 259,0 | 7 | — |
| 19 | U 1 | 252,5 | 1 | — |
| 20 | D 2 | 222,5 | 16 | — |
| 21 | D 1 | 220,0 | 10 | — |
| 22 | Y | 202,5 | 10 | — |
| 23 | V | 195,0 | 7 | — |
| 24 | G 1 | 191,0 | 6 | — |
| 25 | H 1 | 180,0 | 1 | — |
| 26 | R | 177,5 | 10 | — |
| 27 | B | 172,5 | 4 | — |
| 28 | Q | 170,0 | 1 | A TYEMREM (matrimonial) |
| 29 | Q 2 | 150,0 | 1 | — |
| 30 | S | 140,0 | 7 | — |
| 31 | N 1 | 130,0 | 3 | — |
| 32 | X | 95,0 | 1 | — |
| 33 | F | 15,0 | 1 | — |

Restent :

— 5 exploitations avec SIM sans repas (SIM de femmes).

— 10 exploitations n'ayant reçu aucune « personne-journée ».

XII. — CLASSEMENT DES COÛTS MOYENS DES REPAS PAR HABITATION ET PAR CONVIVE

| N° | YAL-MBIND | | Village (1) | Nombre de convives | Coût moyen des repas par convive | N° | YAL-MBIND | | Village (1) | Nombre de convives | Coût moyen des repas par convive |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | N'diogou | F. | NGD | 19 | 127,4 | 29 | Mbégane | D. | SBM | 11 | 34,6 |
| 2 | Adama | D. | SBM | 8 | 98,2 | 30 | Youssou | F. | KL | 35 | 33,8 |
| 3 | D. J. | D. | NGD | 14 | 93,9 | 31 | Thiongane | N. | SBM | 9 | 29,7 |
| 4 | Ngor | G. | KL | 51 | 92,2 | 32 | J. M. V. | T. | NGD | 38 | 29,7 |
| 5 | Guedje | N. | SBM | 7 | 78,3 | 33 | Ngor | N. 2 | KL | 53 | 29,4 |
| 6 | Philippe | D. | KL | 54 | 73,6 | 34 | Adiouma | N. | KL | 14 | 29,3 |
| 7 | Malick | T. | NGD | 36 | 69,2 | 35 | Ngor | S. | SBM | 72 | 26,9 |
| 8 | Fap | N. | NGD | 30 | 66,2 | 36 | Ngor | D. | NGD | 69 | 26,3 |
| 9 | Saliou | N. | NGD | 26 | 64,0 | 37 | Thiolong | N. | KL | 28 | 25,7 |
| 10 | Touti | M. | SBM | 26 | 60,6 | 38 | Ngor | M. | NGD | 53 | 25,1 |
| 11 | Abdou | F. | NGD | 5 | 59,4 | 39 | Fassar | N. | NGD | 30 | 24,9 |
| 12 | Balthazar | N. | KL | 29 | 55,3 | 40 | Michel | N. | NGD | 30 | 24,1 |
| 13 | Ngokhane | N. | NGD | 39 | 54,8 | 41 | Koumane | D. | SBM | 4 | 23,7 |
| 14 | Moustapha | S. | SBM | 64 | 52,8 | 42 | Kouyane | F. | SBM | 90 | 23,5 |
| 15 | Soudou | T. | KL | 50 | 52,4 | 43 | Daouda | N. | NGD | 82 | 23,4 |
| 16 | Kholé | S. | SBM | 27 | 51,2 | 44 | Diangar | S. | KL | 87 | 22,8 |
| 17 | Fap | D. | NGD | 23 | 50,2 | 45 | Ablaye | P. | NGD | 46 | 22,6 |
| 18 | E. H. | D. | NGD | 66 | 49,8 | 46 | Ngor | N. | SBM | 14 | 21,9 |
| 19 | Abdou | N. | NGD | 51 | 49,5 | 47 | Déthié | D. | NGD | 26 | 21,5 |
| 20 | Daly | S. | NGD | 64 | 44,9 | 48 | Malick | S. | NGD | 7 | 21,1 |
| 21 | Diène | D. | NGD | 90 | 43,5 | 49 | Fap | N. | KL | 30 | 20,6 |
| 22 | Gorame | D. | SBM | 67 | 43,0 | 50 | Adiouma | N. | SBM | 23 | 19,3 |
| 23 | Latir | S. | SBM | 10 | 42,5 | 51 | Mbagnick | N. | NGD | 20 | 18,6 |
| 24 | Ousmane | N. | KL | 41 | 41,6 | 52 | Ngor | N. | KL | 68 | 18,6 |
| 25 | Guedje | D. | NGD | 6 | 40,2 | 53 | Mbaye | S. | SBM | 8 | 17,6 |
| 26 | Fand | N. | NGD | 39 | 38,5 | 54 | Diégane | F. | NGD | 72 | 16,2 |
| 27 | Adiouma | F. | NGD | 59 | 37,7 | 55 | Malick | S. | NGD | 32 | 15,0 |
| 28 | Faustin | D. | NGD | 88 | 35,4 | 56 | Raphaël | D. | NGD | 14 | 9,1 |

(1) *Kl : Kalom. Ngd : Ngodilème. Sbm : Sobmak.*